

**RAPPORT SUR L'ÉTUDE DES AVANTAGES ET
INCONVÉNIENTS DU REGROUPEMENT DES
MUNICIPALITÉS DE LA MACAZA, DE
MARCHAND, DE NOMININGUE, DE L'ASCENSION
ET DES VILLAGES DE L'ANNONCIATION, DE
SAINTE-VÉRONIQUE ET DE LAC-SAGUAY**

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

**Rapport soumis au gouvernement du Québec et
au ministre des Affaires municipales
et de la Métropole, monsieur André Boisclair**

**Étude des avantages et inconvénients
du regroupement des municipalités de
La Macaza, de Marchand, de Nominique,
de l'Ascension et des Villages de l'Annonciation,
de Sainte-Véronique et de Lac-Saguay**

Dossier CM-56026

2 août 2002

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	4
1.1. MANDAT	4
1.2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	6
1.3. LÉGISLATION PERTINENTE	8
1.3.1. DÉTERMINATION DE LA POPULATION	11
2. PORTRAIT DE L'AGGLOMÉRATION	12
2.1. HISTORIQUE	12
2.2. PORTRAIT DES SEPT MUNICIPALITÉS.....	14
2.2.1. PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE.....	14
2.2.2. PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE.....	17
A) Population.....	17
B) Profil de la population	18
2.2.3. PROFILS FINANCIERS	20
2.2.4. HABITATION SOCIALE	27
3. POSITIONS DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES	28
3.1. POSITION DES MUNICIPALITÉS DE L'ANNONCIATION ET DE MARCHAND.....	28
3.1.1. ENJEUX RÉGIONAUX	29
3.1.2. ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES	31
3.1.3. POPULATION ET DÉMOGRAPHIE.....	34
3.1.4. IMPACT DE LA NOUVELLE ORGANISATION.....	36
3.2. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION	46
3.2.1. ASPECT FISCAL ET ENTENTES	47
3.2.2. MUNICIPALITÉ SYMBOLE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ	48
3.2.3. ANNEXION DU LAC LYNCH	50
3.2.4. FORÊT, FAUNE, PLANS D'EAU ET AGRICULTURE	51
3.2.5. ÉQUIPEMENTS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE	54
3.3. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA.....	56
3.3.1. FISCALITÉ ET POSITION DE LA MUNICIPALITÉ PAR RAPPORT AU PROJET DE REGROUPEMENT.....	57
3.3.2. TERRITOIRE, POPULATION ET RICHESSE FONCIÈRE	59

TABLE DES MATIÈRES

	Page
3.3.3. PROBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE DU LAC LYNCH SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION	63
3.3.4. DYNAMIQUE POLITIQUE	65
3.3.5. ASPECT FINANCIER ET RELATIONS DE TRAVAIL	67
3.4. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY.....	70
3.4.1. DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	72
3.4.2. RICHESSE FONCIÈRE	75
3.4.3. ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET ENTENTES MUNICIPALES	77
3.4.4. RÉORGANISATION MUNICIPALE ADAPTÉE À UNE MRC RURALE.....	81
3.4.5. REGROUPEMENT NATUREL MARCHAND-L'ANNONCIATION ET LAC-SAGUAY INITIATRICE D'IDÉES	83
3.5. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE.....	84
3.5.1. CRITÈRES HISTORIQUES.....	85
3.5.2. ÉTENDUE DU TERRITOIRE	86
3.5.3. DUALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES.....	88
3.5.4. RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION	89
3.5.5. ÉMERGENCE D'UNE VISION RÉGIONALE.....	90
3.5.6. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	91
3.5.7. AUTONOMIE EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS.....	92
3.5.8. ÉQUITÉ FISCALE	93
3.5.9. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VÉRONIQUE.....	98
3.5.10.POSITION DE MONSIEUR LE MAIRE RICHARD RADERMAKER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VÉRONIQUE	99
4. POSITION DES AUTRES INTERVENANTS	101
4.1. ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PETIT LAC NOMININGUE (APEN).....	101
4.2. ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU GRAND LAC NOMININGUE INC.....	102
4.3. COMITÉ DES GARES DE NOMININGUE.....	103
4.4. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LYNCH	103
4.5. CLUB DE GOLF NOMININGUE INC.	105

TABLE DES MATIÈRES

	Page
4.6. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOMININGUE.....	105
4.7. ASSOCIATION DES AUBERGISTES DE NOMININGUE.....	106
4.8. CLUB DE L'ÂGE-D'OR DE NOMININGUE	107
4.9. SCFP, SECTION LOCALE 2907 NOMININGUE.....	107
4.10. SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE NOMININGUE	108
4.11. ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE NOMININGUE	109
4.12. AUTRES INTERVENANTS	110
5. ANALYSE DE LA COMMISSION	116
5.1. RAPPORTS DÉPOSÉS ET POLITIQUE SUR LA RURALITÉ	116
5.1.1. NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ.....	116
5.1.2. RÉFLEXION STRATÉGIQUE SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC, LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC, LE CANTON DE MARSTON ET LA MUNICIPALITÉ DE NANTES.....	119
5.2. SOUS-CENTRE DE L'ANNONCIATION ET VOCATION DE VILLÉGIATURE DE RÉGION	121
5.3. DÉMOGRAPHIE.....	124
5.4. DOUBLE RÉGRESSIVITÉ DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE	129
5.5. DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	140
5.5.1. ÉTALEMENT OU ÉLOIGNEMENT	141
5.5.2. ENDETTEMENT, RECETTES ET DÉPENSES PAR HABITANT?	144
6. PROPOSITIONS DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE NOMININGUE ET DE LA MACAZA	147
6.1. NOMININGUE.....	147
6.2. LA MACAZA	151
6.3. PROPOSITION DES MUNICIPALITÉS DE L'ANNONCIATION ET DE MARCHAND	153
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	155
8. REMERCIEMENTS.....	163
ANNEXE 1 – LISTE DES PIÈCES	164
ANNEXE 2 – LISTE DES INTERVENANTS.....	165

1. INTRODUCTION

1.1. MANDAT

Le 19 juillet 2001, la secrétaire de la Commission municipale du Québec, M^e Caroline Pouliot accusait réception des résolutions du Village de Sainte-Véronique, du Village de L'Annonciation et de la Municipalité de Marchand, adoptées respectivement les 3 juillet, 9 juillet et 10 juillet 2001, demandant à la Commission en vertu du deuxième alinéa de l'article 125.5 de la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* », de faire une étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement du Village de Sainte-Véronique, du Village de L'Annonciation et des Municipalités de Marchand, de Nominingue et de La Macaza.

Le 19 juillet 2001, le président de la Commission municipale désigne le soussigné pour procéder à une étude sur les avantages et les inconvénients du regroupement des Villages de L'Annonciation, de Sainte-Véronique et des Municipalités de Marchand, de Nominingue et de La Macaza conformément aux dispositions de la « *Loi sur l'organisation territoriale* » (L.Q., 2000, c. 27.a.1) :

« **125.1** Les sous-sections 2 à 4 ont pour objet la constitution de municipalités locales issues de regroupements afin notamment de favoriser l'équité fiscale et de fournir aux citoyens des services à un coût moindre ou de meilleurs services à un coût égal. »

L'article 125.5 de la même loi, deuxième alinéa, permet à certaines conditions, aux municipalités locales de demander à la Commission municipale du Québec de procéder à une étude d'opportunité portant sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement de municipalités :

« 125.5 Le ministre peut demander à la Commission municipale du Québec de faire une étude, quant à certaines municipalités locales dont les territoires peuvent faire l'objet d'un regroupement, portant sur les avantages et les inconvénients d'un tel regroupement.

Une telle demande peut également être faite par des municipalités locales dont le nombre et la population totale représentent plus de la moitié de ceux des municipalités locales visées.

La Commission transmet une copie de la demande à toute municipalité locale visée, à toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend celui d'une telle municipalité locale et, dans le cas où la demande est faite par des municipalités locales, au ministre.

Aucune demande ne peut être faite en vertu du deuxième alinéa lorsque l'une des municipalités locales visées a reçu l'écrit prévu à l'article 125.2 ou lorsque le regroupement du territoire de l'une d'elles est prévu par une loi particulière qui n'a pas pris effet ou par un projet de loi particulière présenté par le ministre. Si l'une de ces circonstances survient après qu'une telle demande a été faite, celle-ci devient caduque et la Commission en est dessaisie.

La Commission peut refuser de donner suite à une demande manifestement déraisonnable faite en vertu du deuxième alinéa. »

De plus, l'article 125.9 de la loi prévoit que la Commission municipale du Québec doit, dans son rapport, faire une recommandation motivée à l'égard de ce regroupement :

« 125.9 La Commission produit un rapport à l'intention du gouvernement, dans lequel elle fait une recommandation motivée relativement au regroupement qui a fait l'objet de la demande.

La Commission peut également faire une recommandation subsidiaire motivée relativement à un autre regroupement concernant le territoire d'une ou plus d'une municipalité locale visée par la demande.

La Commission ne peut faire une recommandation positive relativement à un regroupement que si elle a tenu une audience publique sur celui-ci.

La Commission transmet son rapport au ministre. »

1.2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

La Commission a procédé, le 12 septembre 2001, à une première séance d'informations au Club de Golf de Nominique et tous les maires des cinq municipalités concernées et leurs principaux collaborateurs étaient présents à cette séance d'informations.

Avant d'amorcer son étude, la Commission a publié dans un quotidien, le « Journal de Montréal » et dans l'hebdomadaire « L'information du Nord », tous deux diffusés sur le territoire des cinq municipalités visées, un avis, tel que le prévoit la loi aux articles 125.6 et suivants de la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* » :

« **125.6** Avant le début de son étude, la Commission publie, dans un journal diffusé sur le territoire des municipalités locales visées, un avis qui mentionne :

1° la demande et les municipalités locales visées;

2° le droit prévu à l'article 125.7;

3° l'endroit où doit être adressée l'opinion visée à l'article 125.7.

« **125.7** Toute personne intéressée peut, dans les 30 jours qui suivent la publication de l'avis, faire connaître par écrit à la Commission son opinion sur le regroupement qui fait l'objet de la demande ou sur tout

autre regroupement concernant le territoire d'une ou plus d'une municipalité locale visée par la demande.

« **125.8** La Commission peut tenir une audience publique sur le regroupement qui fait l'objet de la demande ou sur tout autre regroupement concernant le territoire d'une ou plus d'une municipalité locale visée par la demande. »

Suite à ce premier avis, publié le 15 septembre 2001, la Commission, à la demande du conseil de la Municipalité de La Macaza procède à une deuxième séance d'informations, le 4 octobre 2001, et ce en deux temps. La première de ces séances a eu lieu à l'Hôtel de Ville du Village de L'Annonciation où tous les maires des 5 municipalités suivantes et leurs principaux collaborateurs étaient présents, c'est-à-dire les municipalités de L'Annonciation, de Sainte-Véronique, de Marchand, de Nominique, de L'Ascension et de Lac-Saguay. En soirée, la Commission a rencontré pour une séance d'informations, tous les membres du conseil de la Municipalité La Macaza. Suite à ces deux séances d'informations et aux échanges entre les représentants de toutes les municipalités concernées, la Commission considéra qu'il était approprié, aux fins de l'étude, d'y inclure les territoires de la Municipalité de L'Ascension et du Village de Lac-Saguay.

La Commission a procédé à la publication d'un deuxième avis public, le 20 octobre 2001, dans un quotidien le « Journal de Montréal » et un hebdomadaire « L'Information du Nord » tous deux diffusés sur le territoire des sept municipalités visées, tel que le prévoit la loi aux articles 125.6 et suivants cités précédemment. Une conférence préparatoire à l'audience publique a été tenue au Club de Golf de Nominique, le 11 décembre 2001, à

laquelle les sept municipalités impliquées dans le projet de regroupement étaient représentées par leurs maires et leurs principaux collaborateurs.

La Commission exigea tout au long du processus préparatoire à l'audience publique, la transparence totale entre les parties, c'est-à-dire l'échange de tous les documents, études ou informations pouvant être utiles et permettant ainsi à toutes les parties en présence de posséder toute l'information pertinente servant à éclairer le commissaire chargé du présent mandat.

Des avis publics ont été publiés dans le quotidien le « Journal de Montréal » et dans l'hebdomadaire « L'Information du Nord » pour informer la population de la tenue d'une audience publique aux fins d'entendre toute personne qui désire exprimer son opinion à l'égard du regroupement des sept municipalités visées par l'avis publié le 20 octobre 2001.

La Commission procéda à une audience publique le 18 décembre 2001, au Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-Rouge, à L'Annonciation, afin d'entendre tous les intervenants s'étant manifestés par écrit, soit par lettre ou dépôt d'un mémoire. Ces derniers ont tous été dûment convoqués à cette audience.

1.3. LÉGISLATION PERTINENTE

La Commission procède, en vertu des articles 125.1 et suivants de la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* » à une étude d'opportunité relativement au projet de regroupement prévu à l'avis public paru, le 20 octobre 2001, concernant les sept municipalités désignées dans cet avis. Il ne s'agit pas d'une étude de faisabilité mais d'une analyse de la pertinence

d'un regroupement de municipalités en vertu de l'article 125.5 de la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* » (L.O.T.M.)

Un bref rappel historique nous aidera à mieux comprendre les objectifs poursuivis par le gouvernement en matière d'organisation territoriale. La Commission tient à rappeler aux différents intervenants dans le présent dossier qu'elle tiendra compte dans son analyse des avantages et des inconvénients d'un tel regroupement.

La réorganisation des structures municipales par le regroupement des services aux citoyens dans des buts d'économie et d'une plus grande efficacité est commencée depuis plus de quarante ans. On ne compte plus les nombreux rapports et commissions d'enquête, qui au fil des ans, ont étudié la situation sur les plans sociaux et économiques.

Déjà, en 1965, la Commission Bélanger recommandait un regroupement de certaines municipalités pour des raisons économiques et de saine gestion. Les communautés urbaines de Montréal et de Québec et la communauté régionale de l'Outaouais ont été mises en place pour contrer l'éparpillement municipal, permettre un regroupement économique de services et corriger certaines inégalités fiscales.

De 1971 à 1993, différents rapports ont permis d'accentuer ce mouvement de regroupement. De 1971, avec la Proposition de réforme des structures municipales, à 1973, avec le Rapport Hannigan, de 1976, avec le Rapport Castonguay, à 1986, avec la Commission d'étude sur la Ville de Québec, puis en 1993, avec le Rapport Pichette, puis plus tard le rapport de la Commission O'Bready en 1997, et le rapport Bédard en 2000. Le problème le plus souvent identifié fut celui dit des villes-centres, c'est-à-dire une grande agglomération

qui joue un rôle capital à l'intérieur du réseau complexe d'échanges intermunicipaux entre ces villes-centres et les villes de banlieue.

Toutes les recommandations de ces divers rapports prévoyaient une diminution du nombre de municipalités et une consolidation administrative de celles-ci. L'ancien ministre des Affaires municipales, monsieur Rémi Trudel, dans son document « *La politique de consolidation des communautés locales* » mentionne que « le regroupement municipal et la consolidation des communautés locales doivent être considérés comme des moyens de tendre vers des objectifs qu'il faut rechercher en matière d'organisation municipale, c'est-à-dire l'efficacité, l'efficience et l'équité ». Les objectifs décrits par le ministre Trudel dans son document du 7 mars 1997 sont les suivants :

- améliorer la capacité financière et administrative des municipalités;
- viser un meilleur partage des ressources et des coûts;
- favoriser une utilisation optimale des ressources du milieu et du gouvernement;
- appuyer les efforts de développement économique et de prise en charge auxquels les a conviés le gouvernement.

Également, madame la ministre Louise Harel dans son Livre blanc « *La réorganisation municipale* » mentionne au chapitre 6 les objectifs qu'elle vise dans le cadre de la réorganisation municipale :

- une vision commune du devenir des collectivités;
- une prise en considération des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable et d'aménagement;

- un secteur municipal plus efficace permettant un allègement et une meilleure répartition du fardeau fiscal.

C'est ainsi que le projet de loi numéro 124, adopté en juin 2000, sous le nom de « *Loi modifiant la loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives* » (L.Q., 2000, chapitre 27), arrêta les fins recherchées par le gouvernement du Québec, soit l'équité fiscale et la fourniture aux citoyens des services à un coût moindre ou de meilleurs services à coût égal.

La Commission procède donc à cette étude d'opportunité en se conformant aux objectifs mentionnés ci-dessus.

1.3.1. Détermination de la population

La Commission désire immédiatement informer les différents intervenants aux présentes, que le nombre de la population de chacune des municipalités a été déterminé selon l'article 29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* qui se lit comme suit :

Texte de l'article 29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale :

«

POPULATION

Dénombrement	ART.29. La population d'une municipalité locale est le nombre des habitants de son territoire qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec.
Population	La population d'un arrondissement est le nombre des habitants de celui-ci qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec.

Décret Le décret entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec ou à toute date ultérieure qui y est indiquée. **1993, c. 65, a. 6; 1998, c. 4, a. 50; 2001, c. 25, a. 137. »**

L.Q. 1998, c.19, a.29; L.Q. 1993, c.65, a.6; L.Q. 1998, c.44, a.50; L.Q. 2001, c.25, a.137.

et l'article 75 du Code civil du Québec qui indique :

« **75**

**ART. 75
DOMICILE**

Le domicile d'une personne, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu de son principal établissement.

The domicile of a person, for the exercise of his civil rights, is at the place of his principal establishment. »

2. PORTRAIT DE L'AGGLOMÉRATION

2.1. HISTORIQUE

Le curé Antoine Labelle décide, en 1879, d'établir des colonies entre la rivière du Lièvre et la rivière Rouge. Une fois les paroisses de Saint-Jovite et de Saint-Faustin occupées, la colonisation touche les cantons Clyde, Joly, Marchand, Mousseau et Lynch, La Minerve puis le canton de Loranger où le curé Labelle projette de construire sa capitale sur les bords du lac Nominique. Le canton de Clyde reçoit ses premiers colons en 1875 et déjà en 1879 une centaine de familles sont installées. À la même époque, en 1883, est bâtie Nominique considérée par le curé Labelle comme chef-lieu et où les Jésuites ont fondé un grand établissement faisant de cet endroit le plus important de la région. Nominique déjà considérée comme centre local, les journalistes de l'époque désignent cette municipalité comme une localité offrant toutes les commodités à un voyageur qui y séjourne.

On dira que le développement de la colonisation de L'Annonciation ainsi que de toutes les missions de la Vallée-de-la-Rouge, dépend en grande partie de la direction des Jésuites à Nominique.

Le canton de Marchand, lui aussi ouvert à la colonisation à la fin des années 1870, a connu de plus lents débuts, retardé dans son développement par l'absence d'un chemin d'accès adéquat. À l'extrémité nord de la Rouge, en direction nord-est, l'ancienne ferme d'en-Haut dont les limites touchent les cantons de Lynch et Mousseau, a reçu ses premiers colons vers 1880. En 1884, la Paroisse de L'Ascension est peuplée de 20 familles et la Société de colonisation du diocèse de Montréal y fait construire une chapelle. Mais le nom magique de l'époque, la réalité dorée de demain pour le curé Labelle, c'était Nominique. Il a été conquis par la situation idéale mitoyenne entre la Rouge et la Lièvre, le pittoresque du paysage. Mais après le départ des Jésuites de Nominique une autre communauté religieuse prendra la succession et ce sera le début d'un second épisode dans l'histoire de L'Annonciation et du Canton de Marchand.

Aujourd'hui les sept municipalités de la Vallée-de-la-Rouge ont en commun un vaste territoire où on retrouve de nombreux lacs et rivières et une forêt dont l'exploitation et l'aménagement sont des activités importantes. Le secteur récréotouristique est également très lié à l'environnement de la Vallée-de-la-Rouge : la chasse, la pêche, la pratique de la motoneige et les sports de plein air pratiqués dans des endroits pittoresques et souvent uniques sont des attraits connus et appréciés non seulement des résidents mais des nombreux villégiateurs qui s'installent de plus en plus en permanence dans cette vallée.

L'Annonciation a acquis une vocation de sous-centre régional administratif et de services en raison de la géographie.

2.2. PORTRAIT DES SEPT MUNICIPALITÉS

2.2.1. Portrait géographique

Le territoire visé par l'avis public annonçant la présente étude d'opportunité qui touche les sept municipalités a une superficie de 1 449,73 km². Situé dans les Hautes-Laurentides, le territoire étudié est constitué de près de 729 km² de terres publiques, soit 50,3 % de la superficie des municipalités en question (Pièce 1).

PIÈCE 1 - SCHÉMA & AMÉNAGEMENT

MUNICIPALITÉS	Superficie km ²	Privée %	publique (Gouv.) % ⁽¹⁾
Nominique	309.64	56	44
Lac-Saguay	172.16	63	37
La Macaza	163.22	48	52
L'Annonciation	10.48	88	12
L'Ascension	342.83	27	73
Marchand	179.98	88	12
Sainte-Véronique	275.52	37	63

(1) Le domaine hydrique est considéré de tenure publique

Ce territoire se définit géographiquement par les limites naturelles et urbaines facilement identifiables. Le réservoir Kiamika au nord, la Rivière Rouge à l'est, le parc du Mont-Tremblant au sud-est, la réserve faunique Papineau-Labelle au sud-ouest et finalement les limites municipales de Nominique à l'ouest et les limites municipales de Lac-Saguay au nord-ouest. Ce territoire est caractérisé par de nombreux plans d'eau dont la Rivière Rouge, le Lac Chaud, le Lac Lacoste, le Lac Nominique, le Petit

Lac Nominique, le Lac Tibériade, le Lac Kiamika, le Lac Saguy et le Lac des Sept-Frères pour ne nommer que ceux-ci.

Cette agglomération fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle dont la superficie totale est de 15 665 km² dont environ 10 000 km² sont constitués de territoires non municipalisés. Si on y ajoute les lacs et les rivières à la forêt, la MRC Antoine-Labelle est constituée de près de 96 % de territoire à tenure publique.(Pièce 2).

PIÈCE 2 - MRC D'ANTOINE-LABELLE

M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE		
Utilisation du sol	Superficie (ha)	%
Agriculture	22 524	1.44
Friche	7 196	0.46
Urbain	8 190	0.52
Villégiature	5 105	0.33
Forêt	1 298 213	82.87
Eaux	216 479	13.82
Autres	8 829	0.56
Total	1 566 536	100%

La région administrative des Laurentides comprend huit MRC et s'étend sur 21 500 km². La MRC d'Antoine-Labelle occupe donc 73 % de l'espace régional (voir pièce 3).

PIÈCE 3 - RÉGION DES LAURENTIDES



Il est important de souligner que la forêt couvre 83,4 % du territoire de la MRC.

PIÈCE 4 - TERRITOIRE DE LA VALLÉE-DE-LA-ROUGE



2.2.2. Portrait démographique

A) *Population*

La population des municipalités a augmenté de façon importante depuis 1976 et cette augmentation est constatée pour les sept municipalités. Le tableau suivant nous démontre qu'après avoir connu un exode massif des populations des municipalités à vocation agroforestières entre 1961 et 1976, les sept municipalités ont repris leur croissance depuis 1976 et ce de façon très marquée.

PIÈCE 5 - TABLEAU 4
POPULATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Municipalités	1976	Variation 1971-76 %	1981	Variation 1976-81 %	1986	Variation 1981-86 %	1991	Variation 1986-91 %	1996	Variation 1991-96 %	Variation 1976-96 %	Année 2000
Lac-Nominique	1 326	+ 7	1 596	+ 20	1 611	+ 1	1 765	+ 10	1 930	+ 9	+ 46	2 119
Lac-Saguay	264	- 4	293	+ 11	301	+ 3	305	+ 1	318	+ 4	+ 20	368
La Macaza	651	- 44	840	+ 29	863	+ 3	900	+ 4	1 020	+ 13	+ 57	1 021
L'Annonciation	2 186	+ 1	2 384	+ 9	2 318	- 3	2 163	- 7	2 085	- 9	- 5	2 209
L'Ascension	504	- 11	560	+ 11	626	+ 12	662	+ 6	755	+ 14	+ 50	826
Marchand	973	+ 9	1 108	+ 14	1 249	+ 13	1 229	- 2	1 430	+ 16	+ 47	1 512
Sainte-Véronique	756	+ 2	869	+ 15	945	+ 9	1 032	+ 9	1 088	+ 5	+ 44	1 073
TOTAL.	6 660	- 40	7 650	+ 109	7 913	+ 38	8 056	+ 21	8 626	+ 52	+ 259	9 128
Source : Statistique Canada, compilé par le service de l'aménagement du territoire, M.R.C.A.L.												

B) Profil de la population

Si l'on compare les populations de la MRC d'Antoine-Labelle selon les groupes d'âge, on constate que dans l'ensemble, la population qu'occupe chaque groupe d'âge est comparable à celle du Québec (Pièce 6).

PIÈCE 6 - POPULATION MRC ANTOINE-LABELLE PAR GROUPE D'ÂGE

**POPULATION DE LA M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PAR GROUPE D'ÂGE**

GROUPE D'ÂGE	M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE	M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE	M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE	M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE	QUÉBEC
	1986	1991	1996	1986-1996	1996
	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %
0 - 4 ans	2 105 7.0	1 980 6.2	1 920 5.7	185 -8.8	455 415 6.4
5 - 9 ans	2 465 8.0	2 265 7.1	2 095 6.2	370 -15.0	456 945 6.4
10 - 14 ans	2 230 7.2	2 495 7.8	2 385 7.0	155 7.0	459 825 6.4
15 - 19 ans	2 295 7.4	2 145 6.7	2 450 7.2	155 6.8	494 175 6.9
20 - 24 ans	2 460 8.0	1 690 5.3	1 715 5.1	745 -30.3	453 815 6.4
25 - 34 ans	5 495 17.8	5 325 16.6	4 415 13.0	1 080 -19.7	1 091 395 15.3
35 - 44 ans	4 660 15.0	5 280 16.5	6 040 17.8	1 380 29.6	1 239 630 17.4
45 - 54 ans	3 130 10.1	3 949 12.3	4 945 14.6	1 815 58.0	975 995 13.7
55 - 64 ans	2 930 9.5	3 210 10.0	3 660 10.8	730 24.9	650 905 9.1
65 et plus	3 076 10.0	3 680 11.5	4 260 12.6	1 184 38.5	860 705 12.0
TOTAL	30 906 100	32 019 100	33 885 100	2 979 9.6	7 138 805 100

Source: Statistiques Canada, catalogue 95-325, compilation par C.I.D.E.L.

Il est à remarquer que les groupes d'âge 20-24 et 25-34 présentent des pourcentages inférieurs à la proportion qu'occupent ces mêmes groupes d'âge au Québec. Il en est de même pour les groupes d'âge 15-19, 20-24 et 25-34 qui sont en net recul si on compare leurs effectifs entre 1986 et 1991.

Ce qui est remarquable c'est que nous pouvons constater ce phénomène de décroissance dans à peu près toutes les municipalités de la Rivière Rouge.

Malgré cette décroissance de la population jeune, on constate tout de même que certaines des municipalités ont enregistré de forts taux de croissance sur leur territoire pouvant aller jusqu'à plus de 40 %. Seule L'Annonciation a subi une légère baisse de sa population; elle compte aujourd'hui 2 209 citoyens par rapport à 2 384 en 1981.

Selon le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle entré en vigueur le 24 mars 1999, « l'évolution de la population de la MRC devrait suivre les tendances constatées au cours des dernières années, à savoir, une augmentation annuelle d'environ 1 % pour l'ensemble du territoire. Cette prévision est aussi partagée par le ministère des Transports qui prévoit une augmentation annuelle de 1,03 % de 1996 à 2016 ». Selon le schéma d'aménagement ce sont les municipalités limitrophes ou centres et/ou sous-centres régionaux qui devraient enregistrer la plus forte augmentation de population. Enfin, les municipalités à forte vocation de villégiature ont et devraient elles aussi enregistrer des augmentations de population semblables aux prévisions du ministère des Transports c'est-à-dire de 1 à 2 % annuellement.

2.2.3. Profils financiers

Le principal moteur économique de la région de la Rouge c'est l'exploitation de la forêt, suivi de près par la présence d'institutions gouvernementales comme l'hôpital à L'Annonciation, le pénitencier de La Macaza et quelques industries installées à L'Annonciation.

Le tourisme de plein air et de villégiature saisonnière (propriétaires/vacanciers) qui, de plus en plus souhaitent s'installer en permanence sur les rives des nombreux lacs, donne une nouvelle dimension à l'économie, profitant ainsi du territoire fortement boisé et parsemé de magnifiques plans d'eau.

La structure de taxation et l'assiette fiscale démontrent des disparités et des différences fort importantes dans ces mêmes municipalités (voir les pièces 7-8-9-10-11).

PIÈCE 7 - TABLEAU 1.2 FISCALITÉ MUNICIPALE INDICES FINANCIERS

Municipalité ¹	Population	RFU (en millions)	RFU	Effort fiscal	Dépenses ²
L'Annonciation	2 209	71	94	151	132
Nominigue	2 119	132	178	99	174
Marchand	1 512	72	137	105	135
Sainte-Véronique	1 073	41	107	141	150
La Macaza	1 021	71	183	95	150
L'Ascension	826	39	137	135	175
Lac Saguy	368	23	171	100	165

Raymond Chabot Grant Thornton 

¹ Profil financier, édition 2000.

² Net des recouvrements des services fournis aux autres municipalités.

PIÈCE 8 - TABLEAU 1.4 FISCALITÉ MUNICIPALE

STRATÉGIES FISCALES DIFFÉRENTES

1.4 Les stratégies fiscales différentes

Le tableau suivant présente ces stratégies :

Municipalité	Taxes générales (en milliers de \$ et en %)	Taxe de secteur (en milliers de \$ et en %)	Surtaxe ou taxe sur les immeubles non résidentiels (en milliers de \$ et en %)	Tarification pour services municipaux (en milliers de \$ et en %)
L'Annonciation	745 62 %	9 Moins de 1 %	56 Moins de 5 %	385 32 %
Nominigue	1 670 84 %	49 Plus de 2 %	-	260 14 %
Marchand	854 88 %	1 Moins de 1 %	-	117 11 %
Sainte-Véronique	565 78 %	32 4 %	-	124 18 %
La Macaza	557 80 %	34 5 %	6 1 %	99 14 %
L'Ascension	505 76 %	5 Moins de 1 %	-	157 23 %
Lac-Saguay	272 87 %	-	-	39 13 %

Source : Prévisions budgétaires de 2001

PIÈCE 9 - TABLEAU 1.6
FISCALITÉ MUNICIPALE - VALEURS DES ACTIFS

Actif (valeur nette en \$)	L'Annonciation	Nominique	Marchand	Sainte- Véronique	La Macaza	L'Ascension	Lac- Saguay	TOTAL
Immobilisations opérationnelles	6 786 930	1 643 606	704 534	942 391	2 063 022	3 130 267	245 821	15 516 631
Infrastructures	2 492 858	764 006	309 737	428 757	284 001	345 648	63 493	4 608 500
Bâtiments	323 697	109 580	472 760	208 211	291 752	98 312		1 644 312
Véhicules								
Aménagements et équipements de bureau	172 141	112 450	89 158	4 197	83 328	12 846	3 345	447 465
Machinerie, outillage et équipements	244 247	99 002	74 328	82 351	82 993	110 277	14 868	707 766
Terrains		71 024	5 540	282 436		14 001	20 280	393 281
Autres			16 150					16 150
Immobilisations en cours	23 914		158 544					182 458
Total des immobilisations	10 043 787	2 849 726	1 800 731	2 048 343	2 774 796	3 711 351	347 807	23 576 563
% sur le total des immobilisations	43 %	12 %	7 %	9 %	12 %	16 %	1 %	100 %
Subventions reçues	3 681 855	306 317	207 244	130 403	118 575	2 232 750	174 547	6 841 691
Valeur nette	6 361 932	2 543 411	1 593 507	1 927 940	2 656 221	1 478 601	173 260	16 734 872
% sur le total de la valeur nette	38 %	15 %	10 %	11 %	16 %	9 %	1 %	100 %
% sur le total de la richesse foncière	11 %	31 %	17 %	10 %	17 %	9 %	5 %	100 %

Données provenant des états financiers de 2000.

Raymond Chabot Grant Thornton

1.6 Les valeurs des actifs
Nous présentons dans cette section un aperçu général de la composition des actifs immobilisés des municipalités au 31 décembre 2000.

PIÈCE 10 - TABLEAU 1.9 SIMULATION FISCALE – PROFIL DE DÉPENSES

1.9 La simulation fiscale

1.9.1 Le profil de dépenses

Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses per capita tirées du budget 2001 des municipalités incluses dans le regroupement.

Indice	Lac-Saguay	L'Ascension	Municipalités de 0 à 999 habitants ^{1,2}		La Macaza	Sainte-Véronique	Marchand	Municipalités de 1 000 à 1 999 habitants ^{1,2}
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Administration	433	200	192	283	340	221	144	
Sécurité publique	111	114	111	167	93	117	102	
Transport	323	458	235	396	235	273	168	
Hygiène du milieu	103	96	90	106	115	77	103	
Santé et bien-être	1	10	2	0	1	1	3	
Urbanisme	99	46	32	75	43	58	29	
Loisirs et culture	101	54	42	59	178	72	54	
Total des dépenses avant frais de financement	1 131	1 008	704	1 054	925	819	603	
Frais de financement, capital, intérêts et affectations	8	116	23	120	72	33	37	
Total des dépenses ³	1 139	1 124	727	1 180	997	872	640	

Source : Prévisions budgétaires de 2001

¹ Moyennes selon les prévisions budgétaires des organismes municipaux du Québec – année financière 2000.

² Paiement des recouvrements des services offerts aux autres municipalités.

³ Excluant la contribution au fonds spécial de financement des activités locales.

PIÈCE 11 - TABLEAU 1.9 SUITE

SIMULATION FISCALE

L'Annonciation, Nominique, Marchand, Sainte-Véronique, La Macaza, L'Ascension et Lac-Saguay

Indice	Nominique	L'Annonciation	Municipalités de 2 000 à 2 999 habitants ^{1/2}
	\$	\$	\$
Administration	219	176	130
Sécurité publique	150	68	97
Transport	303	135	143
Hygiène du milieu	128	116	113
Santé et bien-être	3	9	2
Urbanisme	134	56	31
Loisirs et culture	89	142	65
Total des dépenses avant frais de financement	1 026	702	581
Frais de financement, capital, intérêts et affectations	114	185	42
Total des dépenses³	1 140	887	623

Source : Prévisions budgétaires de 2001.

Il en est de même sur le plan de l'endettement et des revenus fiscaux. On remarque des disparités importantes entre les sept municipalités lorsqu'on examine les profils financiers pour l'année 2001, les données exprimant la dette à long terme « *per capita* » de chacune des municipalités et les recettes de taxes « *per capita* ». Lac-Saguay, selon les statistiques du MAMM édition 2001, a 49 \$ d'endettement « *per capita* » alors que L'Annonciation déclare 1 058 \$ « *per capita* ». Toutes les autres municipalités déclarent au moins trois fois plus, sinon 7 à 10 fois plus, que l'endettement de Lac-Saguay.

C'est ainsi que l'endettement total net à long terme en pourcentage de la richesse foncière uniformisée est de 0,08 % pour le Lac-Saguay et de 3,29 % pour L'Annonciation.

Maintenant si on examine les données « recettes de taxes » « *per capita* », Nomingue affiche des recettes « *per capita* » de 939 \$ alors que L'Annonciation doit se contenter de 559 \$ « *per capita* » pour la même année. Ces énormes différences entre ces municipalités sont dues à des facteurs que nous étudierons dans un chapitre subséquent (pièce 12).

PIÈCE 12 - PROFIL FINANCIER ÉDITION 2001

	NOMINGUE	MARCHAND	L'ANNONCIATION	L'ASCENSION	LAC-SAGUAY	SAINTE- VÉRONIQUE	LA MACAZA
Endettement total net long terme « <i>per capita</i> »	355 \$	384 \$	1 058 \$	474 \$	49 \$	394 \$	168 \$
Dépenses de fonctionnement « <i>per capita</i> »	1 066 \$	782 \$	776 \$	1 052 \$	1 250 \$	950 \$	1 046 \$
Recettes de taxes « <i>per capita</i> »	939 \$	643 \$	559 \$	815 \$	851 \$	685 \$	701 \$
T.G.T. uniformisé PB. et SR. 2001	1,4967	1,3182	2,2553	1,6698	1,3265	1,6773	1,1354

SOURCE : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Profil financier Édition 2001

2.2.4. Habitation sociale

Quatre municipalités sur les sept concernées partagent les habitations sociales de la Vallée-de-la-Rouge. Le Village de L'Annonciation possède 48 logements, L'Ascension 10 logements, Nomingue 13 logements et Sainte-Véronique offre 12 logements (voir pièce 13).

PIÈCE 13 - HABITATIONS SOCIALES DANS LA ROUGE

Les habitations sociales dans La Rouge				
M.R.C. d'Antoine-Labelle				
Municipalités	Société d'habitation du Québec		Habitation Métis du Nord	
	Nombre	Valeur totale	Nombre	Valeur totale
La Macaza				
Lac-Saguay				
L'Annonciation	1 de 20 logements	602 200 \$	20 de 1 logement 2 de 4 logements	926 100 \$ 279 600 \$
L'Ascension	1 de 10 logements	303 600 \$		
Marchand				
Nomingue	1 de 12 logements	343 100 \$	1 de 1 logement	74 800 \$
Sainte-Véronique			2 de 2 logements 2 de 4 logements	148 000 \$ 277 300 \$
Total :		1 248 900 \$		1 705 800 \$

Source : Sommaire 3 pages de novembre 2001
par Yvon Allen

3. POSITIONS DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES

3.1. POSITION DES MUNICIPALITÉS DE L'ANNONCIATION ET DE MARCHAND

Les municipalités de L'Annonciation et de Marchand, ont soumis un mémoire commun qu'elles sont venues présenter à l'audience publique. Ce mémoire a été préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, assisté du personnel administratif des municipalités.

Les maires des deux municipalités, monsieur Jocelyn Séguin de L'Annonciation et monsieur Jacques Beaudoin de Marchand sont intervenus lors de l'audience. De plus madame Lorraine Picard a participé à la présentation du dossier préparé par sa firme.

Dans la présente étude, il sera impossible pour la Commission de reprendre et d'énumérer les nombreux arguments et tableaux présentés dans ce mémoire conjoint ainsi que dans tous les autres mémoires présentés à la Commission par les autres municipalités, le 18 décembre 2001, à L'Annonciation. La Commission a pris connaissance de tous ces documents et après en avoir analysé le contenu, n'énumère pas tous les arguments de chacun, mais elle en tient compte dans ses recommandations.

Pour les municipalités de L'Annonciation et de Marchand, la Vallée-de-la-Rouge constitue une région d'appartenance naturelle. Les sept municipalités d'Antoine-Labelle sont depuis toujours identifiées à ce territoire d'appartenance. Stratégiquement localisée entre les agglomérations urbaines de Mont-Laurier au nord-ouest et de Mont-Tremblant au sud, la Vallée-de-la-Rouge joue un rôle déterminant pour l'avenir de la région. C'est une région d'appartenance pour les gens qui y vivent parce qu'ils y vivent, y travaillent et participent à la vie communautaire. C'est pourquoi les représentants des

deux municipalités se sont montrés favorables au regroupement de cinq municipalités soient celles de L'Annonciation, Marchand, La Macaza, Nominique et Sainte-Véronique tout en restant ouvert à toute autre forme de regroupement. C'est à partir de l'étude réalisée en 1996 et publiée en 1997, par la firme Roche, sur le regroupement des municipalités de L'Annonciation et de Marchand, que l'idée d'un regroupement plus large a été évoquée. Dans un contexte d'effervescence les conseils des deux municipalités, au début soutenus par le conseil de Sainte-Véronique, ont décidé de « pro-agir » et d'initier ce processus de regroupement devant la Commission.

Les conseils municipaux de Marchand et de L'Annonciation sont conscients qu'un regroupement de plusieurs municipalités de la Vallée-de-la-Rouge pourrait être un atout certain pour consolider des acquis et développer la région. Ils considèrent qu'un tel projet est porteur de changements significatifs et se doit d'être envisagé et évalué, au bénéfice de l'ensemble de la population de la Vallée.

3.1.1. Enjeux régionaux

La MRC Antoine-Labelle est située dans les Hautes-Laurentides et elle occupe une superficie de 15 665 km² dont 10 000 km² sont constitués de territoire non municipalisé et de terres publiques. Douze des 22 municipalités de la MRC, comptent moins de 1 000 citoyens, pour un taux d'occupation des territoires de moins de six habitants au kilomètre carré, comparativement à 61 habitants au kilomètre carré dans l'ensemble de la région des Laurentides. Les élus des conseils des municipalités de L'Annonciation et de Marchand considèrent que tout projet de regroupement doit être appuyé sur les enjeux suivants :

- Faire émerger un leadership fort au sein de la Vallée-de-la-Rouge et pour ce faire;
- Mettre de l'avant une vision régionale et faciliter les actions concertées;
- Développer un plan de relance intégré, durable et porteur;
- Faciliter le consensus;
- Éviter les dédoublements;
- Éliminer la concurrence stérile;
- Mettre en place une cohérence des décisions;
- Mettre en place une intégration du territoire.

Il faut également consolider et diversifier le développement économique en mettant en valeur tout le potentiel de villégiature dans le respect de l'environnement. Les représentants de ces deux municipalités considèrent comme prioritaire de développer un parc industriel régional et l'aéroport de La Macaza.

Le regroupement souhaité par ces deux municipalités permettra à la région de faire face aux défis de la gestion municipale dont :

- Être capable de répondre adéquatement aux futurs transferts de responsabilités des gouvernements;

- Permettre à la nouvelle entité municipale de maintenir des services de qualité en respectant la capacité collective de les payer et de permettre une meilleure planification financière à long terme.

3.1.2. Aspects socio-économiques et politiques

Le territoire visé par ces deux municipalités a une superficie de 934,74 km² (voir pièce 14).

PIÈCE 14 - ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

Municipalités ¹	Population (données 2001)	Dimension du territoire (km ²) (données 2001)	Nombre de conseillers
L'Annonciation	2 209	10,48	6 conseillers + 1 maire
Marchand	1 512	179,98	6 conseillers + 1 maire
La Macaza	1 021	163,22	6 conseillers + 1 maire
Nominigue	2 119	308,34	6 conseillers + 1 maire
Sainte-Véronique	1 073	272,72	6 conseillers + 1 maire
Total	7 934	934,74	30 conseillers + 5 maires

¹ Répertoire des municipalités du Québec – 2001.

La nouvelle municipalité à cinq serait une grande étendue mais il faut noter que près de 415 km² soit 44 % sont des territoires constitués de terres publiques, ce qui amenuise considérablement les possibles effets négatifs reliés au territoire à gérer. De plus, en ce qui concerne la planification et le contrôle du territoire, les principaux enjeux sont très similaires et facilitent la gestion, selon les élus de Marchand et de L'Annonciation.

Les aménagements résidentiels sont tous de faible densité et cette caractéristique se retrouve sur l'ensemble du territoire et fait partie intégrante de la qualité de vie.

En terme de services municipaux les municipalités de Marchand et de L'Annonciation reconnaissent que suite à un regroupement, il faudra procéder à l'harmonisation de plusieurs services et à leur mise à niveau.

Le regroupement proposé de ces cinq municipalités demeurerait la création d'un bloc territorial central d'une dimension suffisante pour créer un effet de développement et de consolidation. Avec la formation d'un bloc central, plus fort, plus structuré, la « nouvelle municipalité » entre les deux autres pôles urbains (Mont-Laurier et Mont-Tremblant) il serait possible de développer une dynamique régionale intégrée. Selon les représentants de Marchand et L'Annonciation, il serait possible de créer à moyen terme trois entités territoriales naturelles renforcées homogènes et complémentaires dont le résultat sera de favoriser le développement régional.

L'impact des regroupements de ces cinq municipalités, tel que le proposent les élus de Marchand et L'Annonciation est de réunir les éléments essentiels à un regroupement réussi tels :

- La concertation des pouvoirs politiques et décisionnels qui s'opposent à la fragmentation politique des forces en présence;
- L'émergence d'une vision régionale;
- L'émergence d'un leadership central qui respecte les intérêts locaux et enfin le respect des entités en cause.

C'est pourquoi la nouvelle ville devra avoir une structure simple qui met l'accent sur l'imputabilité des élus qui représenteront les intérêts des citoyens de chaque district. Le regroupement proposé sera composé d'un maire et de six conseillers permettant ainsi une concentration de la prise de décision et davantage de cohérence dans l'élaboration d'une vision d'ensemble pour la nouvelle municipalité. La mise en commun complète des services aura comme effet premier d'éliminer toutes les duplications des services actuellement existantes et permettra également si besoin il y a, d'y ajouter des services sur le nouveau territoire correspondant ainsi aux désirs réels de la population. C'est l'unité de décision qui permettra à moyen terme d'atteindre l'organisation et l'équilibre régional souhaités.

Il est inutile de parler de développement économique si on ne pense pas en terme de développement de la Vallée-de-la-Rouge, prise comme un tout. La compétitivité ou la complémentarité viennent des agglomérations de Mont-Laurier et de Mont-Tremblant (voir pièce 15).

PIÈCE 15 - TABLEAU 2.6.1.1

Municipalités	Population ¹
⇒ Sainte-Agathe-des-Monts	8 154
⇒ Mont-Laurier	8 090
⇒ Mont-Tremblant	8 058
⇒ La nouvelle municipalité	7 934

¹ Répertoire des municipalités du Québec, MAMM 2001.

Seul le regroupement permettra les échanges régionaux, les flux économiques et certains facteurs décisionnels de localisation influençant les investisseurs tels :

- Les services aux entreprises
- La taxe foncière
- La disponibilité et le coût des terrains industriels
- La qualité de vie
- La structure d'accueil

Il en est de même pour la mise en valeur du potentiel de villégiature et du potentiel récréotouristique; la nouvelle municipalité pourra permettre l'investissement de façon à consolider et à augmenter l'offre pour plusieurs infrastructures récréotouristiques.

3.1.3. Population et démographie

Depuis les 20 dernières années, l'évolution de la population démontre clairement la décroissance de la municipalité de L'Annonciation.

PIÈCE 16 - TABLEAU 2.6 - POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PERMANENTE, 1966-2001¹

Territoire	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	Variation 1981-2001
L'Annonciation	2 040	2 162	2 186	2 384	2 318	2 163	2 085	2 209	-7,4 %
La Macaza	1 144	1 168	651	840	863	900	1 020	1 021	+21,5 %
Marchand	1 110	891	973	1 109	1 249	1 229	1 430	1 512	+36,4 %
Nominigue	1 107	1 230	1 326	1 598	1 610	1 765	1 930	2 119	+33,0 %
Sainte-Véronique	698	740	756	869	945	1 032	1 088	1 073	+23,5 %
MRC Antoine-Labelle	27 165	27 351	27 735	30 795	30 906	32 019	33 904	35 526	+15,4 %

¹ Statistique Canada, 1996-2001.

Ce phénomène selon les représentants de Marchand et de L'Annonciation est attribuable en grande partie à l'étalement résidentiel vers les municipalités limitrophes à L'Annonciation mais aussi au taux global de taxation qui est plus élevé dans cette municipalité, ce qui contribue au choix de localisation de certains citoyens (voir pièce 17).

PIÈCE 17 - TABLEAU 2.9 ASSIETTE FISCALE

L'assiette fiscale¹

Immunables	L'Annonciation	La Macaza	Marchand	Nominique ²	Sainte-Véronique	Nouvelle municipalité
Imposables						
Résidentielle	33 747 700	53 870 190	56 963 880	110 153 610	31 379 570	286 116 900
Industrielle	857 400	96 400	773 100	168 500	3 228 900	4 124 300
Transport, communications, services publics	256 500	333 600	620 600	130 800	623 100	1 984 600
Commerciales	9 459 500	376 300	1 267 700	5 130 700	1 236 100	17 470 200
Services	3 874 200	146 100	661 100	2 370 100	376 700	7 628 200
Culturels, récréatifs et de loisirs	358 900	0	236 400	989 100	459 600	2 064 000
Agricoles, forestiers et miniers	116 300	670 300	2 347 000	1 708 000	1 356 300	6 217 900
Autres immeubles imposables	1 990 300	2 370 880	10 130 100	13 516 610	3 231 000	31 238 890
Total des immeubles imposables	50 660 800	57 883 670	73 019 880	134 389 420	40 891 270	336 845 040
Répartition par rapport à la nouvelle municipalité	14,20 %	16,22 %	20,46 %	37,66 %	11,46 %	100,00 %
Non imposables						
Total de l'évaluation fiscale	53 906 700	76 945 800	75 550 800	146 778 540	44 708 300	421 890 140
Répartition par rapport à la nouvelle municipalité	12,88 %	18,24 %	17,91 %	33,37 %	10,60 %	100,00 %

¹ Sommaire des rôles d'évaluation de chacune des municipalités ayant servi pour les prévisions budgétaires 2021.

² L'ensemble en septembre 2020.

Raymond Chabot Grant Thornton

3.1.4. Impact de la nouvelle organisation

Les municipalités de Marchand et L'Annonciation sont les seules qui ont soumis à la Commission un projet des impacts de la nouvelle organisation (nouvelle municipalité à cinq), et proposé un organigramme, une analyse des besoins en personnel et un estimé des impacts financiers et juridiques.

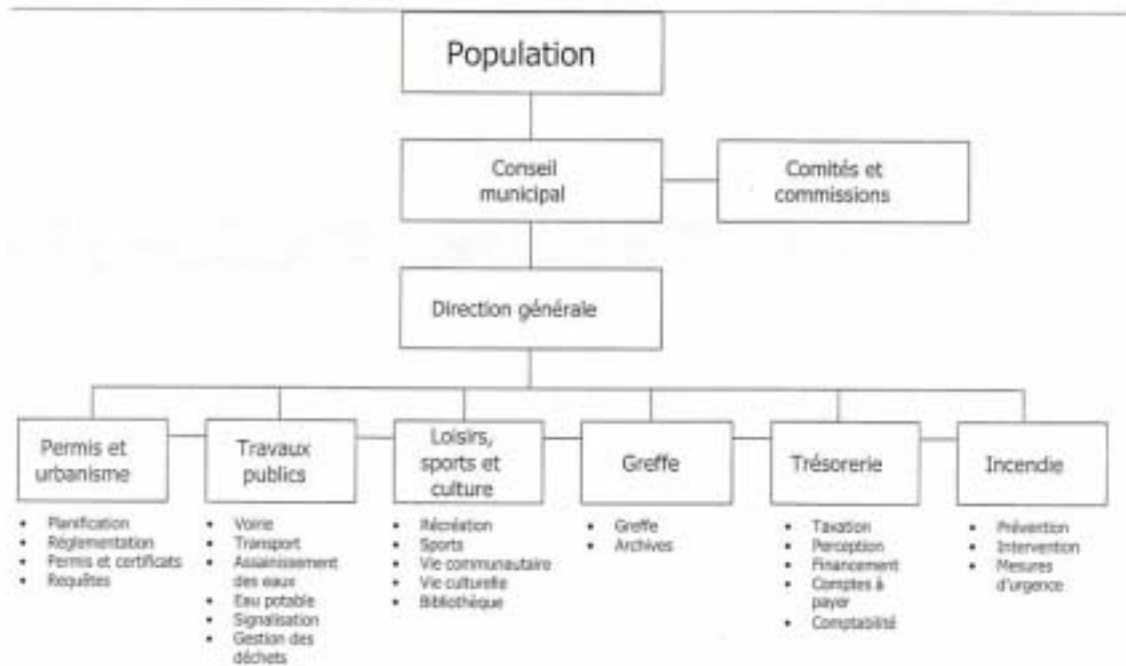
A) LES BESOINS EN PERSONNEL

La nouvelle municipalité de près de 8 000 citoyens devra maintenir une relation directe avec les citoyens et pour ce faire les deux municipalités requérantes proposent que l'organisation administrative favorise la responsabilisation du fonctionnaire. Les deux municipalités proposent un organigramme qui, selon elles, permet d'atteindre les objectifs d'efficience et d'efficacité que toute municipalité devrait rechercher. Les services devraient être déconcentrés et ce à cause de l'étendue du territoire. La nouvelle municipalité pourra envisager différents points de service pour regrouper les endroits où les citoyens paieront leurs comptes de taxes, s'inscrire aux activités municipales, s'informer sur la vie municipale et les services, etc. Il en serait de même pour le matériel et les équipes de cols bleus. La nouvelle municipalité devra envisager divers points de chute pour offrir des services de proximité à tous ces citoyens. Les municipalités de Marchand et L'Annonciation ont présenté à la Commission un projet d'organigramme de fonctions.

PIÈCE 18 - TABLEAU 3.1

ORGANIGRAMME DE FONCTIONS PROPOSÉ

3.1 L'organigramme de fonctions proposé



Toujours dans le but de mieux comprendre l'impact d'un regroupement à cinq municipalités, l'étude présentée à la Commission fait une analyse sommaire du personnel en place et des besoins en personnel.

Pour les effectifs à temps complet ou permanents selon les données fournies par les cinq municipalités en octobre 2001, la nouvelle ville disposerait de 14 cadres et professionnels non syndiqués, de 16 cols blancs et de 13 cols bleus.

Mais pour mieux refléter la réalité municipale, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a préparé un tableau représentant les effectifs totaux en

personne/année incluant les employés saisonniers et à temps partiel en comparaison avec les municipalités de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier (pièce 19).

PIÈCE 19 - EFFECTIFS TOTAUX EN PERSONNES/ANNÉE PAR MUNICIPALITÉ

Analyse de la rémunération ²		Nouvelle municipalité	Mont-Tremblant	Mont-Laurier
Cadres et contremaîtres				
	pers./année	14	16	9
	Rémunération	628 209 \$	871 579 \$	553 409 \$
Cols blancs et professionnels				
	pers./année	19	26	24
	rémunération	653 195 \$	955 284 \$	1 032 906 \$
Cols bleus				
	pers./année	32	57	53
	rémunération	984 096 \$	1 906 496 \$	1 686 168 \$
TOTAL	pers./année	65	99	86
TOTAL	rémunération	2 265 500 \$	3 733 359 \$	3 272 483 \$

¹ Le nombre de cadres et de contremaîtres par rapport au total des autres employés.

² Prévisions budgétaires 2001, page 21.

Raymond Chabot Grant Thornton 

³ Hypothèse que toutes les ressources humaines des 5 municipalités sont réaffectées

Cette comparaison des employés entre ces trois municipalités exclut les pompiers et les policiers; la firme ajoute qu'il faut être prudent dans l'interprétation de ces données puisque les structures municipales comparées sont fort différentes. Il va de soi, que les représentants des deux municipalités requérantes reconnaissent que le taux d'encadrement de 28 % de la nouvelle municipalité est plus élevé par rapport aux deux autres municipalités comparées. Un redéploiement des effectifs permettra d'augmenter les cols blancs en réduisant le nombre de cadres.

B) ESTIMATION DES IMPACTS FINANCIERS

Les deux municipalités évaluent les impacts financiers positifs potentiels pour l'harmonisation de la rémunération à 2 % de la masse salariale et de 8 % de la masse salariale dans les départs volontaires sur 5 ans selon le tableau déposé sous la pièce 20.

PIÈCE 20 - IMPACTS FINANCIERS SUR LA MASSE SALARIALE

	Harmonisation de la rémunération \$	Départs volontaires ¹ \$
Élus	±3 800	±100 000 ²
Directeurs et cadres	±14 500	±240 000 ³
Cols blancs	± 11 200	(120 000 \$) ⁴
Cols bleus	± 19 700	0 ⁵
Total	49 200⁶	220 000⁷

¹ Il s'agit d'une cible potentielle sur un horizon de cinq ans.

² Réduction estimée de 22 à sept élus.

³ Réduction estimée de six cadres à un salaire total annuel moyen de 40 000 \$.

⁴ Augmentation estimée de quatre cols blancs à un salaire total annuel moyen de 30 000 \$.

⁵ Consolidation de fonctions saisonnières et temporaires.

⁶ Coût récurrent. Par contre la loi dit que la masse salariale de la nouvelle municipalité ne peut excéder l'addition des masses salariales actuelles.

⁷ Économies récurrentes.

Raymond Chabot Grant Thornton

En supposant que les sommes engagées actuellement par chacune des municipalités soient maintenues pour le régime de retraite et les avantages sociaux, la rémunération et les parts de l'employeur se présentent ainsi :

PIÈCE 21 - RÉGIME DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX

En milliers de \$ ¹	L'Annonciation	Marchand	La Macaza	Nominique	Sainte-Véronique
Rémunération ²	691 980	427 039	336 700	719 364	343 796
Part de l'employeur	122 516	67 070	52 702	117 045	46 130
% de cotisation	17,7 %	15,7 %	15,6 %	16,3 %	13,4 %
% de cotisation sans les fonds de pension et les assurances collectives	10,1 %	9,9 %	10,3 %	8,0 %	13,0 %

¹ Source : prévisions budgétaires 2001 des municipalités.

² Rémunération totale (permanents, surtemps et saisonniers).

Raymond Chabot Grant Thornton

Les coûts de transition non récurrents sont d'environ 5 à 7 % du total du budget de la nouvelle municipalité, selon les expériences récentes, sur une période de 5 ans, sont estimés entre 390 000 \$ et 545 000 \$. Ces sommes incluent habituellement tous les coûts de transition allant d'un programme de départ volontaire à l'aménagement des locaux et bien d'autres, tous occasionnés par un regroupement de municipalités.

Dans tous les cas selon les conseils municipaux de Marchand et de L'Annonciation, la subvention au regroupement, la neutralité de la péréquation, la réalisation des départs volontaires et tous les programmes gouvernementaux peuvent servir à financer les coûts de transition en tout ou en partie.

C) FISCALITÉ MUNICIPALE

Les municipalités de Marchand et de L'Annonciation ont préparé deux projets de simulations fiscales, un basé sur une projection à cinq

municipalités et un autre pour les sept municipalités étudiées et prévues dans l'avis publié par la Commission municipale du Québec le 20 octobre 2001.

La Commission a pris connaissance du dossier déposé lors de l'audience intitulé « *Informations relatives aux enjeux fiscaux de l'opportunité de regroupement* » des sept municipalités de la Vallée-de-la-Rouge, et utilisera des éléments des deux scénarios pour mieux exprimer les avancées des deux municipalités demanderesses.

Pour eux la fiscalité est considérée non pas comme un enjeu mais comme une contrainte qu'il faut gérer dans les limites du possible et du raisonnable à l'analyse de certains indices fiscaux et des dépenses de chacune des municipalités; seules les municipalités de Nominique et de la Macaza ont un effort fiscal égal ou inférieur à la médiane tel que démontré par la pièce numéro 7 citée précédemment.

Non seulement les municipalités de La Macaza et de Nominique ont un effort fiscal moindre que les cinq autres municipalités mais elles se démarquent nettement des autres municipalités vu leur indice de RFU (richesse foncière uniformisée) beaucoup plus élevé. L'indice RFU des municipalités de Nominique est de 178 et de 183 pour La Macaza, et les municipalités de L'Annonciation et de Sainte-Véronique ont un indice de 94 et de 107 seulement. Les municipalités de Marchand et de L'Annonciation croient donc essentiel de créer des conditions garantissant l'équité à l'égard des contribuables en instaurant une taxe ou un crédit transitoire. Ces dernières constatent qu'il y a une grande similitude entre toutes les municipalités. La majorité des recettes proviennent des taxes générales et de la tarification de tous les services municipaux dans chacune des sept municipalités et qu'une taxe et la surtaxe sur les

immeubles non résidentiels ne sont appliquées que par les municipalités de La Macaza et de L'Annonciation. Les requérantes croient qu'un regroupement doit permettre aux partenaires de protéger leurs acquis à l'aide de mécanismes déjà présents dans la fiscalité municipale et les surplus devront être utilisés sur les anciens territoires à moins d'une entente en vue d'une utilisation commune. Les surplus et les réserves financières ainsi que les fonds de roulement sont exprimés au 31 décembre 2000 au tableau qui suit (voir pièce no 22).

PIÈCE 22 - SURPLUS, DÉFICITS ET RÉSERVES

1.5 Les surplus, déficits et réserves

Municipalité	Surplus accumulé en \$	Réserves financières et fonds réservés en \$	Fonds de roulement en \$	Fonds de roulement de la nouvelle municipalité en \$	Fonds de roulement de la nouvelle municipalité en %
L'Annonciation	12 005	36 298	160 000	85 700	18
Nominigüe	140 721	11 289	245 000	130 500	28
Marchand	202 699	39 470	106 600	80 200	17
Sainte-Véronique	112 582	23 239	87 500	50 800	11
La Macaza	176 566	19 460	75 000	59 000	12
L'Ascension	76 908	15 724	-	43 700	9
Lac-Saguay	(15 180)	-	-	23 200	5
Total	706 301	145 480	674 100	473 100	100

Seule la Municipalité de Lac-Saguay ne dispose pas de surplus pouvant servir à financer sa contribution au fonds de roulement de la nouvelle municipalité (à sept), elle devra imposer une taxe à ses contribuables. Le tableau déposé sous la pièce 22 par les deux municipalités suppose un fonds de roulement de 473 100 \$, soit 5 % de l'enveloppe budgétaire

globale des sept municipalités. Ce fonds sera créé à même les capitaux propres et selon les montants indiqués dans le précédent tableau.

La stratégie fiscale privilégiée dans le mémoire déposé à l'audience est :

- i) Une taxe foncière générale commune basée sur l'assiette fiscale unifiée de l'ensemble des cinq ou des sept municipalités pour soutenir :
 - L'administration
 - La sécurité publique
 - Les loisirs et la culture
 - L'urbanisme et la mise en valeur
 - Le transport
- ii) Une taxe de secteur pour les services de la dette locale de chacune des municipalités actuelles pour tous projets futurs qui auraient des retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité, soit à cinq ou à sept municipalités, le financement sera commun.
- iii) Les tarifications pour certains services seraient maintenues. La tarification serait combinée avec une taxe de secteur de fonctionnement, de sorte que toute surtarification ou sous-tarification affecterait uniquement le territoire concerné, avec une réserve pour entretien dans les secteurs suivants :

- Eau
 - Égouts
 - Matières résiduelles
 - Assainissement des eaux usées
- iv) Une taxe sur les immeubles non résidentiels serait appliquée sur l'ensemble du territoire;
- v) Une taxe ou un crédit transitoire ayant pour but d'uniformiser les variations entre les comptes de taxes serait introduit ;
- vi) Pour chacune des municipalités il y aurait :
- Le maintien des mêmes niveaux de dépenses que ceux figurant au budget 2001;
 - Le maintien des bases d'évaluation figurant au dernier rôle ayant servi à la préparation des prévisions budgétaires de 2001.

Après avoir déposé en annexe à leur document un budget pro forma de l'an 1 (Recettes et dépenses) les maires de Marchand et de L'Annonciation ont conclu que le regroupement est le meilleur moyen pour faire face à de nouvelles responsabilités, assurer l'avenir économique de la région, protéger la valeur foncière des investissements, améliorer la qualité de vie des citoyens et permettre aux élus de planifier à long terme.

3.2. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

La Municipalité de L'Ascension était représentée par M. le maire Yves Meilleur, M. Michel Desjardins, conseiller municipal, M. François Simard de la firme « La Boite de Comm. » et Mme Hélène Beauchamp, directrice générale.

Les différents intervenants de la Municipalité de L'Ascension ont défini comme une petite municipalité rurale qui n'entre pas dans le cadre de la réorganisation municipale, telle que définie par la ministre Louise Harel dans son Livre blanc. Ils sont contre tout mécanisme de regroupement de L'Ascension, peu importe la formule. Selon monsieur Desjardins le projet de regroupement à l'étude est un débat qui sème la bisbille entre les municipalités rurales puisque l'on tente de leur appliquer des principes urbains qui n'ont rien à voir avec la ruralité et qui risquent de remodeler leur identité et leur milieu de vie.

Le ou les projets de regroupement proposés prétendent rechercher plus d'efficience et d'efficacité mais l'effet sera de réduire les services aux citoyens et de doter la nouvelle municipalité d'une structure bureaucratique plus lourde et non adaptée à la ruralité. Pour les représentants de L'Ascension, une petite municipalité permet au citoyen, outre le faible fardeau fiscal, de trouver une communauté qui lui convient, les petites municipalités pouvant rivaliser d'ingéniosité pour attirer et conserver ces mêmes citoyens.

Monsieur le maire de la Municipalité de L'Ascension ne comprend pas que la Municipalité de Nomingue dans son mémoire inclut sa municipalité alors que tous les autres mémoires n'ont pas inclus dans le pôle de L'Annonciation son territoire. Au contraire, les pôles de L'Annonciation, Marchand et la Macaza sont clairement reconnus, tout en excluant L'Ascension. Une des raisons le plus souvent invoquées par les citoyens de L'Ascension, c'est

l'étendue du territoire, s'il y avait regroupement (les distances). Pour eux le regroupement doit permettre et assurer une qualité et une accessibilité des services qui soient acceptables et ils doutent que ce soit faisable. Peu importe le scénario à sept, à trois ou à quatre proposé par Nominique ou les autres municipalités, le territoire de L'Annonciation regroupé avec les Municipalités de Marchand et de La Macaza qui inclurait L'Ascension serait mineur et non conforme aux volontés gouvernementales exprimées dans la Politique de la ruralité, selon les représentants de cette municipalité.

3.2.1. Aspect fiscal et ententes

Selon les élus de la municipalité de L'Ascension, la recherche de l'équité fiscale et la fourniture de services aux citoyens à un coût moindre ou de meilleurs services à un coût équivalent, tels que définis dans la « *Loi sur l'organisation territoriale* » ne passe pas nécessairement par une fusion, mais plutôt en travaillant de concert avec ces voisines sur des points spécifiques et d'intérêt commun. Monsieur le maire cite certains exemples qui fonctionnent très bien, soit en matière d'incendie et de voirie au plan local, au plan régional en matière de transport adapté ainsi que le service 9-1-1 et bientôt, le paiement pour les équipements à caractère supralocal de Mont-Laurier et L'Annonciation. D'autres services ont été mis en commun dans certains secteurs, entre autres, les mesures d'urgence régionales, la récupération des matières résiduelles et l'urbanisme.

Même s'il y avait économie, c'est-à-dire baisse de taxes pour les citoyens de L'Ascension, cette économie sera annulée par l'effet de distance qui parfois est de 30 kilomètres pour quelques citoyens qui voudront rejoindre le centre-ville de L'Annonciation pour obtenir les services de leur nouvelle

municipalité. De plus, monsieur le maire insiste pour attirer l'attention de la Commission sur le taux de taxes dans sa municipalité qui est de 1,28 \$/100 \$ par rapport à 1,47 \$/100 \$ à L'Annonciation. En consultant les différents mémoires, il ajoute que d'autres municipalités taxent les terrains vagues ou imposent une surtaxe sur les immeubles non résidentiels par exemple, 0,38 \$/100 \$ à L'Annonciation, des taxes qui n'existent pas à L'Ascension. Pour démontrer l'efficacité de son administration, M. Meilleur ajoute que le conseil municipal de L'Ascension a décidé de retourner 50 000 \$ du surplus accumulé à tous ses contribuables. Il se demande ce qu'aurait fait une nouvelle municipalité avec ce surplus.

3.2.2. Municipalité symbole de la Politique nationale de la ruralité

Les représentants de L'Ascension dont M. Jean-François Simard de la firme « La Boîte de Comm. », après avoir cité le Premier ministre du Québec, M. Bernard Landry et M. Gilles Baril, ministre des Régions, énonçant leurs définitions sur la *Politique nationale de la ruralité*, définitions qui réaffirment fermement les engagements du gouvernement du Québec « à travailler au renouveau, à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales » prétendent que la « *Déclaration en faveur du monde rural* »¹ reconnaît l'importance de conserver des villages comme L'Ascension :

« L'état québécois entend adopter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux plus

¹ Tiré de la Politique nationale de la ruralité, page X1

particulièrement de ceux qui sont plus faiblement peuplés et dispersés
sur un large territoire »

ce qui caractérise selon les représentants de L'Ascension leur
municipalité².

Pour les citoyens de L'Ascension, il est incompréhensible que
L'Ascension et Lac-Saguay puissent être forcément fusionnés dans un
quelconque regroupement. Sinon il y a perte des valeurs énoncées dans
l'action gouvernementale et notamment dans les énoncés de la *Politique
nationale de la ruralité*, citée précédemment. La MRC rurale, comme
Antoine-Labelle, devrait être un leader fort pour toutes ses composantes
et non seulement les protéger mais promouvoir le développement du
milieu rural et des collectivités. Les regroupements municipaux forcés
pour les représentants de L'Ascension, c'est l'intention de créer des pôles
d'attraction au sein d'une MRC rurale, contrairement aux politiques du
gouvernement du Québec et à la nouvelle dynamique désirée du milieu
rural.

3.2.3. Annexion du Lac Lynch

Suite à la requête des citoyens du Lac Lynch, demandant l'annexion de
leur territoire à la Municipalité de La Macaza, la Municipalité de
L'Ascension a soumis dans son mémoire une annexe traitant de tous les
détails concernant les arguments soulevés par les citoyens du Lac Lynch.

² Idem

Les principaux arguments que fait valoir la Municipalité de L'Ascension à l'encontre de cette proposition d'annexion sont :

- L'Ascension possède un service d'incendie complet et à proximité des riverains du Lac Lynch, ce qui n'est pas le cas pour La Macaza dont le temps de réponse est de 5 minutes de plus selon les documents déposés lors de l'audience;
- il y a un service d'intervention d'urgence fourni par contrat avec Ambulances Laurentides inc.;
- il y a une école primaire à L'Ascension mais tous les autres étudiants des niveaux supérieurs doivent soit utiliser le transport scolaire pour étudier dans une autre municipalité ou être pensionnaire à Mont-Laurier pour les élèves des quatrième et cinquième secondaire. Les problématiques sont souvent identiques pour la Municipalité de La Macaza;
- il n'y a pas de service postal mais chacun a un casier postal dans la municipalité de son choix;
- la municipalité entretient le chemin du Lac Lynch, été comme hiver, et parfois à grand frais l'hiver, c'est-à-dire 1 275 \$ du km et ce pour une distance de 84,75 km. En été la municipalité entretient 71,35 km à 586 \$ du km;
- La municipalité se trouve à 20 km de la route 117 nord, au nord de L'Annonciation et la population de L'Ascension se déplace surtout vers L'Annonciation située à 21 kilomètres.

Enfin monsieur le maire demande à la Commission de ne pas traiter cette demande dans le cadre de la présente étude puisqu'il s'agit d'une demande d'annexion tel que prévu par la Loi.

3.2.4. Forêt, faune, plans d'eau et agriculture

Selon les représentants de L'Ascension, il s'agit d'un village qui s'est développé selon les valeurs recherchées par ses citoyens soit l'environnement, le développement durable, les grands espaces et la sécurité. C'est ainsi que même si cette municipalité est éloignée des autres, ses habitants, tout comme les retraités de la « GENERAL MOTORS » de Boisbriand, ont préféré au fil des ans vendre « dans le sud » et venir résider à L'Ascension. C'est ainsi que pour se rapprocher de la nature, de la faune, et pour pouvoir jouir du dépaysement, plus de 300 retraités ont développé une association coopérative d'employés de cette usine et ont construit 300 emplacements avec habitations trois saisons et ce développement ne se fait jamais en direction de L'Annonciation. L'Ascension tout comme le Lac-Saguay se sont tournés vers la forêt, ses lacs et ses rivières. La forêt est un des moteurs économiques important pour la municipalité et plusieurs sites sont protégés soit, comme zone d'exploitation contrôlée soit, comme zone d'enseignement, d'expérimentation et de recherche ou encore comme zone de protection, comme aire d'hibernation des cerfs de Virginie.

Puisque leur forêt est polyvalente et la faune très diversifiée, la municipalité est convaincue qu'elle est la mieux placée pour garantir des activités humaines bien adaptées à ce milieu et favoriser une optimisation

de ses différents potentiels; elle est convaincue qu'elle n'entre pas dans la dynamique ruralité-urbanité (voir pièces 23 et 24).

PIÈCE 23 - TABLEAU PARC RÉSIDENTIEL DE L'ASCENSION

Tableau 1: Parc résidentiel de L'Ascension

	1988	1998	Variation (%)
Unifamiliales isolées	152	258	69,7
Chalets	521	419	-
Nombre total de logements unifamiliaux (chalet inclus)	673	677	0,59
Logements de 2 unités et plus	13	20	53,8
Nombre total de (chalets exclus)	192	306	59,4
Rapport chalets/résidences principales	73,1	57,8	-

Source : Sommaire des rôles d'évaluation 1988 et 1998, compilation service de l'aménagement de la MRCAL.

PIÈCE 24 - UTILISATION DU SOL (1996)

Tableau 2 : Utilisation du sol (1996)

	Superficie (ha)	%
Forêt	31 135	90,8
Milieux humides	984	2,9
Eau	645	1,9
Agriculture	444	1,3
Friche à l'extérieur de la zone agricole	348	1,0
Villégiature	335	1,0
Autres	254	0,7
Périmètre urbain (schéma MRC)*	97	0,2
Friche à l'intérieur de la zone agricole	58	0,2
TOTAL	34 300	100

Source: Banque de données de Forêt-Québec, 1996

* Superficie calculée avec un planimètre à partir du schéma d'aménagement révisé,
Service de l'aménagement de la MRCAL.

Malgré le fait que l'eau occupe à peine 2 % de la superficie totale du territoire de L'Ascension, les élus de la municipalité ont attiré l'attention de la Commission, que celle-ci joue un rôle considérable dans la viabilité de leur municipalité. Depuis plusieurs années, de nombreux vacanciers souhaitent se construire principalement sur les rives des lacs de la municipalité qui sont à vocation de villégiature et de récréation. C'est ainsi que ce groupe de vacanciers et de villégiateurs est demeuré le promoteur le plus important de la municipalité et que le domaine de l'agriculture occupe aujourd'hui uniquement huit agriculteurs qui se partagent cette aire défrichée et cultivée de 44 hectares.

3.2.5. Équipements et occupation du territoire

Dans leur mémoire, les représentants ont produit un tableau regroupant l'ensemble des équipements que possède la municipalité (voir pièce 25).

PIÈCE 25 - ÉQUIPEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Tableau 3 : Les équipements de la municipalité de L'Ascension

Éducation	Service	Loisir récréatif	Équipements reliés aux travaux publics
École L'Aventure	Bibliothèque Bureau de poste Église Garage municipal HLM Cyrille Lévesque Hôtel de ville Dépôt en tranchées	Chasse Descentes publiques Maison des jeunes Parc municipal Patinoire extérieure Plage publique Pêche Réserve Rouge-Matawin Salle de l'Âge d'Or Salle du Cercle des Fermières Terrain de balle Terrain de tennis Villégiature commerciale ZEC Maison de Pierre	Autopompe Camion à neige Camion pour les ordures Camion pour l'inspecteur mun. Rétro-excavatrice Unité d'urgence

Source: Recensement par le service de l'urbanisme de L'Ascension

De plus, monsieur le maire Meilleur a insisté sur les données comparatives du territoire visé c'est-à-dire celui des sept municipalités de la Rouge. En 1971, on dénombrait 2 162 habitants à L'Annonciation et 891 habitants à Marchand. En 2001, la population de cet ensemble atteint 3 711 habitants et lorsque l'on compare les données de 1971 et 2001, la population de L'Annonciation est restée stagnante avec 57 habitants de plus tandis que la population de sa voisine immédiate croissait de 169 % soit 611 habitants. Selon les représentants de L'Ascension, seules Marchand et L'Annonciation devraient être regroupées (voir pièce 26).

PIÈCE 26 - DONNÉES COMPARATIVES DU TERRITOIRE

Tableau 5 : Données comparatives du territoire visé par la Commission

Municipalités	Superficie km ²	Densité hab/km ²	% terre privée	%terre publique
L'Annonciation	10,48	210,78	88	12
Marchand	179,98	8,4	88	12
La Macaza	163,22	6,26	48	52
Nomingue	309,64	6,84	56	44
Lac-Saguay	172,16	2,14	63	37
L'Ascension	342,83	2,41	27	73
Ste-Véronique	275,52	3,89	37	63

C'est pour toutes ces raisons que les représentants de L'Ascension font trois recommandations à la Commission :

- que la Municipalité de L'Ascension ne soit regroupée à aucune municipalité;

- que les Municipalités de L'Annonciation et Marchand soient regroupées en vertu du Volet 1 de la réorganisation municipale;
- que l'intégralité du territoire de L'Ascension soit protégé.

Enfin, M. Jean-François Simard a déposé à la Commission l'étude préparée par le Centre d'Excellence en Gestion du Développement Local de l'Université de Sherbrooke « Réflexion stratégique sur le projet de regroupement de la Ville de Lac-Mégantic, la Municipalité de Frontenac, le Canton de Marston et la Municipalité de Nantes », la Commission en tiendra compte dans son analyse.

3.3. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

La Municipalité de La Macaza était représentée par monsieur le maire, Richard Therrien et Mme Pauline Legault, directeur général. Monsieur le maire débute son exposé en informant la Commission que les Municipalités de Nomingue et de La Macaza en collaboration avec les municipalités limitrophes de Lac-Saguay et de L'Ascension, ont tenté en vain de convaincre les trois municipalités demanderesses (Village de L'Annonciation, de Marchand et de Sainte-Véronique) de suspendre leur demande auprès de la ministre Madame Louise Harel et par la suite, de s'unir et de mandater un consultant privé pour réaliser une étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement à sept municipalités ou trouver toute autre solution permettant de favoriser l'équité fiscale et fournir aux citoyens de la Vallée-de-la-Rouge des services à un coût égal. Suite au refus de L'Annonciation, de Marchand et de Sainte-Véronique, ce dossier a échoué.

C'est ainsi que la Municipalité de La Macaza décide de présenter à la Commission une alternative à la requête présentée dans le cadre du projet de regroupement de cinq des municipalités de la Vallée-de-la-Rouge.

3.3.1. Fiscalité et position de la municipalité par rapport au projet de regroupement.

Monsieur le maire Therrien a voulu tracer un bref historique de la fiscalité municipale au Québec. Monsieur le maire reproche au gouvernement les effets de la « *Loi sur la fiscalité municipale* » adoptée en 1979 qui a enlevé aux municipalités les impôts progressifs dont la part de 2 % de la taxe de vente. De plus cette loi prévoyait l'abolition de certains revenus pour certaines grandes villes soit, les taxes d'hôtellerie et de restauration, dont le produit a été remplacé par des compensations de taxes. Pour M. Therrien, la plus grande partie des revenus des municipalités proviennent de l'assiette foncière, laquelle, est en régression puisque les immeubles se déprécient, ainsi que les installations sociales. Depuis ce temps, il constate une réduction et non une augmentation, des paiements de compensation de taxes. Des municipalités se retrouvent donc avec des réductions de 20 à 25 % sur leur valeur foncière que ce soit pour les résidences, les commerces ou les établissements industriels. Pour le représentant de La Macaza cette situation équivaut à une récession qui persiste depuis plusieurs années et il compare les revenus des municipalités dans un tableau dont les chiffres ont été fournis par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (Pièce 27).

PIÈCE 27 - REVENUS DES MUNICIPALITÉS

ANNÉES	REVENUS DU QUÉBEC	REVENUS DES MUNICIPALITÉS	%
1940	56 000 000\$	77 000 000\$	138
1950	207 000 000\$	123 000 000\$	59
1960	851 400 000\$	436 000 000\$	51
1970	3 993 000 000\$	962 000 000\$	24
1980	17 150 000 000\$	3 221 000 000\$	19
1993	41 087 000 000\$	8 057 000 000\$	20

Reconnaissant que les responsabilités du gouvernement du Québec se sont accrues, il conclut à un accroissement et à une centralisation du pouvoir provincial. La position du conseil de la Municipalité de La Macaza est contre tout projet de regroupement parce qu'il n'y a pas d'importantes économies d'échelle et que le citoyen sera plus éloigné du centre de décision, donc moins impliqué et moins consulté. Mais vu l'étude en cours par la Commission, si un regroupement devenait inévitable, le conseil de La Macaza propose à la Commission un regroupement comprenant trois municipalités c'est-à-dire L'Annonciation, Marchand et La Macaza. La municipalité justifie ce regroupement sur les considérations suivantes :

- Considérations relatives au territoire de la nouvelle municipalité;
- Considérations relatives à la dynamique politique;
- Considérations quant à la façon de penser et de fonctionner de la nouvelle municipalité;
- Considérations relatives à l'aspect financier;

- Considérations relatives aux relations de travail.

3.3.2. Territoire, population et richesse foncière

La Municipalité de La Macaza occupe un territoire de 163 km² dont les trois-quarts sont couverts de forêts (autant publiques que privées) et dont le dixième est couvert d'eau. Les zones de villégiature qui se sont développées à la périphérie de ses plans d'eau occupent un territoire 43 fois plus grand que son périmètre urbain. Quant au centre fédéral de détention et le site aéroportuaire, ils sont respectivement 10 fois et 5 fois plus étendus que sa zone urbaine. D'ailleurs le tableau suivant nous donne un sommaire fidèle de la description du territoire (voir pièce 28).

PIÈCE 28 - DESCRIPTION DES TERRITOIRES

<i>Superficie 163,22 km²</i>	
<i>Occupation du sol</i>	
Forêt	76,7 %
Eau	12,7 %
Villégiature	8,6 %
Centre fédéral de détention	1,0 %
Site aéroportuaire	0,5 %
Périmètre urbain	0,1 %

À cause de l'étendue du territoire de la Municipalité de La Macaza, les citoyens se procurent des biens et services non seulement à L'Annonciation mais aussi dans d'autres municipalités et villes situées dans une autre MRC, soit celle des Laurentides.

Selon les représentants de la Municipalité de La Macaza la population compte 1 020 habitants soit 310 détenus au pénitencier fédéral et 710 habitants. Les citoyens sont en grande partie des retraités et 39 % de sa population, c'est-à-dire 284 personnes sur 710, est âgée de plus de 55 ans. Ces retraités vivent de façon permanente à La Macaza. Il y a 35 entreprises sur le territoire de la municipalité dont la majorité sont des entreprises de services (Voir pièce 29 – Tableau entreprises locales).

PIÈCE 29 - TABLEAU ENTREPRISES LOCALES

ENTREPRISES LOCALES

Entreprises sur le territoire de La Macaza			
Secteur	Nombre d'entreprises	%	% MRC
primaire	6	17,1	15,9
secondaire	4	11,4	12,9
tertiaire	25	71,4	71,2
Total	35	100	100

Source: CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, 1999

Et la population active de la municipalité se répartit comme suit :

PIÈCE 30 - TABLEAU LIEU DE TRAVAIL

LIEU DE TRAVAIL

Répartition des travailleurs selon le lieu de travail			
sur le territoire de La Macaza	dans une autre municipalité de la MRC	à l'extérieur de la MRC	sans lieu de travail fixe
43,6 %	25,5 %	27,3 %	5,5 %
- pénitencier - exploitation forestières - entreprises locales	- hôpital et commerces de L'Annonciation - autres	- Saint-Jovite - Labelle - Mont-Tremblant	

Source: Statistiques Canada, Recensement 1996

Seulement 43,6 % des habitants de La Macaza travaillent sur le territoire de la municipalité et le revenu familial moyen des macaziens est de beaucoup inférieur à celui du Québec soit 36 % de moins, tel que démontré par le tableau, pièce 31.

PIÈCE 31 - REVENU FAMILIAL

REVENU FAMILIAL

		La Macaza	MRC	Québec
Familles biparentales	Proportion	86,4 %	86,9 %	84,1 %
	Revenu familial	33 833 \$	39 872 \$	53 192 \$
	Nombre de personnes/ famille	2,7	3,0	3,1
Familles monoparentales	Proportion	13,6 %	13,1 %	15,9 %
	Revenu familial	18 790 \$	22 042 \$	28 421 \$
	Nombre de personnes/ famille	2,4	2,2	2,5

Source: Statistiques Canada, 1996

Monsieur le Maire ajoute que la Municipalité de La Macaza compte 981 immeubles résidentiels dont deux fois plus de chalets que de résidences.

Les immeubles résidentiels incluant les chalets représentent 93 % de la richesse foncière taxable (voir pièces 32 et 33).

PIÈCE 32 - IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Type d'immeuble	Nombre	%
Bâtiments résidentiels	331	33,7
Chalets	650	66,2
Habitation communautaire	1	0,1
Total	982	100

Source: Service de l'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle, 1999

PIÈCE 33 - RÉPARTITION RICHESSE FONCIÈRE

RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE TAXABLE

Type d'immeuble	Valeur imposable en 000 \$	%
unifamiliales	18 470	32,0
chalets	32 859	56,9
Immeubles résidentiels divers	2 442	4,2
sous-total résidentiel	53 771	93,1
industriel, commercial, services	921	1,6
lots boisés sans bâtiment	1 305	2,3
agriculture	584	1,0
foresterie (extraction)	63	0,1
Remises sur terrains vacants	153	0,3
Petits emplacements	853	1,5
Terrains dérogatoires	102	0,2
Total	57 752	100,0

Source: Service d'évaluation de la MRC d'A.L. 1999

3.3.3. Problématique du territoire du Lac Lynch situé dans la
Municipalité de L'Ascension

Selon monsieur le maire Therrien, la problématique du Lac Lynch a été présentée à son conseil par un nombre de citoyens riverains du Lac Lynch et n'a pas été causée par la demande en regroupement.

Déjà, début septembre 2001, un groupe de propriétaires du Lac Lynch ont déposé une pétition demandant à La Macaza de les annexer à son territoire.

L'évaluation municipale pour ce secteur s'élève à 5 962 500 \$ pour 119 habitations, quatre cabanes à sucre. Trente pour cent des propriétaires habitent le Lac Lynch en permanence. Les autres propriétaires y viennent les fins de semaine et pendant les vacances. Selon M. Therrien la population estivale varie de 160 à 200 personnes et la moyenne d'âge des propriétaires se situe à environ 62 ans.

Les membres du conseil municipal de La Macaza acquiescent à la demande de ces propriétaires et ce pour les raisons suivantes :

- À cause du transport scolaire, puisque les enfants de ce territoire sont véhiculés par un transporteur de L'Annonciation et les chemins sont plus accessibles par La Macaza parce que non montagneux et beaucoup mieux entretenus ;
- Le service postal ne dessert pas ce secteur de L'Ascension et tous les casiers postaux sont situés à L'Annonciation ainsi que le bureau de poste. Les citoyens empruntent quotidiennement les chemins situés sur le territoire de La Macaza pour s'y rendre ;

- L'entretien du réseau routier et l'accès géographique selon le conseil municipal de La Macaza est l'aspect le plus important à considérer. Le chemin passe actuellement en montagne alors qu'il aurait pu être construit entre les montagnes près du Lac Meilleur tout en étant d'une distance beaucoup plus courte que le chemin actuel. Même si les municipalités de L'Ascension, de La Macaza et les entreprises forestières ont investi dans le chemin actuel de L'Entrelacs, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la sécurité des usagers. Ce chemin, plutôt étroit est utilisé régulièrement par des camions lourds transportant du bois.
- D'autre part, tous les services nécessaires à une personne dans la soixantaine et demeurant au Lac Lynch se retrouvent soit à La Macaza ou à L'Annonciation dont le C.L.S.C., la clinique médicale, le Centre Hospitalier, la clinique dentaire, la clinique d'optométrie, la pharmacie, les banques, les épiceries, les concessionnaires automobiles, les garages pour les réparations et l'entretien des automobiles, les écoles secondaires et primaires, le Club de l'âge d'or et le Cercle des fermières pour ne nommer que ceux-ci. Enfin les services ambulanciers accèdent au Lac Lynch par La Macaza, surtout en hiver, car la route est plus sécuritaire et moins montagneuse. Même si L'Ascension a son propre service des incendies, il serait possible d'y accéder par La Macaza dans un temps moindre puisque la caserne de la Macaza est à 11 kilomètres du début de Lac Lynch.

3.3.4. Dynamique politique

Dans le mémoire déposé par la Municipalité de la Macaza on s'interroge sur l'avenir politique de la MRC advenant un regroupement à trois plus le Lac Lynch et un regroupement à cinq tel que proposé notamment par L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique.

Si le regroupement se limitait à L'Annonciation, Marchand, La Macaza incluant le Lac Lynch, les municipalités ainsi regroupées obtiendraient trois voix au lieu des cinq voix actuelles à la MRC et si le regroupement se faisait à cinq municipalités, la nouvelle municipalité obtiendrait cinq voix au lieu des huit voix actuelles. Plus le nombre de petites municipalités augmente à l'intérieur d'un regroupement, plus le pouvoir de décision est affaibli à l'intérieur de la MRC. C'est pourquoi les représentants de La Macaza suggèrent de créer deux municipalités dans la Vallée-de-la-Rouge qui s'uniraient au niveau des décisions à la MRC plutôt que de créer une mégamunicipalité qui se battrait à l'intérieur de sa structure et qui se verrait réduite à subir les décisions prises par les autres municipalités de la MRC.

S'en tenant à des suggestions adoptées par le conseil de La Macaza, c'est-à-dire une nouvelle municipalité composée de L'Annonciation, Marchand et La Macaza, monsieur le maire Therrien avance que la nouvelle municipalité pourrait être divisée en six districts électoraux répartis en fonction de la richesse foncière uniformisée et non comme maintenant en fonction de la population, ce qui aurait pour résultat d'accorder deux districts à chaque territoire dont six conseillers, deux pour chacune des anciennes municipalités et un maire élu par l'ensemble de la nouvelle municipalité. Mais le conseil de La Macaza pose comme prémisses l'obtention de l'adhésion de tous ses habitants compte tenu des

craintes exprimées par ses citoyens, entre autres, la crainte qu'un regroupement soit une intégration forcée aux valeurs et à la philosophie de l'actuel Village de L'Annonciation et la crainte de voir leur facture fiscale augmenter considérablement. Également pour que tous se reconnaissent dans la nouvelle municipalité, y adhèrent et en soient fiers même si certains coûts sont engendrés par la création de cette nouvelle municipalité, il faut absolument uniformiser les services. Des façons de faire seront à revoir. Les conventions collectives devraient être harmonisées. Il faut innover dans la façon de dispenser les services. À cet effet, La Macaza prône une décentralisation de certains services comme les travaux publics, les activités culturelles, l'urbanisme et les incendies, vu la dimension du territoire et l'habitude des citoyens d'avoir accès rapidement à ces services. Les locaux des anciens hôtels de ville accueilleront les services énumérés précédemment incluant un service d'accueil. Des responsables de secteur dirigeront au quotidien les employés mais la direction serait centralisée. Dans chaque secteur, les immeubles existants pourront servir au maire et aux conseillers du secteur pour rencontrer leurs commettants. Il s'agit donc pour les représentants de La Macaza d'instaurer sur le territoire de la nouvelle ville, une forme de gestion décentralisée et de forme hybride c'est-à-dire mi-fonctionnelle, mi-géographique. Enfin l'Hôtel de Ville de L'Annonciation pourrait abriter tous les services, de la mairie, de la direction générale, des finances, du greffe et des ressources humaines, de l'urbanisme et de la voirie.

3.3.5. Aspect financier et relations de travail

La Municipalité de La Macaza recommande qu'advenant un regroupement des trois municipalités par décret, le fonds de roulement, les surplus et la dette de chacune des municipalités soient traités de la façon suivante :

« Le fonds de roulement de chacune d'entre elle soit aboli à la fin du dernier exercice pour lequel les anciennes municipalités auront adopté des budgets séparés. Le montant de ce fonds qui ne serait pas engagé à cette date est ajouté au surplus accumulé au nom de cette municipalité et serait traité conformément aux dispositions relatives au surplus.

Toute municipalité qui a un surplus accumulé à la fin du dernier exercice financier pour lequel des budgets auront été adoptés utiliserait ce surplus exclusivement au bénéfice des contribuables du secteur formé du territoire de cette municipalité soit pour rembourser des emprunts contractés par cette municipalité, pour exécuter des travaux dans ce secteur (municipalité), ou pour réduire les taxes de l'ensemble des immeubles imposables de ce secteur (municipalité).

Le remboursement annuel de la dette des échéances en capital et en intérêts des emprunts effectués en vertu des règlements adoptés par une ancienne municipalité, avant l'entrée en vigueur du décret, reste à la charge du secteur ou partie du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité conformément aux clauses de taxation prévues à ces règlements. »

Monsieur le maire avise la Commission que les citoyens de La Macaza craignent une hausse substantielle de leur compte de taxes s'il y a regroupement des trois municipalités tel que démontré par le tableau suivant (pièce 34) :

PIÈCE 34 - TAUX DE TAXATION

♦ Le taux de taxation

Les taux de taxation sont actuellement les suivants pour les trois municipalités :

TAUX	La Macaza	L'Annonciation	Marchand	Médiane
Taxe générale	0,963\$	1,4700\$	1,17\$	1,21\$
Surtaxe sur terrains vagues	0,00\$	0,7350\$	0,00\$	0,7350\$
Surtaxe sur immeuble non résidentiel	0,65\$	0,38\$		0,52\$
Tarification : Eau	200,00\$	100,83\$	100,83\$	133,89\$
Traitement des eaux usées	0,00\$	162,26\$	0,00\$	162,26\$
Matières résiduelles	96,00\$	94,00\$	96,00\$	95,34\$
Autres	*1	*2	*3	
T.G.T.uniformisé PE 2001	1,1922\$	2,1877\$	1,3314\$	1,5704\$

*1	Évaluation (terrains vacants)	12,50\$	tarif fixe
	Évaluation (terrains construits)	24,00\$	tarif fixe
	Rég.9-97 (aqueduc)	0,3259\$	du mètre linéaire
*2	Rég.567 (aqueduc)	4,1310\$	du pied linéaire
	Rég.567 (asphaltage)	1,3345\$	du pied linéaire
	Rég.567 (égout)	4,3258\$	du pied linéaire
	Rég.568 (aqueduc)	0,4986\$	du pied linéaire
	Rég.568 (égout)	2,7659\$	du pied linéaire
*3	R.99-461 (Lac Marsan)	1,0617\$	du mètre linéaire

Il souligne de plus que sa municipalité possède le plus bas taux d'endettement par rapport aux dépenses (pièce 35).

PIÈCE 35 - TAUX D'ENDETTEMENT

♦ Le taux d'endettement

	La Macaza	L'Annonciation	Marchand
Fonds de roulement	75 000\$	170 115\$	106 900\$
Endettement total net ALT	198 190\$	2 535 519\$	544 899\$
Dépenses	1 067 372\$	2 110 178\$	1 313 531\$
Surplus accumulé	146 764\$	4 309\$	167 252\$
Richesse foncière uniformisée	71 921 474\$	70 865 980\$	74 826 327\$
Service dette/ dépenses	2.48%	18.24%	9.19%
Indice richesse foncière - PB 2000	183	94	137
Indice effort fiscal - PB 2000	95	151	105

Notre municipalité possède le plus bas taux d'endettement par rapport aux dépenses.

C'est pourquoi, selon le conseil de la Municipalité de La Macaza, une très grande rigueur au plan des dépenses ainsi qu'une philosophie de « simplicité volontaire » feraient sûrement en sorte que les contribuables puissent être gagnants au niveau de leurs comptes de taxes. La possibilité de maintenir une masse salariale dans la nouvelle municipalité équivalente au total des masses salariales des municipalités concernées amènera des départs volontaires. Ce programme devra être financé notamment par des fonds gouvernementaux d'incitation aux regroupements afin de provoquer ces départs volontaires et des mises à la retraite. D'autres possibilités peuvent aider à maintenir une masse salariale équivalente dans la nouvelle municipalité, ce sont le bénévolat et la sous-traitance en s'assurant d'établir une formule mixte de travaux à l'interne et d'impartition.

En conclusion, monsieur le maire Therrien soumet à la Commission que si la recommandation au gouvernement du Québec était de proposer un regroupement, La Macaza préfère que le gouvernement du Québec procède par la constitution d'un conseil provisoire en vertu de l'article 108 de la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* », (L.R.Q., c. 0-9) et non par la mise sur pied d'un comité de transition en vertu de l'article numéro 125.12 de la même loi. La première élection générale pourrait être tenue en novembre ou en décembre 2002 et la nouvelle municipalité constituée à partir du 1^{er} janvier 2003.

Si la Commission opte pour le *statu quo* et ne recommande aucune fusion, ce que la Municipalité de La Macaza recommande fortement, elle en sera très heureuse car elle peut très bien fonctionner toute seule.

3.4. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY

La Municipalité de Lac-Saguay était représentée par Mme la mairesse Francine Asselin, M. Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et M. Jean-François Simard de la firme « La boîte de Comm. »

Les représentants de la municipalité ont débuté leur exposé en informant la Commission sur le caractère forestier et de villégiature de Lac-Saguay. La population se retrouve principalement autour des lacs Saguy, Allard et à la Truite. Outre le sixième rang, ce sont les seuls endroits peuplés du territoire. Seulement 362 personnes habitent Lac-Saguay et le territoire est utilisé de la façon suivante (voir pièce 36).

PIÈCE 36 - INVENTAIRE DE L'UTILISATION DU SOL

Tableau 1 : INVENTAIRE DE L'UTILISATION DU SOL (1996)

Utilisation du sol	Superficie (ha)	% de la surface
Forêt	15 623	90,7
Autres	605	3,5
Eau	500	2,9
Villégiature	344	2,0
Périmètre urbain (schéma MRC)*	119	0,7
Agriculture	15	0,1
Gravière	10	0,1
Total	17 216	100,0
Aire d'hivernation du Cerf de virginie	1 075	6,2
Aire sous protection LPTAA	Nil	Nil

Source: Banque de données de Forêt-Québec, 1996

Les terres privées représentent 63% de la surface du territoire ou 108,5 km² et les terres publiques couvrent 63,7 km² soit 37 %, et appartiennent au gouvernement du Québec.

Sur ce territoire, on y pratique surtout la chasse et la pêche, des activités populaires auprès des habitants de la région mais aussi des touristes. Tous les ans ces activités attirent de nombreux visiteurs et sont devenues pour la municipalité une ressource de première importance sur le plan économique. Les Lacs Saguy, Allard, Ravignon, Long et à la Truite offrent un fort potentiel récréatif pour la municipalité.

3.4.1. Données sociodémographiques

Selon les données fournies par la municipalité, la population a peu varié depuis 1971. De 276 citoyens elle en compte aujourd'hui 362, d'autant plus que la municipalité a bénéficié de deux annexions de territoire.

Plus de 34 % de sa population a plus de 55 ans et la tendance des jeunes retraités d'habiter de façon permanente leur chalet est conforme à ce que la MRC expérimente depuis 15 ans. Depuis le recensement de 1996, l'augmentation du nombre de résidents de 55 ans provient de l'extérieur de la municipalité. Madame la mairesse Asselin reconnaît que sa municipalité est un attrait pour les nouveaux retraités qui, tout en étant dépaysés et éloignés, peuvent demeurer à une distance raisonnable, soit 35 kilomètres de Mont-Laurier et 26 kilomètres de L'Annonciation (voir pièce 37).

PIÈCE 37 - CLASSES D'ÂGE REGROUPÉES

Tableau 6 : CLASSES D'ÂGE REGROUPÉES (1996)

Classes d'âge	Lac-Saguay		MRCAL	Québec
	Nombre	%	%	%
0 à 19	75	23,1	26,1	26,1
20 à 54	145	44,6	50,5	52,7
55 et plus	105	32,3	23,4	21,2
TOTAL	325	100,0	100,0	100,0

Ces couples de 55 ans et plus ont influencé à la baisse la moyenne des revenus recensés en 1996. Selon les représentants de la municipalité, ce

groupe subsiste avec les moyens financiers plus modestes que ceux des travailleurs (voir pièce 38 et 39).

PIÈCE 38 - CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES (1996)

Tableau 7 : CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES (1996)

Caractéristiques des familles	Lac-Saguay	MRCAL	Québec
Proportion de familles comptant un couple marié ou un couple en union libre	86,4%	87,7%	84,1%
Nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple marié ou un couple en union libre	2,5	3,0	3,1
Revenu moyen des familles comptant un couple marié ou un couple en union libre	27 795 \$	39 915 \$	53 192 \$
Proportion du nombre de familles monoparentales	13,6%	12,3%	15,9%
Nombre moyen de personnes par famille monoparentale	2,4	2,4	2,5
Revenu moyen des familles monoparentales	26 244 \$	23 737 \$	28 421 \$

Source: Statistique Canada Recensement 1996

N/d : non disponible

PIÈCE 39 - VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE

Tableau 10 : VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE

(1991-1996, en nombre)

Indicateur économique	1991	1996	Variation
Population de 15 ans et plus	265	275	10
Population active	120	145	25
Population active occupée	105	70	-35
Nombre de chômeurs	10	75	65

Source: Statistique Canada, recensements 1991 et 1996, compilé par le service de l'aménagement du territoire de la MRCAL¹.

¹ Statistique Canada effectue un arrondissement aléatoire des données afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées. La somme des données peut donc en être faussée

Plus de 60% de la population active, travaille à l'extérieur de la Municipalité de Lac-Saguay tel que démontré par le tableau suivant (voir pièce 40).

PIÈCE 40 - LIEU DE TRAVAIL DE LA POPULATION EN EMPLOI

Tableau 11 : LIEU DE TRAVAIL DE LA POPULATION EN EMPLOI

(1996, en pourcentage)

Lieu de travail	Municipalité de résidence	Municipalité de la MRC	À l'extérieur de la MRC	Sans lieu de travail fixe
Lieu d'origine des travailleurs				
Lac-Saguay	35,7	57,1	4,2	3,0
MRCAL	45,1	37,4	9,8	7,6

3.4.2. Richesse foncière

Les bâtiments résidentiels et les chalets ou maisons de villégiature représentent 97 % des immeubles de la Municipalité de Lac-Saguay. Entre 1988 et 1998, il y a eu une évolution remarquable du nombre et du type de logements (13,5 %). Cette évolution a été causée par la progression du nombre de résidences unifamiliales et à la diminution (2,8 %) du nombre des chalets (voir pièce 41).

PIÈCE 41 - VARIATION DU NOMBRE D'UNITÉS DE LOGEMENTS (1988-1998)

**Tableau 14 : VARIATION DU NOMBRE D'UNITÉS DE LOGEMENTS
(1988-1998)**

	1988	1998	Variation	
			Nombre	%
Unifamiliales isolées	111	126	15	13,5
Chalets	141	137	-4	-2,8
Rapport chalets / unifamiliales	1,27	1,09	-0,18	-14,4
Logements (chalets compris)	265	293	28	10,6
Logements (chalets exclus)	124	156	32	25,8
Logements dans les immeubles de 2 unités et plus (chalets exclus)	6	22	16	266,7
Rapport unifamiliales / autres immeubles résidentiels (chalets exclus)	11,10	6,63	-4,47	-40,3
Rapport unifamiliales/ logements (habitations en commun et chalets exclus)	0,90	0,81	-0,09	-9,8

Sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay, l'agriculture est très peu importante et il n'y a pas de zone agricole désignée. Selon madame la mairesse, la vocation résidentielle représente de loin la principale source de revenus de la municipalité. Il faut compter également sur la valeur

foncière des immeubles industriels, commerciaux et de services sans oublier les lots boisés sans bâtiment mais dont la valeur globale est élevée vu l'implantation d'usines de transformation de matière ligneuse dans la région (voir pièce 42).

PIÈCE 42 -

RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE TAXABLE (1999)

Tableau 16 : RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE TAXABLE (1999)

Lac-Saguay	Valeurs en 000 \$	% du total
Unifamiliales isolées	7 550 \$	34,4
Chalets	6 054 \$	27,6
Immeubles résidentiels divers	1 061 \$	4,8
Sous-total résidentiel	14 665 \$	66,8
Industriel, commercial, services	1 493 \$	6,8
Culturel, récréatif, loisirs	0 \$	0,0
Agriculture	119 \$	0,5
Extraction, foresterie	11 \$	0,0
Lots boisés sans bâtiment	3 717 \$	16,9
Remises sur terrains vacants	433 \$	2,0
Petits emplacements	1 348 \$	6,1
Terrains dérogatoires	158 \$	0,7
Total	21 944 \$	100,0

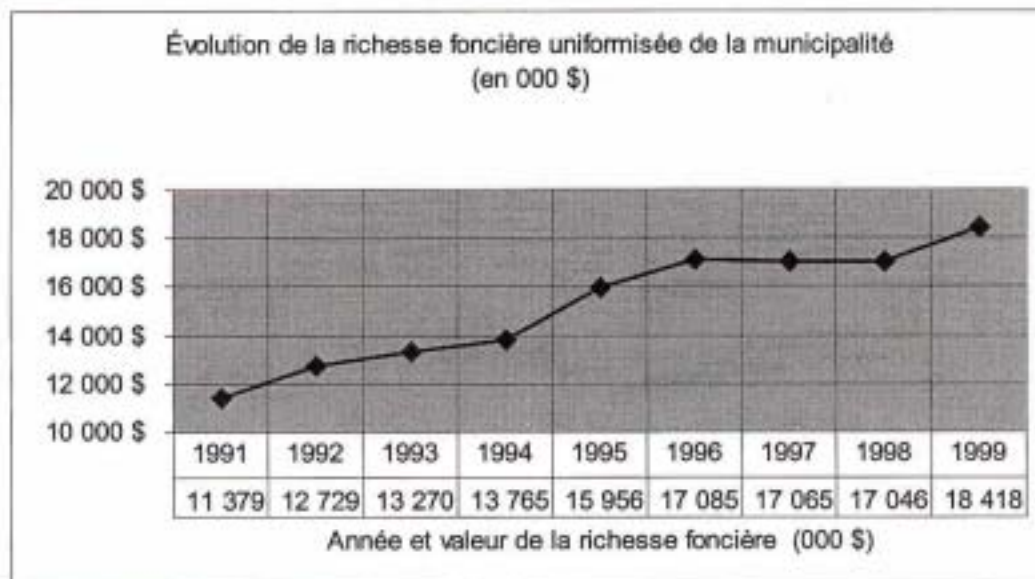
Source: Service de l'évaluation foncière, MRCAL.

La richesse foncière uniformisée de la municipalité est constante et une des raisons avancées par les représentants de Lac-Saguay pour expliquer cette situation est le fait que les rives du Lac-Saguay sont passablement

loties, sa belle plage aménagée et sa rampe de mise à l'eau ayant contribué à hausser la valeur de ses terrains (voir pièce 43).

PIÈCE 43 - ÉVOLUTION DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE

Figure 3 :Évolution de la richesse foncière uniformisée



Source: Service de l'évaluation de la MRCAL

3.4.3. Équipements communautaires et ententes municipales

Les représentants de la Municipalité de Lac-Saguay contestent les prémisses avancées concernant une hiérarchie régionale composée d'une ville-centre, soit Mont-Laurier et deux villes de sous-centres, Ferme-Neuve et L'Annonciation. Selon madame la mairesse Asselin, nous ne

pouvons comparer « nos grosses agglomérations de 2000 habitants » et « nos grandes villes de 8 000 habitants avec les vraies régions urbaines » identifiées par le ministère. De plus tout peut devenir prétexte pour fusionner et créer ainsi un effet boule de neige, au point de considérer y inclure le hameau, le bourg, le Village québécois même éloigné. La ruralité ne peut-elle pas s'organiser? Lac-Saguay, et c'est également vrai pour L'Ascension, ne peuvent être fusionnés à un gros village ou à une ville comme L'Annonciation sans remettre en question la ruralité de notre MRC.

Lac-Saguay a conclu deux ententes triennales pour assurer les services d'incendie avec les municipalités de Beaux-Rivages et de Sainte-Véronique et une autre entente annuelle avec L'Annonciation pour des services informatiques. Le tableau ci-dessous représente une partie des équipements et infrastructures à l'usage de la vie communautaire excluant les lieux de culte et le réseau routier (voir pièces 44 et 45).

PIÈCE 44 - ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À L'USAGE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Tableau 18 : LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES À L'USAGE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Catégorie	Équipements et infrastructures	Localisation	Commentaires
Service administratif et autres services d'utilité publique municipale	Hôtel de ville	257 A, route 117, Lac-Saguay	Ancienne école bâtie en 1953 rénové en 1990. Elle comprend : Salle du conseil Bibliothèque Salle communautaire Bureau de médecin Autres services à la population
	Garage municipal	Non	La municipalité possède une camionnette
	Caseme incendie	Non	Le service incendie de la municipalité est fourni par ententes intermunicipales avec Beaux-Rivages et Sainte-Véronique

PIÈCE 45 - ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À L'USAGE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Catégorie	Équipements et infrastructures	Localisation	Commentaires
Équipement culturel municipal	Bibliothèque	257 A Route 117, Lac-Saguay	Située dans le bâtiment de l'hôtel de ville
Équipements récréatifs municipaux	Chalet des loisirs	Non	Les patineurs se servent de la grande salle de l'hôtel de ville comme vestiaire
	Patinoire	257 A, route 117, Lac-Saguay	En arrière du bâtiment communautaire
	Terrain de balle	Chemin vieille route 11	En arrière du marché Rouleau
	Parc Georges-Painchaud	À l'entrée sud du village	Au même endroit que le barrage
	Plage municipale	52, Chemin de la Plage, Lac-Saguay	Au lac Saguy, avec un bâtiment de service
	Sentier pédestre	57, chemin de la Plage, Lac-Saguay	1,5 km, mène au belvédère du Mont Saguy qui surplombe le village
	Sentier pédestre	Chemin Beaulieu	Sentier sur plancher de bois pour visiter la tourbière. Des étiquettes permettent d'identifier diverses plantes. Bon site pour l'ornithologie
	Circuit des Légendes	Un peu partout dans et autour du village	Comprend 9 sites sur le territoire avec des tables d'interprétation qui comportent des légendes d'intérêt national écrites par des personnalités du Québec
	Boisé Joseph-B-B-Gautier		À 1,5 km du village, adjacent au parc linéaire vers Guénette
Autres équipements récréatifs	Parc linéaire le « P'tit train du Nord »	Situé sur l'ancienne emprise ferroviaire du Canadien Pacifique	Ce parc relie le village à Guénette et Val-Barrette vers l'ouest, et à Lac-Nominique vers le sud-est
Équipement communautaire	Salle communautaire	257 A, route 117, Lac-Saguay	Sert de salle du Conseil
Accès aux plans d'eau	Rampe de mise à eau	Entrée sud du village	Au même endroit que le parc Georges-Painchaud

3.4.4. Réorganisation municipale adaptée à une MRC rurale

Les représentants de la Municipalité de Lac-Saguay ont rappelé à la Commission, que le gouvernement du Québec a récemment qualifié la MRC Antoine-Labelle de région ressource et que cette désignation est particulièrement significative pour la MRC Antoine-Labelle. La région ressource comporte des caractéristiques et des problématiques particulières et une stratégie de développement économique que la municipalité a décrit en ces termes :

1. L'économie des régions ressources est moins diversifiée et les activités manufacturières y sont moins développées que dans l'ensemble du Québec;
2. Dans le secteur des ressources naturelles, les régions sont confrontées à un contexte mondial difficile qui se répercute de façon spécifique dans les secteurs forestiers et miniers, ainsi que dans le secteur de la pêche qui est aux prises avec une diminution considérable des stocks de poissons de fond;
3. Les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de certains outils adaptés à leurs besoins, particulièrement en matière de financement.

Selon Lac-Saguay, la stratégie de développement économique s'articule ainsi :

1. Accélérer la diversification de l'économie et accroître la valeur ajoutée, notamment par la deuxième et troisième transformation des produits

régionaux. Des incitatifs fiscaux puissants (impôt zéro pour les PME manufacturières et crédit d'impôt pour les activités de transformation) sont mis en place à cette fin;

2. Assurer la croissance du secteur des ressources naturelles (mise en valeur des forêts, prospection minière, modernisation de la flotte de pêche);
3. Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises notamment par la mise en place de nouveaux outils financiers.

Il est clair pour la municipalité de Lac-Saguay que la MRC rurale Antoine-Labelle, en l'absence d'agglomération de recensement (AR), ne peut se voir appliquer un raisonnement qui est basé sur une logique de renforcement des agglomérations pour son développement. Les nouvelles responsabilités de la MRC correspondent adéquatement aux nouveaux défis des milieux ruraux tels qu'élaborés dans le cadre de référence sur la ruralité selon les représentants de la municipalité (p. 39-40 de leur mémoire) :

1. Défi de l'occupation du territoire et maintien de communautés rurales dynamiques sur l'ensemble du territoire;
2. Défi économique ou capacité des milieux ruraux d'offrir des emplois rémunérateurs et durables;
3. Défi environnemental qui aborde la question de la pérennité des ressources et du développement durable;

4. Défi culturel et social qui pose le problème de la pérennité d'un cadre de vie particulièrement significatif sur le plan de l'identité culturelle du Québec;
5. Défi de l'adaptation aux réalités rurales, notamment le maintien de services de proximité privés et publics au sein des milieux ruraux;
6. Défi de la prise en charge et du partenariat qui découle de la volonté des milieux ruraux de participer pleinement à leur développement.

Selon madame la mairesse Asselin, il est impensable de forcer le regroupement de municipalités dans un contexte rural comme celui-ci, à l'heure où nous devons régionalement être solidaires, les discussions autour de fusions forcées créant, chez nos citoyens, des sentiments mitigés. Selon Mme Asselin, si les orientations gouvernementales sont interprétées abusivement par la Commission comme un laissez-passer pour fusionner Lac-Saguay, le Québec est en crise. Elle considère que ces concitoyens et concitoyennes, solidairement, prendront les actions nécessaires pour arrêter tout abus de pouvoir.

3.4.5. Regroupement naturel Marchand-L'Annonciation et Lac-Saguay
initiatrice d'idées

Les représentants de Lac-Saguay concluent en recommandant à la Commission de regrouper L'Annonciation et Marchand et de conserver intacte la Municipalité de Lac-Saguay qui n'a jamais été « à la remorque » de la MRC rurale mais plutôt en avance et ce, grâce à son sens de l'initiative.

3.5. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMINIGÜE

La Municipalité de Nominigüe était représentée par monsieur le maire Rosaire Sénécal, accompagné de M. Richard Labrecque, urbaniste et vice-président de Roche Limitée Groupe conseil, M. Gaétan Biancamano, urbaniste et vice-président principal du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, urbanistes conseils, M^e Marc Lalonde et M^e Pierre Moreau avocats du cabinet Bélanger Sauvé, madame Louise Peclet Rochon, membre du conseil municipal de la Municipalité de Nominigüe, ainsi que monsieur Robert Charrette, directeur général de la municipalité. Dès le début de son intervention, monsieur Rosaire Sénécal informe la Commission que la Municipalité de Nominigüe a invité ses citoyens et plus de 32 associations à s'impliquer et à faire connaître leurs opinions. Ce sont ces opinions qui ont servi à constituer le canevas à partir duquel les représentants de Nominigüe ont préparé le mémoire présenté à la Commission municipale du Québec.

Monsieur le Maire a insisté, avant d'entreprendre l'énumération des principaux arguments de la Municipalité de Nominigüe, pour aviser la Commission que sa municipalité ne recommande aucune fusion des territoires municipaux de la Vallée-de-la-Rouge, mais se limite à présenter des parties de solutions pour répondre à la demande de la Commission suite aux deux avis publics parus dans les journaux locaux.

Les citoyens de Nominigüe contestent l'opportunité de la démarche entreprise mais entendent contribuer de façon constructive à l'étude entreprise par la Commission ; c'est dans cette perspective que les représentants de Nominigüe demandent à la Commission de conclure au sujet de la demande initiale de regrouper cinq municipalités de la Vallée-de-la-Rouge, et prétendent que la Commission devrait plutôt conclure à la création de deux entités juridiques, politiques et administratives, autonomes,

composées respectivement du territoire des municipalités de Nominique, Lac-Saguay et Sainte-Véronique d'une part, et du territoire des municipalités de L'Annonciation, Marchand, La Macaza et L'Ascension d'autre part.

Monsieur Sénécal affirme que la création de ces deux entités s'inscrit directement dans l'atteinte des objectifs visés par le regroupement d'entités municipales et favorisera l'équité fiscale sur l'ensemble de ces deux territoires. La Commission ne devrait pas imposer ces regroupements aux collectivités visées mais plutôt, les inciter à convenir entre elles volontairement des regroupements possibles et de leurs modalités. Après cette mise au point, les représentants de Nominique ont développé en détail les critères qui militent en faveur de la création des deux entités juridiques citées précédemment.

3.5.1. Critères historiques

Pour Nominique et ses citoyens le respect des bases historiques nous démontrent que dès l'origine, la Vallée-de-la-Rouge s'est structurée en deux entités distinctes autour des pôles de L'Annonciation/Marchand et de Nominique. C'est ainsi que depuis la période de la colonisation, les deux entités se fondaient sur des vocations distinctes. Chacune des entités possède ses commerces et services mais Nominique se distingue par son caractère récréotouristique et de villégiature. Alors que les gens d'affaires des municipalités de L'Annonciation, La Macaza, L'Ascension et Sainte-Véronique se regroupent au sein de la Chambre de commerce de L'Annonciation en 1930, à Nominique est fondée en 1940 l'Association touristique du Lac Nominique. Selon monsieur Sénécal, ces regroupements distincts et bien d'autres illustrent très bien le fait que les

commerçants et les gens d'affaire de L'Annonciation et de Nominique ne partagent pas les mêmes objectifs et intérêts.

3.5.2. Étendue du territoire

Selon les citoyens de Nominique, l'étendue d'un territoire résultant d'un regroupement doit permettre d'assurer une qualité et une accessibilité des services qui soient acceptables et viables. Le territoire regroupant les sept municipalités de la Vallée-de-la-Rouge équivaut à une étendue de plus de 1 450 km² et la densité d'occupation du territoire serait de 10,7 personnes au km².

PIÈCE 46 - SUPERFICIES ET POPULATIONS (VASTES TERRITOIRES)

Tableau 1 - Superficie et population totale de municipalités québécoises couvrant de vastes territoires

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN KILOMÈTRES CARRÉS	POPULATION	DENSITÉ DE POPULATION
Baie-James	333 255,55	2 309	0,006
Senneterre	16 524,88	3 541	0,214
L'Île-d'Anticosti	7 923,16	286	0,036
Havre-Saint-Pierre	3 779,89	3 401	0,899
Val-d'Or	3 185,29	24 713	7,758
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	2 783,59	1 250	0,449
Mosisie	1 554,55	1 046	0,672
Vallée de la Rouge	1 453,6	15 550*	10,696

Source : Répertoire des municipalités du Québec, 2000.

* Inclut la population de villégiateurs.

Monsieur Sénécal fait remarquer à la Commission qu'il existe une différence majeure entre la Ville de Val-d'Or et le territoire des sept municipalités de la Vallée-de-la-Rouge. Val-d'Or possède une forte concentration de la population dans un seul noyau urbain alors que la population de la Vallée-de-la-Rouge serait dispersée dans six noyaux répartis sur l'ensemble du territoire. Dans un scénario de double regroupement, l'agglomération de L'Annonciation/Marchand couvrirait 696,2 km² et l'agglomération de Nominique couvrirait 757,4 km², selon le tableau 2 présenté par Nominique (Pièce 47).

PIÈCE 47 - SUPERFICIE ET POPULATION (LAURENTIDES)

Tableau 2 - Superficie et population totale de territoires de la région des Laurentides

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN KILOMÈTRES CARRÉS	POPULATION	DENSITÉ DE POPULATION
MRC Les Pays-d'en-Haut	690,25	31 570	45,737
MRC La Rivière-du-Nord	449,87	89 097	198,050
Ville de Mont-Tremblant (fusionnée)	251,60	8 058	32,027
Ville de Mont-Laurier (projet de fusion)	734,23	16 483	22,449
Agglomération de L'Annonciation/ Marchand	696,2	8 883*	12,759
Agglomération de Nominique	757,4	6 667*	8,802
Vallée de la Rouge	1 453,6	15 550*	10,696

Source : Répertoire des municipalités du Québec, 2000.

* Inclut la population de villégiateurs.

Les représentants de la Municipalité de Nominique considèrent que ce scénario de double regroupement correspond à une étendue vaste mais beaucoup plus réaliste.

Également les distances à parcourir et la longueur du réseau routier à entretenir résultent en un territoire gérable et permettraient de conserver des institutions municipales locales proches de la population.

3.5.3. Dualités sociales et économiques

Toujours en conservant les deux pôles proposés par l'administration de Nominique, M. Sénécal soutient que les deux pôles ciblent des clientèles dont les attentes et les besoins sont totalement différents. L'un est en dynamique avec le fonctionnement quotidien d'une collectivité de résidents alors que l'agglomération de Nominique se structure en support aux activités de loisirs et divertissements d'une collectivité de visiteurs (villégiateurs et touristes). L'organisation des services à la population s'en trouve fortement influencée par ces positionnements différents et complémentaires mais le résultat de cette structuration de la vie villageoise et communautaire est tout aussi différent. Ils se distinguent fortement quant à leur orientation économique de base, l'un insistant sur le développement récréotouristique, le développement de la villégiature, la protection de l'environnement et le développement industriel alors que l'agglomération de L'Annonciation/Marchand insiste avant tout sur le développement résidentiel et la planification de la future route de contournement (signe selon les gens de Nominique d'un certain rejet de la circulation de transit des villégiateurs et visiteurs). Les choix sociaux, budgétaires et fonctionnels que nécessiterait le développement de chacune de ces entités auraient pour effet de diviser les communautés plutôt que de les regrouper. Les décisions d'investissements publics seraient continuellement confrontées au choix fondamental entre le support du pôle de services et/ou aux villégiateurs et touristes, équilibre

pratiquement impossible à maintenir selon les représentants de Nominigue. L'une des philosophies sociales l'emporterait sur l'autre et ces choix se feraient au détriment du développement économique de la région. Par contre, la création de deux entités juridiques, politiques et administratives autonomes s'appuyant sur des positionnements sociaux et économiques distincts et complémentaires serait plus favorable au développement économique et social de l'ensemble de la région.

3.5.4. Recherche d'un équilibre des caractéristiques de la population

Selon l'analyse présentée par la municipalité de Nominigue, les données statistiques des profils de la population de chacune des municipalités permettent de constater des écarts significatifs dans plusieurs paramètres de caractérisation des populations mais l'équilibre peut être atteint dans le cadre d'un regroupement viable en deux agglomérations de trois et quatre municipalités.

Les représentants de Nominigue citent à titre indicatif, la population permanente totale des deux agglomérations, les pyramides d'âges des populations permanentes, le revenu moyen des ménages, la scolarité des résidents, la répartition de la population active, le chômage, les modes de transport disponibles, le nombre de logements construits par période, ainsi que la valeur estimée de ces constructions et en terme de tenure de terres. Ces statistiques démontrent que le profil des populations et du cadre bâti des collectivités qui résulteraient de ce double regroupement est très équilibré.

3.5.5. Émergence d'une vision régionale

La municipalité de Nominique propose que le territoire régional s'articule autour de quatre pôles de services et de développement distinctifs et complémentaires dont :

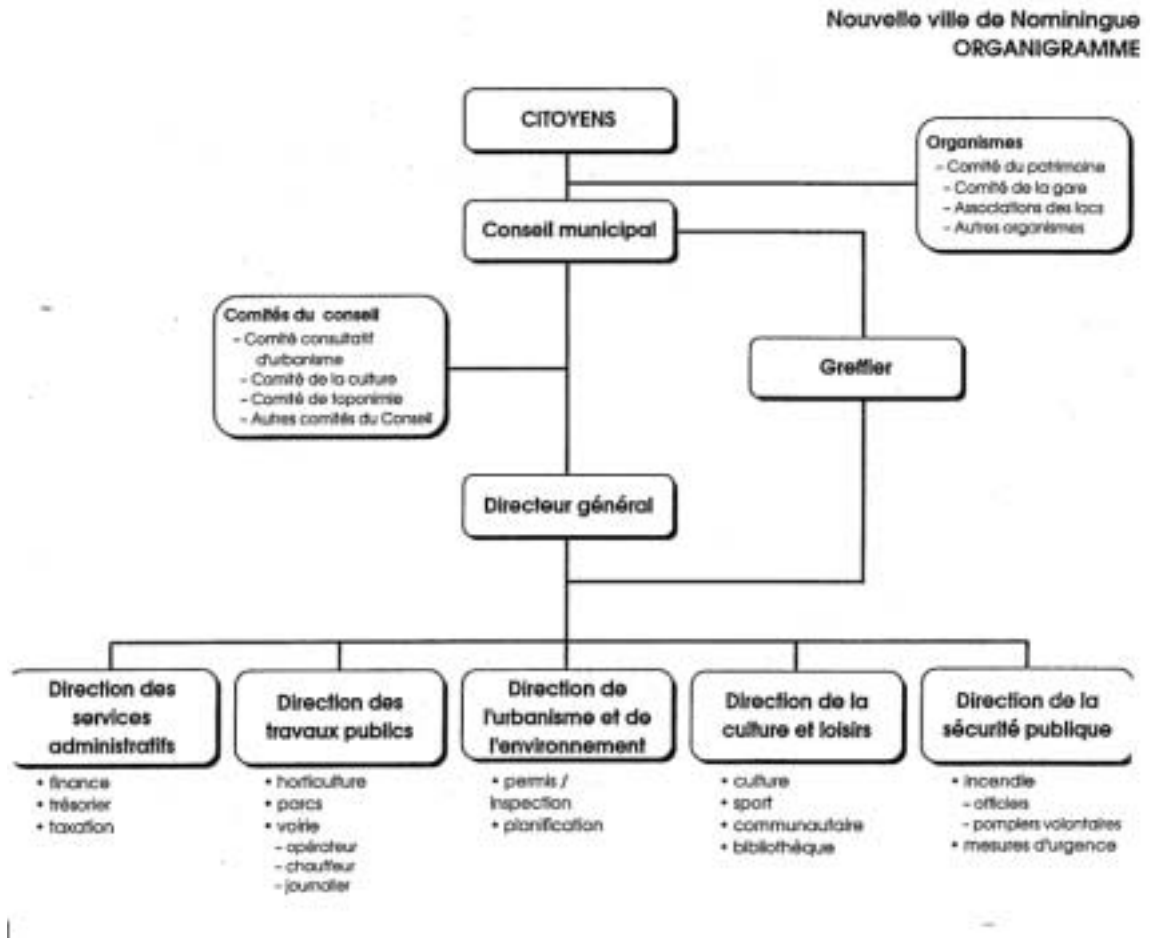
- l'agglomération de L'Annonciation/Marchand ;
- l'agglomération de Nominique ;
- l'agglomération de Mont-Laurier ;
- l'agglomération de Ferme-Neuve.

Selon les représentants de Nominique, la création de ces quatre pôles distincts résultera en un équilibre économique et social viable et porteur d'un dynamisme intéressant pour la région. L'Annonciation/Marchand et Mont-Laurier qui constituent des pôles primaires de centres de services aux résidents et Nominique et Ferme-Neuve qui se positionnent comme des pôles primaires de villégiatures et de récréotourisme. La création de ces quatre entités municipales est essentielle au maintien d'un équilibre géopolitique dans la région. La création d'une entité plus forte que les autres ou de deux entités en forte concurrence entre elles résulteraient en une situation de conflit et d'affrontement au lieu d'une situation de complémentarité, de collaboration et de partenariat.

3.5.6. Organisation des ressources humaines

La taille et l'importance de la nouvelle municipalité issue d'un regroupement de Nominique, Lac-Saguay et Sainte-Véronique favoriserait l'implantation d'une structure administrative complète capable d'organiser et de fournir des services à un coût moindre où de meilleurs services à un coût égal. Les représentants de la Municipalité de Nominique ont proposé un organigramme basé sur la structure actuelle de Nominique pour la nouvelle entité tel que présenté dans leur mémoire (voir pièce 48).

PIÈCE 48 - NOUVELLE VILLE DE NOMINIQUE



Le statut de la nouvelle municipalité propose qu'elle soit régie, selon Nominique, par la « *Loi sur les cités et villes* ».

3.5.7. Autonomie en matière de services et d'équipements

Sauf la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, la régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides et le transport

adapté des Laurentides, les deux pôles de Nominique et de L'Annonciation/Marchand ne participent à aucune entente intermunicipale commune. Pour Nominique, cette absence de participation témoigne de l'autonomie complète de chacun des pôles à l'égard des services offerts à leurs citoyens respectifs et démontre leur indépendance réciproque. Par contre, la conclusion de plusieurs ententes intermunicipales communes au sein de l'agglomération de L'Annonciation/Marchand est la démonstration de l'interaction étroite déjà présente au sein de ces quatre municipalités.

L'autonomie et la viabilité de l'agglomération proposée se démontrent également par les équipements et infrastructures présents sur le territoire. Vu l'autonomie complète de Nominique en matière d'infrastructure, d'équipements et d'édifices municipaux, les municipalités de Lac-Saguay et de Sainte-Véronique pourraient bénéficier de tous ces services et être desservies à moindre coût.

3.5.8. Équité fiscale

Utilisant le modèle proposé tout au long de leur mémoire, la municipalité de Nominique a présenté à la Commission les ratios des dépenses des nouvelles municipalités selon les grandes fonctions administratives. Après avoir constaté certains écarts plus marqués aux postes de « Transport » et « Frais de financement », le niveau de dépenses est relativement équivalent tel que démontré par le tableau 14 du mémoire de Nominique (Pièce 49).

PIÈCE 49 - DÉPENSES PAR 100 \$/RFU

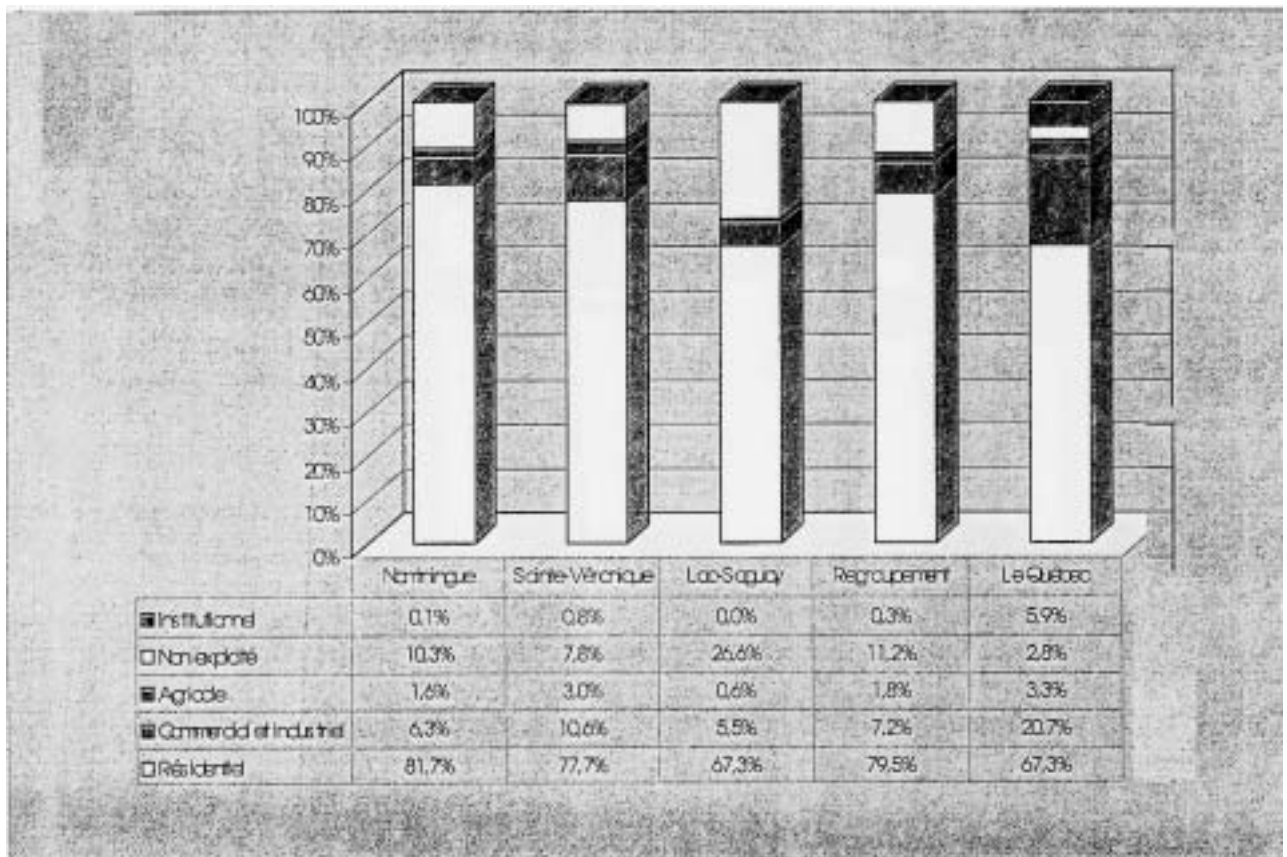
Tableau 14 – Dépenses par 100 \$ de richesse foncière uniformisée

	NOMINGUE	L'ANNONCIATION/MARC HAND
Postes	Dépenses par 100 \$/RFU	Dépenses par 100 \$/RFU
Administration générale	0,42	0,45
Sécurité publique	0,23	0,25
Transport	0,52	0,58
Hygiène du milieu	0,21	0,21
Santé et bien-être	0	0
Aménagement et urbanisme	0,14	0,14
Loisirs et culture	0,22	0,21
Frais de financement	0,04	0,09

Source : ministère des Affaires municipales et de la métropole, prévisions budgétaires 2000 des municipalités

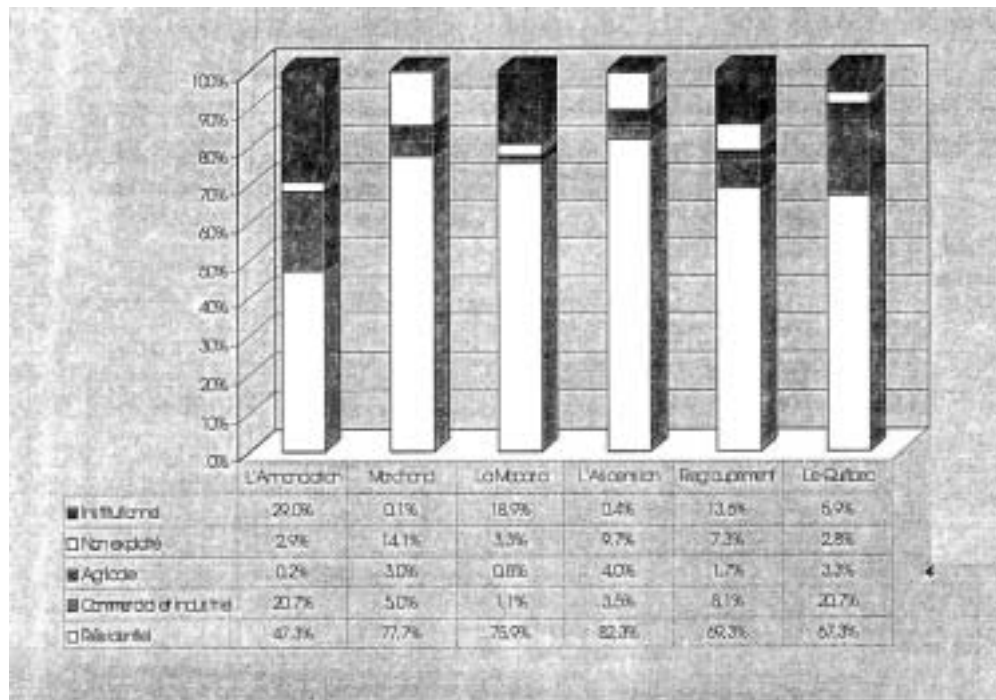
Il en est de même pour la richesse foncière des deux nouvelles municipalités qui serait également bien équilibrée. La base foncière des deux nouvelles agglomérations serait comparable et la principale différence entre le regroupement du pôle Nomingue et le regroupement du pôle de L'Annonciation/Marchand se situerait au niveau des immeubles institutionnels. Les deux regroupements proposés selon les représentants de Nomingue présenteraient des avantages non négligeables en ce qui concerne la base foncière, étant donné la diversification de cette base foncière qui procurerait plus de souplesse et une meilleure capacité de répondre aux responsabilités d'un gouvernement local. Les deux tableaux suivants sont une démonstration de cette diversification pour les deux pôles une fois regroupés (Voir pièces 50-51).

PIÈCE 50 - TABLEAU 1



Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Rapports financiers 2000 : rôles d'évaluation 1999

PIÈCE 51 - TABLEAU 2



Source : ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Rapports financiers 2000 : rôles d'évaluation 1999

Trois autres effets du regroupement proposé par la municipalité de Nominique seraient de rééquilibrer les indices fiscaux entre les municipalités dans un premier temps, de permettre également que les taux de taxes respectifs des territoires regroupés soient pratiquement identiques dans un deuxième temps, et enfin le regroupement aurait pour effet de diminuer la charge fiscale de la très grande majorité des contribuables (Pièces 52-53-54)³.

³ Aux fins de comparaisons, afin d'évaluer l'impact du regroupement sur la charge fiscale de ces contribuables, on a utilisé la valeur moyenne d'une résidence de Nominique, soit environ 60 000 \$ et multiplié ce montant par un facteur comparatif selon les numéros 119-120 de la « Loi sur l'organisation territoriale municipale ».

PIÈCE 52 - INDICES FISCAUX/REGROUPEMENT DE NOMINIQUE

Tableau 17 – Indices fiscaux/Regroupement de Nominique

MUNICIPALITÉS	INDICE DE RICHESSE FONCIÈRE	INDICE DE DÉPENSES PAR RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE
Nominique	178	100
Lac-Saguay	171	99
Sainte-Véronique	107	143
Regroupement	163	121

Source: Profils financiers 2000 des municipalités

Tableau 18 – Indices fiscaux/Regroupement de L'Annonciation

MUNICIPALITÉS	INDICE DE RICHESSE FONCIÈRE	INDICE DE DÉPENSES PAR RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE
L'Annonciation	94	144
L'Ascension	137	131
La Macaza	183	101
Marchand	137	84
Regroupement	125	98

Source: Profils financiers 2000 des municipalités

PIÈCE 53 - COMPARAISON STRUCTURES DE TAXATION

Tableau 19 – Comparaison des structures de taxation

MUNICIPALITÉS	TAUX DE TAXES APRÈS REGROUPEMENT*
Nominique	1,29 \$ du 100 \$
Lac-Saguay	
Sainte-Véronique	
L'Annonciation	1,27 \$ du 100 \$
La Macaza	
Marchand	

* Taxes foncières seulement

PIÈCE 54 - IMPACT DU REGROUPEMENT DE NOMINIQUE

Tableau 20 – Impact du regroupement de Nominique sur la charge fiscale des contribuables résidentiels

RÉSIDENCE 60 000 \$	IMPACT EN \$	IMPACT EN %
Nominique	28	3,7
Lac-Saguay	-12	-1,6
Sainte-Véronique	-45	-5,7

Tableau 21 – Impact du regroupement de L'Annonciation/Marchand sur la charge fiscale des contribuables résidentiels

RÉSIDENCE 60 000 \$	IMPACT EN \$	IMPACT EN %
L'Annonciation	-122	-13,6
L'Ascension	-38	-4,8
La Macaza	129	21,9
Marchand	2	0,4

3.5.9. Position de la Municipalité de Sainte-Véronique

La Municipalité de Sainte-Véronique était représentée par Mme Rita Radermaker conseillère municipale, M. Guy Cyr, M. Marcel Daviault, M. Ghislain Brisebois, conseillers municipaux. Ces derniers ont dans un premier temps déposé une pétition signée par 350 contribuables adressée à la Commission pour exprimer leur vive opposition à une fusion forcée des municipalités de L'Annonciation, Marchand, Sainte-Véronique, La Macaza et Nominique tout en ajoutant que s'il devait y avoir fusion, il serait plutôt en faveur du projet de Nominique, c'est-à-dire Nominique, Lac-Saguay et Sainte-Véronique.

Madame Rita Radermaker, au nom de ses collègues, expliqua à la Commission que :

- le conseil de Sainte-Véronique est contre les scénarios de fusion à 5 ou 7 municipalités ;
- le regroupement des trois municipalités, tel que proposé par Nominique, permet de maintenir le caractère récréotouristique et de villégiature de leur municipalité ;
- le maintien d'une étendue du territoire soit raisonnable pour maintenir les municipalités à une échelle humaine et conserver un contact rapproché avec le citoyen ;
- la population désire préserver le sentiment d'appartenance qu'elle éprouve pour sa communauté et préfère se regrouper avec des gens qui partagent les mêmes intérêts, les mêmes valeurs.

C'est pourquoi la conseillère de Sainte-Véronique, Mme Radermaker, a conclu qu'il serait plus logique de fusionner les trois municipalités proposées par Nominique vu les liens privilégiés déjà existants entre ces municipalités.

3.5.10. Position de monsieur le maire Richard Radermaker de la Municipalité de Sainte-Véronique

Monsieur le maire Radermaker et deux de ces collègues conseillers ne partagent pas la position exprimée par Mme Rita Radermaker. Au contraire, il considère que l'audience publique de la Commission est une véritable et unique opportunité de réflexion face à l'avenir de la Vallée-de-la-Rouge. Il souligne que les entités municipales actuelles existent depuis environ 100 ans et sont de plus en plus démunies face aux changements.

Les défis et les services municipaux auxquels doivent faire face les municipalités impliquées dans ce projet de regroupement sont bien différents du temps où le territoire était encore vierge. Face à ces changements, monsieur le maire se pose la question suivante : « Quelle est la structure municipale optimale qui permettra à la Vallée-de-la-Rouge d'avoir la capacité et les moyens de se développer ? »

Selon monsieur Radermaker, la réponse doit nécessairement passer par l'équité et la solidarité qui ont pour pire ennemi l'injustice et la division. Il reconnaît que les municipalités de La Macaza et de Nomingue ont fait un effort d'ouverture au changement et en ce sens se rapprochent de la proposition de Marchand et L'Annonciation.

Mais la peur pour ces deux municipalités de perdre le pouvoir et le contrôle dans une nouvelle entité est le résultat de leur positions respectives, même si des liens sociaux et économiques démontrent hors de tout doute l'interdépendance de toutes les municipalités de la Rouge gravitant autour du sous-centre régional que constitue L'Annonciation.

Le maire de Sainte-Véronique après avoir analysé le mémoire de Nomingue, loue l'esprit d'ouverture du changement de ses administrateurs mais qualifie le projet de deux pôles présenté par cette municipalité comme incomplet et désincarné des habitudes de vie des citoyens concernés. Au sujet des positions de Lac-Saguay et L'Ascension il croit que ces deux municipalités demeurent tournées vers le passé. Selon M. Radermaker, ces deux municipalités semblent préoccupées par les annexions de territoire qu'il qualifie de dépense d'énergies inutiles et il conseille plutôt à ces deux entités municipales de s'unir pour se donner la force d'agir. Après avoir souligné à la Commission les nombreux changements de positions de son conseil, il répète que lui et deux autres

conseillers maintiennent le cap et ne participent pas au roman feuilleton rempli de rebondissements, d'intrigues et de cafouillage. Il est plutôt favorable à un projet de regroupement à sept municipalités qui représente une vision globale de développement décentralisé, respectueuse de l'émancipation des communautés actuelles et du maintien de services de proximité dont les écoles de quartier.

Le projet à sept garantit selon M. Radermaker, l'équilibre politique nécessaire du développement de l'ensemble de la Vallée-de-la-Rouge. Au contraire créer deux entités fait courir le risque d'affaiblir la Vallée-de-la-Rouge face à des dossiers majeurs en étant rivales et parfois incapables de se concerter, tel le dossier du pavage du parc linéaire.

En terminant monsieur le maire reconnaît que le Village de L'Annonciation constitue le cœur de la Vallée-de-la-Rouge et qu'il est conséquent de partir de ces assises pour créer la nouvelle entité municipale composée des sept municipalités de la Vallée-de-la-Rouge.

4. POSITION DES AUTRES INTERVENANTS

4.1. ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PETIT LAC NOMINGUE (APEN)

Madame Suzanne Lepage présidente de l'association a fait part à la Commission de ses inquiétudes suite à l'avis public concernant le projet de regroupement du Village de L'Annonciation, du Village de Sainte-Véronique et des Municipalités de Marchand, de Nomingue et de la Macaza. Les principaux motifs invoqués par madame la présidente sont :

- Depuis 26 ans, l'APEN a une vocation basée sur des politiques avant-gardistes de protection de l'environnement ;
- Une association comme l'APEN ne pourrait poursuivre sa mission dans un contexte de « supra-structure » municipale incluant une majorité de municipalités plus axées vers le développement commercial et les services. À plusieurs points de vue, il y a incompatibilité avec les objectifs environnementaux de l'association.

4.2. ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU GRAND LAC NOMINIQUE INC.

Monsieur Guy Lalande, président de l'association a déclaré à la Commission que les 500 membres qu'il représentait refusaient toute fusion qui ne respectera pas la vocation touristique de Nominique. Depuis 1971, son association est devenue pionnière de la protection de l'environnement dans les Hautes Laurentides, en étroite collaboration avec les élus municipaux et le Service de protection de l'environnement du ministère des Affaires municipales. À titre d'exemple, monsieur Lalande cite une dizaine de projets de collaboration, tous reliés à la protection de l'environnement et à la conservation du Grand Lac Nominique. Ces études ou projets sont évalués à environ 500 000 \$. Monsieur Lalande conclut qu'un regroupement à cinq ou à sept municipalités comporte plus de désavantages que d'avantages. Son contenu reflète la démesure et supprime tout sentiment d'appartenance en plus d'atrophier le sens civique, à cause de la mégalomanie qui s'en dégage.

4.3. COMITÉ DES GARES DE NOMINIQUE

Madame Rita Croisetière, présidente, considère que la demande de regroupement des autres municipalités est une décision unilatérale et dénonce le fait que la municipalité de Nominique n'ait pas été consultée. Selon Mme Croisetière, les autres municipalités manquent de vision dans le développement touristique et risqueraient de nuire aux mandats de son Comité, notamment, celui de promouvoir les activités culturelles et récréatives locales, celui d'être un centre d'informations touristiques, celui d'être un centre d'informations du patrimoine, celui d'être un centre d'informations sur la flore laurentienne en plus d'être un centre d'exposition pour les artistes et artisans de la région. Une fusion avec L'Annonciation risque de mettre en péril le poids politique de Nominique dans la MRC et la région, et l'équilibre entre la résidence permanente, la villégiature et le tourisme.

La représentante du Comité des Gares de Nominique déclare ne voir aucun avantage, ni intérêt à la fusion proposée puisque s'il y avait fusion avec L'Annonciation, la population se retrouverait avec deux centres d'informations touristiques et deux centres d'exposition.

4.4. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LYNCH

L'Association des propriétaires du Lac Lynch était représentée par Mme Lise Desgroseillers Duchesne et M. André Flamand.

Les représentants du Lac Lynch informe la Commission que leur association est constituée depuis le 17 septembre 1990 en vertu d'une charte dûment enregistrée. Cette association fut créée pour résoudre des problèmes sur le

chemin de L'Entre-Lacs, considéré comme un chemin de l'âge de pierre. Le chemin étroit, boueux, sinueux était jusqu'en 1990 dans un état déplorable. C'est suite aux demandes répétées auprès de la municipalité de L'Ascension que cette dernière a procédé à l'étude d'un projet d'emprunt municipal pour sa réfection dont le remboursement devait se faire par les propriétaires du Lac Lynch sur une période de dix ans.

En réaction à la proposition de la municipalité de L'Ascension, l'Association se forme et présente une contre-proposition à la municipalité et, selon Mme Desgroseillers, les propriétaires se sont votés une taxe « volontaire » remboursable en 3 ans pour des travaux exécutés en 91-92-93. Mais le chemin de L'Entre-Lacs se dégrade rapidement dû au transport de lourds camions appartenant aux compagnies forestières possédant des droits de coupe. Les services ambulanciers, le transport scolaire, le service d'incendie, le service postal ne peuvent être assurés à partir de L'Ascension, à cause de l'état déplorable de la route selon la saison et les conditions climatiques. Selon les représentants des propriétaires du Lac Lynch c'est vers la municipalité de L'Annonciation que vont les gens pour leurs affaires. Dans la région immédiate, c'est le seul endroit pouvant offrir des services complets et c'est par La Macaza que l'on se rend à L'Annonciation.

En terminant, les deux propriétaires riverains du Lac Lynch ont indiqué à la Commission qu'une pétition a été signée au mois d'août 2001 démontrant sans équivoque leur volonté de se joindre à la municipalité de La Macaza. Plus de 77% des propriétaires sont toujours favorables à ce changement.

4.5. CLUB DE GOLF NOMINIQUE INC.

Monsieur Réal Croisetière, directeur général du club de golf, est venu expliquer à la Commission que dans un regroupement à sept municipalités l'écoute sera relayée et les décisions seront plus difficiles à prendre. Actuellement le club de golf qu'il dirige reçoit des services de la municipalité, lesquels, sont toujours exécutés avec diligence. Il s'inquiète des délais plus longs et de la bureaucratie, s'il y a regroupement à sept municipalités. Prenant pour acquis que les services municipaux seront situés dans une agglomération plus grande, l'éloignement de ces services viendra compliquer le bon fonctionnement du Club de Golf Nominique inc. Le directeur général du club s'inquiète également pour les surplus de la municipalité de Nominique qui ne seront plus investis dans le développement touristique mais seront utilisés pour combler les problèmes de chemin, d'aqueduc, de service d'incendie, etc.

En terminant, M. Croisetière recommande plutôt un regroupement de la municipalité de Nominique avec les municipalités de Sainte-Véronique et Lac-Saguay plutôt qu'un regroupement à sept et ce dans le but de protéger l'identité propre de Nominique, c'est-à-dire le tourisme et la villégiature alors que les autres municipalités tel L'Annonciation, Marchand et La Macaza préfèrent développer le commerce, les services publics et les affaires.

4.6. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOMINIQUE

Comme représentant d'une institution financière locale, M. Jean-Paul Desjardins, président du conseil d'administration de la Caisse prétend qu'il n'est pas réaliste de penser à un regroupement à sept municipalités vu l'étendue du territoire possédant des marchés différents à couvrir. Dans le

passé, la caisse dont il est le président a entrepris une démarche de fusion avec les caisses situées sur ces territoires, il n'y a pas eu d'entente possible pour les mêmes raisons. Selon M. Desjardins, Nominique a été la première municipalité à faire des lois et à passer des gestes au sujet de l'environnement, elle a une vocation récréotouristique, c'est pourquoi il serait plus logique qu'un regroupement se fasse entre municipalités ayant la même vocation, les mêmes marchés et situées à une distance acceptable pour offrir des services de façon rapide et efficace.

Les dirigeants de la Caisse sont favorables à un regroupement des Municipalités de Sainte-Véronique, Lac-Saguay et Nominique puisque toutes ces municipalités sont orientées vers l'industrie touristique.

4.7. ASSOCIATION DES AUBERGISTES DE NOMINIQUE

Monsieur Ignace Denuite d'origine belge, président de l'Association des aubergistes de Nominique et citoyen de cette municipalité depuis cinq ans, a été surpris par le dynamisme et l'implication des gens de Nominique dans divers organismes et associations. Ce qui l'a marqué le plus c'est la fierté d'appartenance de la population à leur milieu. Il considère Nominique non seulement comme une entité administrative mais surtout comme une communauté vivante où la dynamique est orientée vers un mieux-être collectif. Très impliqué dans le développement touristique, M. Denuite comme président des aubergistes, travaille en collaboration étroite avec la municipalité, la Caisse Populaire, le CLD et l'association touristique des Laurentides. Il est très important pour lui de défendre le développement récréotouristique avec des partenaires régionaux qui tendraient vers les

mêmes objectifs étant donné que Nominique n'aura jamais une vocation industrielle.

4.8. CLUB DE L'ÂGE-D'OR DE NOMINIQUE

Monsieur Gilles Larose, président du Club de l'Âge-d'or de Nominique désirait raconter à la Commission la façon dont il a acquis son sentiment d'appartenance à Nominique. C'est son grand-père maternel qui en 1939 construit un premier chalet d'été sur les rives du lac Lesage à Nominique puis son père fait de même quelques années plus tard. Monsieur Larose y a élevé sa famille et a œuvré 32 ans aux travaux publics et à la voirie. Très actif dans son milieu, il s'est impliqué après avoir pris sa retraite en 1986 pour diriger différents organismes. La très grande crainte de M. Larose c'est la perte de leur identité, de leur autonomie et de vivre dans une grande ville sans âme, sans se connaître et sans pouvoir communiquer. Il croit qu'il n'aurait pas eu la même motivation pour effectuer tant de bénévolat dans un regroupement élargi que ce soit à cinq ou à sept municipalités.

4.9. SCFP, SECTION LOCALE 2907 NOMINIQUE

Monsieur Donald Guénette, président du Syndicat de la fonction publique, section locale 2907, informe la Commission que tous ses employés sont établis à Nominique, dont plusieurs d'entre eux sont natifs de cette municipalité. Ces différents travailleurs œuvrent dans différents secteurs dont la bureautique, la bibliothèque, la conciergerie, la voirie et l'urbanisme. Pour M. Guénette, tous ces gens ont un fort sentiment d'appartenance à leur municipalité et, pour eux, un regroupement à cinq ou à sept municipalités

représente définitivement des pertes d'emploi et c'est le devoir de son syndicat de protéger ces emplois. Étant donné que les autres municipalités tentent d'imposer ces projets de regroupements, sans consultation, son syndicat est contre tout projet de regroupement forcé.

4.10. SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE NOMINIGUE

Natif de Nominigue, M. Jean-Jacques Rodier a occupé plusieurs responsabilités auprès de différents organismes, dont le poste de secrétaire-trésorier de la Municipalité de Nominigue. C'est comme porte-parole de la Société du Patrimoine de Nominigue qu'il est venu défendre devant la Commission ce que sont devenus les gens de sa municipalité après 119 ans d'histoire. Il explique que Nominigue a réussi à se réajuster après plusieurs reculs dû aux déménagements de ses acquis suite à des décisions politiques dont :

- L'École de Pédagogie devenue l'École normale ;
- Le Palais de Justice ;
- Le Collège classique devenu le Séminaire.

Il n'y a que ses lacs et rivières qui n'ont pu lui être enlevés et la culture touristique qui en découle. Les expériences passées des citoyens de Nominigue leur suggèrent la méfiance face à ces projets de regroupement. Le passé a été pour eux, selon M. Rodier, qu'une suite de déceptions. Il craint même pour l'hôpital de L'Annonciation, la population devant se battre continuellement pour éviter le transfert des services à Mont-Laurier. Pour les gens de Nominigue, on ne décide pas d'un regroupement municipal pour des raisons financières mais en considérant l'attachement des populations à

leur communauté, à leur culture, à leur histoire et aux caractéristiques propres à leur communauté.

4.11. ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE NOMINIQUE

C'est monsieur Michel Paquin, lieutenant du Service de prévention des incendies de Nominique qui a présenté le mémoire au nom de ses collègues. Il s'agit d'une équipe formée de vingt pompiers qualifiés, disponibles à temps partiel, puisque tous travaillent à temps complet dans différents secteurs. Selon M. Paquin, le service d'incendie de Nominique est indépendant et complètement autonome grâce à ses infrastructures, ses véhicules d'urgence et ses équipements. Vu l'étendue du territoire, on y trouve deux casernes dont l'une est située à trois kilomètres du village. Le lieutenant Paquin insiste sur le temps de réponse de son service qu'il considère comme excellent grâce à la proximité des lieux d'intervention et à la connaissance de leur territoire totalisant plus de 200 kilomètres de chemin. Toujours selon M. Paquin, l'absence de connaissances des territoires voisins occasionnerait une baisse dans la qualité des services rendus à la population. L'augmentation des territoires constituerait non seulement un risque qui pourrait compromettre la sécurité des pompiers et celle du public, sans compter l'augmentation des coûts pour offrir le même niveau de services et de rendement.

Monsieur Paquin a terminé son intervention en prévenant la Commission que des sorties plus fréquentes causeraient des problèmes de disponibilité compte tenu que tous les pompiers de Nominique ne sont disponibles qu'à temps partiel et que le service ne peut se transposer à une plus grande échelle dans un regroupement de cinq ou sept municipalités trop diverses et

trop nombreuses, même s'il y a une entente intermunicipale qui lie la municipalité avec plusieurs autres municipalités de la Vallée-de-la-Rouge.

4.12. AUTRES INTERVENANTS

Plusieurs personnes sont intervenues devant la Commission lors de l'audience publique tenue à L'Annonciation le 18 décembre 2001. La liste de tous ces intervenants apparaît à l'annexe 2 de ce mémoire.

Ils ont tous exprimé un profond sentiment d'inquiétude face à ce qu'ils qualifient de regroupement forcé de la part des villes voisines et les principaux thèmes, les principales objections et les grandes réserves à l'égard des projets de regroupement à cinq ou à sept municipalités peuvent se résumer ainsi :

- Le fait qu'il s'agit d'un regroupement forcé, altère la démocratie et invite la population à indiquer sa désapprobation ;
- L'histoire du Québec municipal est oubliée lorsqu'on essaie d'unifier les urbains et les ruraux ; dans le passé, il y a eu un partage des identités à cause du débalancement des pouvoirs ;
- Les activités récréotouristiques peuvent être différentes des autres et chaque milieu est différent ;
- L'augmentation des taxes donnera-t-elle droit à la parité de services ?
- La crainte de concentrer les services à L'Annonciation ;

- La dynamique de Mont-Tremblant avec ses mégamagasins et ses autres commerces sera amplifiée après la construction de la route 117 ;
- Il n'y aura aucune économie d'échelle ;
- Les sept municipalités devraient être fusionnées mais la nouvelle municipalité devrait être divisée en secteurs semi-autonomes tout comme à Montréal ;
- Les villégiateurs se sentent laissés pour compte et sans voix parce qu'exclus des statistiques lorsque l'on parle de regroupement mais contribuables à 100 % lorsqu'il s'agit de payer des taxes ;
- Les villégiateurs n'ont pas été consultés ni comptabilisés et représentent souvent la majorité de plusieurs municipalités ;
- La situation financière et fiscale de Nominique est beaucoup plus saine que la plupart des autres municipalités ;
- Il s'agit d'une manœuvre de regroupement lourde, pour ne pas dire grossière, de la part des Municipalités de Marchand et de L'Annonciation ;
- L'expertise développée et adaptée à la vocation récréotouristique de Nominique, n'a pas de compatibilité avec L'Annonciation et Marchand pour qui, ce souci ne s'est manifestement pas révélé ;
- C'est uniquement la situation financière et fiscale très mauvaise de L'Annonciation qui motive un regroupement avec une municipalité en situation financière et fiscale très enviable comme Nominique ;

- Les promoteurs du regroupement ont additionné seulement les populations des résidents et ont exclu la population des villégiateurs. La majorité n'est pas atteinte puisque la population totale des trois promoteurs : L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique représentent que 48,7 % ;
- La population de villégiateurs de Nomingue résident entre 75 et 100 jours par année et paient 100 % de leurs taxes foncières ;
- L'effet de l'interprétation stricte de la loi a pour conséquence d'accorder un droit de vote aux villégiateurs avant regroupement, tout en étant exclu du décompte exigé des populations pour le regroupement mais leur reconnaît à nouveau un droit de vote dans la nouvelle municipalité issue du regroupement ;
- Le fait de ne pas comptabiliser les villégiateurs permanents qui payent des taxes foncières, laisse croire qu'il y aurait deux catégories de citoyens ;
- La situation financière et fiscale de L'Annonciation et Marchand est moins reluisante que celle de Nomingue ;
- Le dépôt d'une pétition de 1 145 contribuables de la Municipalité de Nomingue s'opposant à la fusion forcée des cinq municipalités mentionnées dans la requête initiale ;
- Les gens veulent conserver le contrôle sur la qualité de leur milieu de vie pour un meilleur épanouissement ;
- Une fusion entraîne une augmentation inévitable des coûts ;

- L'émergence des nouveaux syndicats empêchent des coupures de personnel et les gains engendrés par quelques départs volontaires seront engloutis par des augmentations salariales et les avantages sociaux plus élaborés ;
- Comment croire à une fusion à cinq ou à sept quand les deux municipalités instigatrices, L'Annonciation et Marchand n'ont jamais réussi à s'entendre ;
- Les municipalités qui nous suggèrent un regroupement sont visiblement plus intéressées à diminuer leurs coûts d'exploitation, à développer l'industrie et le commerce qu'à la conservation de la faune et de la flore ;
- Nous désirons demeurer une région à caractère rural et nous refusons catégoriquement de fusionner avec des municipalités qui n'ont pas les mêmes affinités et les mêmes ambitions ;
- Une fusion pour qu'elle soit acceptable, devrait garantir une amélioration de la vie sociale familiale, économique et culturelle des citoyens, ce qui est loin d'être démontré dans la fusion suggérée ... en tout cas, pour la région de Nomingue ;
- La raison d'être d'une administration municipale est de répondre aux préoccupations et au besoin quasi quotidien de ses administrés et plus un territoire est vaste plus cette proximité physique et administrative vitale à un conseil, plus cette connaissance intime, immédiate de ses concitoyens devient difficile et inaccessible ;
- Une fusion de Sainte-Véronique avec Nomingue signifie l'union de deux communautés apparentées par l'histoire, la structure

économique, la santé financière et la similarité au niveau de la taxation ;

- Une fusion de Sainte-Véronique avec Nomingue signifie l'union avec une municipalité qui a un profond respect de l'environnement et une municipalité qui fait plutôt la promotion de l'aspect culturel de son patrimoine ;
- Une fois fusionné avec L'Annonciation et Marchand, Nomingue ne serait plus en mesure de maintenir le contrôle de l'urbanisme et de la protection de l'environnement naturel de son territoire ;
- Une fusion à cinq ou à sept municipalités signifie pour Nomingue la disparition d'un mode de vie et d'une qualité de vie que les retraités sont venus chercher à Nomingue ;
- Il n'y a pas de consensus des citoyens des sept municipalités impliquées ;
- Nomingue et L'Annonciation/Marchand sont deux entités différentes, deux structures économiques distinctes et possiblement deux lignes de pensée divergentes quant aux priorités de chacune, impossibles à conjuguer sans heurt et totalement incompatibles ;
- Le souci de l'environnement n'est pas une priorité pour les élus de L'Annonciation/Marchand et de débloquer des budgets pour promouvoir le tourisme et des services pour les villégiateurs encore moins ;
- Un territoire de 1 500 km² est impossible à gérer et sans âme ;

- La municipalité de Nominique a déjà fait ses devoirs dans les années 1970 en procédant à la fusion de trois municipalités sur un même territoire, soit le Village Nominique, le Village de Bellerive et le Canton de Marchand, et ce, d'un commun accord ;
- En 2001, les municipalités de La Macaza, L'Ascension et Nominique ont invité les maires des municipalités demanderesses à s'asseoir à une même table afin de discuter de solutions d'ententes possibles dont une même étude portant sur les avantages et les désavantages du regroupement de sept municipalités. Ils ont essuyé un refus des Municipalités de Sainte-Véronique, L'Annonciation et de Marchand ;
- La population de Nominique bénéficie de tous les services essentiels et se suffit à elle-même à l'exception du Centre Hospitalier des Laurentides ;
- Après trente années d'une expérience vécue dans l'harmonie avec mes concitoyens, je crois être en mesure d'affirmer qu'il n'est pas souhaitable d'aller contre la volonté populaire. Dans tout grand projet c'est l'assentiment d'une grande majorité qui constitue l'essence même de succès escompté ;
- Je suis contre le projet de fusion parce qu'il ignore l'individu, le citoyen, et donne priorité au contrôle d'une région sans en connaître la rentabilité ;
- S'il y a eu un réel problème au niveau des finances, pourquoi ne pas envisager une formule de partage de la fiscalité plutôt que de détruire notre sentiment d'appartenance en créant un déséquilibre par la fusion d'entités non homogènes ;

- Le but recherché par la Commission municipale du Québec n'est pas de créer un monstre territorial difficilement gérable mais plutôt de favoriser un modèle d'organisation et d'équité dans la gestion des services municipaux, modèle où chaque citoyen aurait un grand sentiment d'appartenance et où leur qualité de vie serait optimisé ;
- Notre localité, Nominique, est autonome, dynamique et autosuffisante. Nous sommes contre le fait que d'autres viennent récolter les fruits de notre bonne gestion financière et nous enlever notre identité dont nous sommes si fiers ;
- Il ne faut pas perdre de vue le fait qu'un territoire en région ne se gère pas comme un territoire urbain. L'étendue du territoire et sa faible densité d'occupation, les ressources naturelles et les priorités autant économiques que les valeurs sociales sont autant de points dont on devrait tenir compte pour prendre une décision éclairée et mesurée.

5. ANALYSE DE LA COMMISSION

5.1. RAPPORTS DÉPOSÉS ET POLITIQUE SUR LA RURALITÉ

5.1.1. Nouvelle politique nationale sur la ruralité

Deux des sept municipalités, Lac-Saguay et L'Ascension, ont rappelé à la Commission que la MRC Antoine-Labelle était une MRC à caractère rural avec des situations particulières et une stratégie de développement économique adaptées à une région ressource. Selon ces deux municipalités, forcer un regroupement de ces entités dans un contexte rural est impensable et irait à l'encontre des orientations

gouvernementales énoncées dans la « *Politique nationale de la ruralité* » publiée en 2001. La Commission a beaucoup de difficultés à suivre les représentants de Lac-Saguay et de L'Ascension qui prétendent que la Commission interprète abusivement les orientations gouvernementales pour regrouper leur municipalité ainsi que les autres municipalités de la Vallée-de-la-Rouge.

Après avoir pris connaissance de cette nouvelle « *Politique nationale sur la ruralité* », cette dernière nous permet de comprendre la place qu'occupe le monde rural dans la société québécoise ainsi que les grands défis qu'il faut relever. Il faut s'arrêter en particulier à la définition que fait le gouvernement du développement des communautés du monde rural et à la façon qu'il entend assurer sa pérennité. C'est ainsi qu'en page 22 du document précité, il est dit :

« La démarche du développement des communautés rurales doit en bout de course, leur permettre d'être attrayantes non seulement sur le plan économique, mais aussi en ce qui a trait au cadre et à la qualité de vie. Le travail à accomplir varie : offrir des emplois, maintenir les populations, se préoccuper des gens âgés, attirer des jeunes et des familles, y inclus une proposition plus grande d'immigrants, améliorer les services communautaires ou mettre à profit l'apport des femmes. Pour parvenir à de meilleurs résultats, la complicité entre les collectivités rurales d'une MRC et la contribution du milieu urbain apparaissent comme des atouts à mettre en valeur. Trois objectifs découlent de cette orientation :

- Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations;
- Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural;

- Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité "rural-urbain". »

La Commission ne partage pas l'interprétation avancée par ces deux municipalités, au sujet de la « *Politique nationale sur la ruralité* », tout particulièrement sur le fait que la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* » (2000, chapitre 27) ne peut s'appliquer au territoire d'une MRC reconnue à caractère rural, comme il en est pour la MRC Antoine-Labelle. Au contraire, après examen du portrait géographique, sociologique, démographique et financier de la Vallée-de-la-Rouge, la Commission en vient à la conclusion qu'un regroupement, dans certains cas de municipalités rurales, en particulier dans la Vallée-de-la-Rouge, est absolument nécessaire pour soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes dans leur démarche visant à mieux développer leurs communautés rurales et renforcer, tel que souhaité par le gouvernement du Québec, la participation et l'engagement du monde rural et par le fait même accentuer la complémentarité « rural-urbain ».

La Commission est surprise que seules les municipalités de Lac-Saguay et de L'Ascension soulèvent cette interprétation alors que la très grande majorité reconnaissent un intérêt certain aux mêmes enjeux que ceux invoqués par ces deux municipalités, c'est-à-dire la préservation des ressources qui les ont fait naître et vivre. Toute les municipalités de la Vallée-de-la-Rouge veulent être associées à la mise en valeur et à la gestion des ressources propres à leur territoire, c'est-à-dire les espaces naturels, l'environnement, la beauté des paysages, la foresterie et les attraits touristiques et récréatifs.

5.1.2. Réflexion stratégique sur le projet de regroupement de la Ville de Lac-Mégantic, la Municipalité de Frontenac, le Canton de Marston et la Municipalité de Nantes

La Municipalité de L'Ascension a déposé l'étude préparée par l'équipe de recherche de l'Université de Sherbrooke de novembre 2001 comme étant un document de référence pour soutenir les recommandations présentées par cette dernière lors de l'audience publique. Après analyse des documents du directeur de recherches, M. Jacques Gagnon, docteur en administration publique à la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke, la Commission prend bonne note de la définition des deux ruralités explicitées dans le rapport Gagnon. Dans un premier temps, le groupe de chercheurs de l'Université de Sherbrooke et ce avec raison, affirme qu'il existe deux ruralités : « la première est celle qui se situe en périphérie des agglomérations urbaines, celle qui constitue la banlieue éloignée. Cette ruralité fait partie de la problématique de l'étalement urbain et constitue une préoccupation de la réorganisation municipale. »

Et la deuxième est celle « qu'on trouve en région, celle qui est en périphérie non pas des agglomérations urbaines, mais en périphérie du Québec. La réorganisation municipale actuelle ignore cette réalité et la « *Politique de la ruralité* » tarde à venir pendant que le visage du Québec rural vit de grandes transformations » (page 9 du même rapport).

L'étude citée précédemment a été publiée en novembre 2001 et c'est seulement en décembre 2001 que le gouvernement du Québec rend public sa « *Politique nationale sur la ruralité* ». Selon la Commission, les municipalités de la Vallée-de-la-Rouge ne répondent à aucun des critères de la deuxième définition de la ruralité, celle qu'on trouve en périphérie du

Québec. La Commission partage entièrement le rapport Gagnon lorsque ce dernier affirme :

« Les programmes fructueux sur un territoire rural doivent préserver l'équilibre entre une certaine polarisation cohérente et pertinente et le tissu social et économique des communautés concernées. Il faut également tenir compte du contexte propre à chaque MRC rurale et de son dynamisme actuel au niveau de chacun des facteurs. »

Le rapport ajoute que très souvent pour une MRC à caractère rural, il existe une ville-centre qui se renforce très souvent au détriment des villes et villages limitrophes en polarisant les activités économiques, administratives, politiques et sociales de ce territoire. La situation de la Ville de Lac-Mégantic dans la MRC du Granit ne peut, en aucun cas, être comparée à la réalité des municipalités de la Vallée-de-la-Rouge et certainement pas au Village de L'Annonciation, sous-centre de cette région, qui subit année après année un déséquilibre dans son développement et encaisse la concurrence de plus en plus marquée des municipalités voisines et ce, à tous les plans. C'est la municipalité de L'Annonciation qui subit une forme de dévitalisation et non la périphérie.

Lorsqu'on examine le projet de regroupement de la région immédiate à la Ville de Lac-Mégantic, seule cette dernière était pro-regroupement alors que toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Rouge ont déjà tenté, infructueusement, de se regrouper. De plus, plusieurs municipalités dans les rapports soumis à la Commission lors de l'audience publique, étudiaient en détail différentes possibilités de regroupement, sans en proposer formellement l'adoption, sauf L'Ascension et Lac-Saguay.

5.2. SOUS-CENTRE DE L'ANNONCIATION ET VOCATION DE VILLÉGIATURE DE RÉGION

Aucun intervenant n'a constaté le fait que les deux principaux pôles de la MRC Antoine-Labelle sont Mont-Laurier et L'Annonciation, et tous deux vivent une décroissance importante. Cette décroissance occasionne un accroissement des coûts des services publics tout en compromettant le financement de ces services. Également l'étalement urbain ainsi que l'étalement de la villégiature sont aussi des facteurs qui contribuent à accroître les coûts des services publics. Historiquement, le morcellement du territoire en multitude d'unités administratives a bien servi les fins poursuivies par les autorités québécoises de l'époque. Étroitement associés à la stratégie d'occupation du territoire, les différents gouvernements québécois considéraient l'occupation du territoire comme un véritable enjeu de société.

Aujourd'hui 22 % de la population vivent en milieux ruraux et ceux-ci occupent 78 % du territoire habité alors que durant les années 1950, les régions rurales représentaient jusqu'à 85 % de la population du Québec.

Les défis ont changés et les collectivités rurales se doivent d'en relever bon nombre tels : la démographie, le développement économique et l'emploi, la mise en valeur des ressources, la desserte de services et bien d'autres. L'étalement urbain de la Vallée-de-la-Rouge répondait à des priorités dont la principale était le développement du territoire des Hautes-Laurentides. Pour ne citer que cet exemple, c'est ainsi qu'en 1883, la Municipalité de Nominique a été désignée et voulue comme chef-lieu par le Curé Labelle et les Jésuites. Cette municipalité possédait sept moulins à scie, un moulin à farine, une cour de circuit, un palais de justice, plusieurs avocats et médecins, un séminaire, une école supérieure, une usine de contre-plaqué, quatre hôtels et un terminus de chemin de fer. La réalité d'aujourd'hui a bien changé et le développement de l'économie de Nominique s'est structuré en

fonction des activités de loisirs et de divertissements pour offrir aux visiteurs et aux touristes des services adaptés aux besoins de cette clientèle bien différente des années 50.

Il en est ainsi de la plupart des municipalités de la Rouge et c'est à la lecture des différents mémoires que l'on constate une modification profonde des enjeux sociaux et économiques de toute la région. Il y a cinquante ans, l'agriculture et la forêt occupaient encore une place de premier choix pour les citoyens de la Vallée. Aujourd'hui, tous ont entretenu la Commission, chacun à leur façon, des thèmes suivants :

- Industrie touristique
- Développement durable
- Villégiature
- Sports de plein air reliés à la forêt et aux magnifiques plans d'eau
- Protection de l'environnement
- Proximité des services à la population
- Esprit communautaire très développé

et enfin un sentiment d'appartenance très fort à la Vallée-de-la-Rouge. Lorsque la « *Politique nationale de la ruralité* » a été rendue publique, monsieur le ministre Gilles Baril, ministre d'État aux régions et ministre de l'Industrie et du Commerce s'exprimait ainsi :

« Pour parvenir à inscrire un mouvement de prise en charge qui donnera des résultats dans le temps, la Politique nationale de la ruralité vise deux

cibles : à court terme, construire le monde rural de demain, celui pour les générations futures. Travailler sur cet horizon nécessite de miser sur des changements durables, en se donnant une vision d'avenir et en jetant les bases qui assureront la pérennité des communautés rurales.

J'invite donc tout le Québec à participer à cet exercice stimulant et emballant. »

Ce souhait de M. le Ministre Baril exprime très bien qu'il y a une modification profonde quant à l'occupation du territoire des régions comme la MRC Antoine-Labelle, et cette dernière se voit imposer des choix, des méthodes et des solutions très différentes des stratégies du passé. Cependant la Commission constate que les groupes d'âges de 20 à 35 ans sont en forte baisse et ce, pour de multiples raisons académiques et économiques entre autres. Particulièrement le manque de perspective d'emplois qu'offre la région de la Vallée-de-la-Rouge explique en grande partie non seulement la situation économique difficile mais aussi l'exode de ces jeunes qui pourraient certainement organiser et assurer, comme l'affirme M. Baril, la construction d'un monde rural de demain et celui pour les générations futures dont la leur.

Cette nouvelle réalité s'est imposée à la région et les citoyens doivent maintenant envisager une façon différente d'occuper leur territoire dans un contexte les obligeant à répondre aux nouvelles lois en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de protection de cette matière encore à l'état sauvage qui assure un attrait certain pour les villégiateurs et les nombreux touristes qui fréquentent maintenant la région de la Vallée-de-la-Rouge.

L'arrivée de façon généralisée des retraités pose différents problèmes à la communauté. Leur intégration et leur implication doivent s'imposer non seulement dans quelques municipalités de la Vallée-de-la-Rouge mais dans

toute cette région. La Commission reviendra sur cet aspect dans un chapitre à venir mais à court terme la Commission considère qu'il faudra répondre aux besoins croissants de soutien de la population la plus âgée. Autrefois des villégiateurs, aujourd'hui ces personnes retraitées sont devenues des résidents ; il faudra non seulement répondre à leurs besoins mais en faire un atout sans oublier le manque de ressources, les jeunes travailleurs, pour faire face aux besoins croissants de soutien de cette population de plus en plus majoritaire.

La Commission recherche non seulement une façon d'aider les citoyens par des services à moindre coût mais également, de meilleurs services et si possible, plus de services à moindre coût et surtout, personnalisés à une région. C'est ainsi que le regroupement des municipalités est envisagé au Québec depuis plus de 40 ans. L'éparpillement municipal des années 1950 avait peu d'effet sur les inégalités fiscales mais la volonté bien affichée de nos dirigeants visent une consolidation administrative de nos municipalités dans un objectif d'efficience, d'efficacité et d'équité fiscale. Si l'objectif est d'améliorer la capacité financière et administrative des municipalités il faut absolument atteindre un meilleur partage des ressources, des coûts, des stratégies et des politiques à long terme de développement d'une région rurale, principes recherchés par la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ».

5.3. DÉMOGRAPHIE

L'analyse démographique des sept municipalités de la Rouge est une démonstration sans équivoque que l'augmentation globale de la population

du territoire à l'étude sera plus faible mais de plus en plus inéquitable à cause de sa répartition non uniforme, si l'on maintient les structures actuelles.

D'ailleurs selon Statistique Canada, la population de la Municipalité de Nominique a augmenté de 46 % de 1965 à 2000. Sa population a augmenté de 6,9 % en 2001 alors que la population de L'Annonciation diminuait de 5 % durant la même période. Également le dernier recensement de Statistique Canada de 2001 confirme cette tendance que l'on peut qualifier de lourde en annonçant pour cette dernière municipalité, et ce pour les quatre dernières années, une diminution de sa population de 4,8 %.

Les autres municipalités limitrophes de L'Annonciation ont toutes démontré une nette augmentation sur le plan démographique entre 1976 et 2000 : La Macaza 57 %, L'Ascension 50 %, Marchand 47 %, Sainte-Véronique 44 % et Lac Saguy 20 %.

Ce qui est le plus inquiétant, ce sont les groupes d'âges 15-19, 20-24 et 25-34 ans qui sont en net recul si l'on considère la baisse de leurs effectifs entre 1986 et 1991. En ce qui a trait aux statistiques par groupe d'âge, le dernier recensement de Statistique Canada n'étant pas disponible au moment d'écrire le présent rapport, la Commission est obligée de s'en tenir aux statistiques de 1996 de la population pour la MRC Antoine-Labelle.

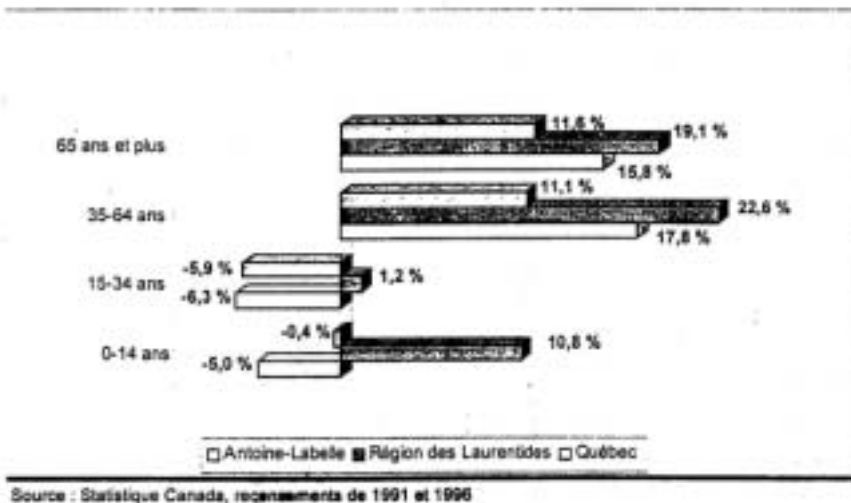
Loin de s'améliorer, les jeunes continuaient à quitter de façon massive la région mais les groupes des 35 ans et plus ont vu leurs effectifs s'accroître entre 1986 et 1996. Aux dires de tous les intervenants lors de l'audience publique, l'explication serait le phénomène de la concentration des résidences secondaires en résidences permanentes et l'arrivée en masse de nouveaux retraités. De 1986 à 1996, pour la MRC Antoine-Labelle, les groupes d'âge de 35 à 44 ans démontrent une augmentation de 29,6 % et,

ceux de 45 à 65 ans et plus varient de 38 à 58 %. Déjà en 1996, la population de plus de 35 ans dépassait 52 % et pour la Vallée-de-la-Rouge l'étude sur le marché du travail dans la MRC Antoine-Labelle confirme en tous points ces avancées. À la page 19 de cette étude⁴, il est mentionné pour la période de 1991 à 1996 :

« Le groupe des 35-64 ans est le plus important dans la population de la MRC en 1996 ainsi que dans la région des Laurentides. Entre 1991 et 1996, il a connu la plus forte progression dans la MRC, près de 19,8 %. Tous les groupes d'âge ont augmenté de plus de 10 % à compter de 35 ans atteignant 22,4 % chez les 45-49 ans et 28,8 % chez les 50-54 ans. Cette tendance au vieillissement de la population est moins marquée que dans la région des Laurentides et plus élevée qu'au Québec. »

PIÈCE 55 - GRAPHIQUE 9

Graphique 9
Variation en % de la population selon les groupes d'âge, MRC d'Antoine-Labelle, région des Laurentides et Québec, 1991-1996



⁴ Cahier de Recherche; Le Marché du Travail dans la MRC Antoine-Labelle, publié en 1999

C'est donc dire que la population de la MRC en 1996 était composée de 44 % de personnes de moins de 35 ans et de 56 % de personnes de plus de 35 ans.

Non seulement la Commission constate que la faible croissance de la population de la région nous impose une certaine prudence dans le développement de nouvelles infrastructures, de nouveaux services publics mais l'étalement urbain et celui de la villégiature continueront d'accroître les coûts des services publics.

De plus, il est très important de noter que le pourcentage des jeunes de 0 à 34 ans, résidents de la Vallée-de-la-Rouge, est souvent très inférieur aux pourcentages notés de la MRC Antoine-Labelle et à celui de l'ensemble du Québec pour les mêmes groupes d'âge, c'est-à-dire, 0 à 34 ans. Il en est de même pour les 34 à 65 ans, le pourcentage de personnes représentant ce groupe est beaucoup plus élevé en moyenne pour les sept municipalités de la Rouge en comparaison avec le même groupe d'âge pour la MRC Antoine-Labelle et l'ensemble du Québec tel que démontré par le tableau de Statistique Canada recensement de 1996 (pièce 56) :

PIÈCE 56 - DISTRIBUTION DE POPULATION

Distribution de la population par tranches d'âges pour certaines municipalités de la MRC d'Arrière-Labellé

Tranche d'âge	La Macaza (7000) M	Marchand (7000) M	Nominingue (7000) M	L'Ascension (7000) M	L'Annonciation (7000) M	Sainte-Véronique (7000) M	Lac-Saguay (7000) M
0 à 4	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
5 à 9	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
10 à 14	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
15 à 19	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
20 à 24	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
25 à 29	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
30 à 34	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
35 à 39	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
40 à 44	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
45 à 49	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
50 à 54	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
55 à 59	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
60 à 64	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
65 à 69	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
70 à 74	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
75 à 79	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
80 à 84	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%
85 et plus*	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%	6,4%

Source : Statistique Canada
Recensement de 1996

2002-03-11
Division des statistiques et des données
Statistique des données et des données et des données

La catégorie des jeunes de moins de 34 ans représente pour toutes les régions du Québec une partie non négligeable de la stratégie de la main-d'œuvre. La Vallée-de-la-Rouge et les municipalités qui la composent ne peuvent négliger cet aspect et devront tenir compte à brève échéance de cette situation et trouver soit les moyens ou les stratégies à venir pour retenir les individus de cette catégorie d'âge qui souvent supportent et assurent le maintien d'activités économiques absolument nécessaires au développement d'une région. La Commission constate que le découpage de la Vallée-de-la-Rouge en sept municipalités a causé ces dernières années plusieurs désavantages comme l'absence de vision d'ensemble, une coordination déficiente et une forme de conscience stérile. L'exode des jeunes n'est qu'un des effets causés par cette fragmentation ou la multiplicité de petites municipalités qui adoptent, chacune séparément, des orientations, une culture et des stratégies. On se retrouve face à une situation où elles ne peuvent plus entrevoir leur développement économique de façon concertée.

5.4. DOUBLE RÉGRESSIVITÉ DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE

Après avoir pris connaissance des données soumises par certaines des sept municipalités, la Commission a effectué des comparaisons entre le taux global de taxation de toutes ces municipalités avec d'une part, la valeur moyenne d'une résidence et d'autre part, le revenu moyen par ménage de chacune de ces municipalités. Les tableaux qui suivent représentent le taux global de taxation pour l'année 2000 fourni par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (Profil financier Édition 2000). Pour la valeur moyenne des maisons en 1996, nous avons utilisé les dernières données de Statistique Canada pour cette année.

Une taxe régressive frappe très souvent les plus démunis, même si ces derniers possèdent des résidences dont la valeur moyenne est presque toujours inférieure à celle des citoyens mieux nantis. Les tableaux sont une démonstration de la situation des citoyens de chacune des municipalités de la Rouge.

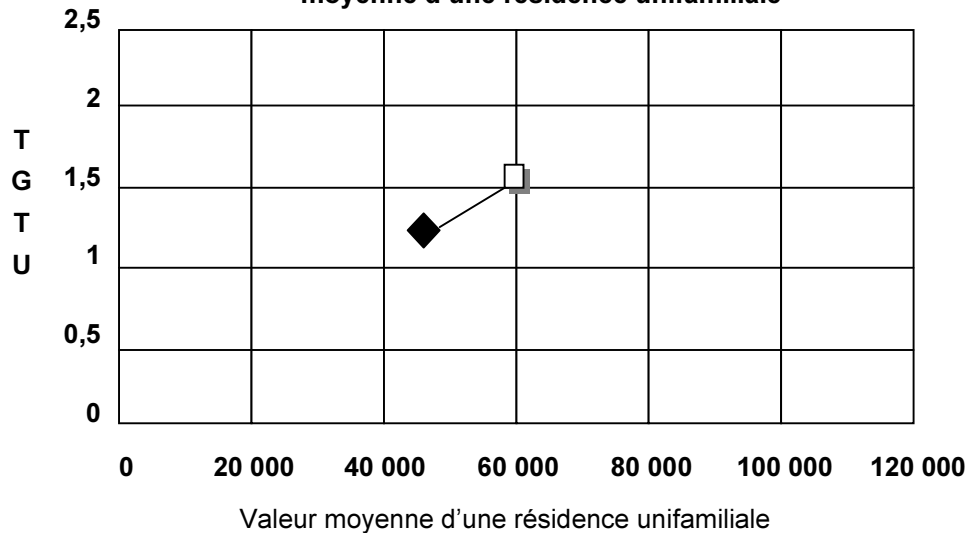
PIÈCE 57 - BASE DE DONNÉES DES TABLEAUX SUIVANTS

TAUX GLOBAL DE TAXATION 1999	
La Macaza	1,2058
Lac-Saguay	1,2730
L'Annonciation	2,2533
L'Ascension	1,7164
Marchand	1,3287
Nominique	1,4846
Sainte-Véronique	1,7865
Source : Profil financier Édition 2000 MAMM	
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE	
La Macaza	53 971\$
Lac-Saguay	41 606
L'Annonciation	33 555
L'Ascension	42 138
Marchand	53 135
Nominique	61 231
Sainte-Véronique	47 432
Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2002-03-06	
LE REVENU MOYEN PAR MÉNAGE ANNÉE 1996	
La Macaza	31 181\$\$
Lac-Saguay	24 138
L'Annonciation	29 692
L'Ascension	29 894
Marchand	36 281
Nominique	39 185
Sainte-Véronique	27 329
Source : Statistique Canada Recensement de 1996	

La Commission a utilisé comme municipalité de référence, Nominique. Dans cette municipalité, la valeur moyenne d'une résidence est la plus élevée des sept municipalités à l'étude, avec un revenu moyen par ménage le plus important soit près de 16 000 \$ de plus que la Municipalité de Lac-Saguay. Seulement trois municipalités de la Vallée-de-la-Rouge ont un taux global de taxation moindre que Nominique tel que démontré dans les 12 graphiques suivants (Pièce 58):

PIÈCE 58 - GRAPHIQUES

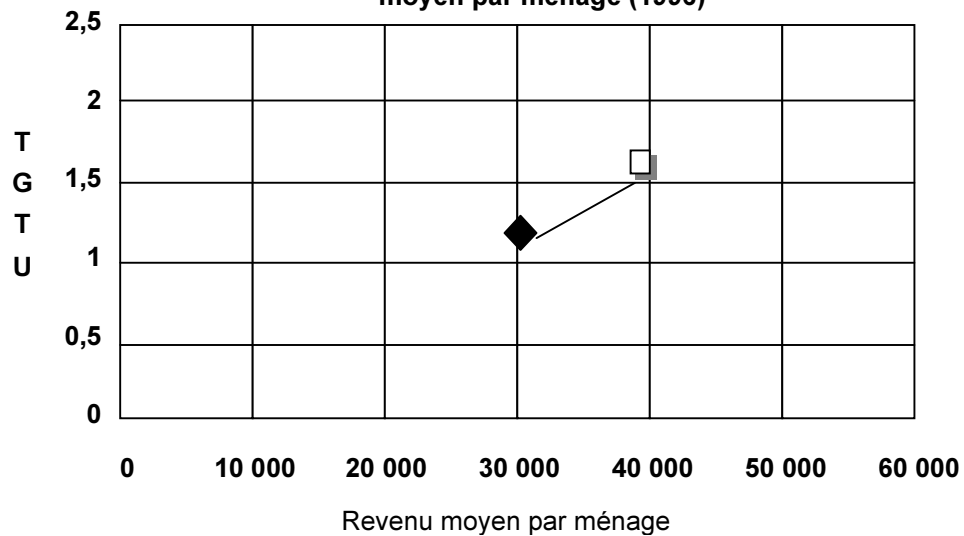
Le taux global de taxation uniformisé en fonction de la valeur
moyenne d'une résidence unifamiliale



□ Nominique

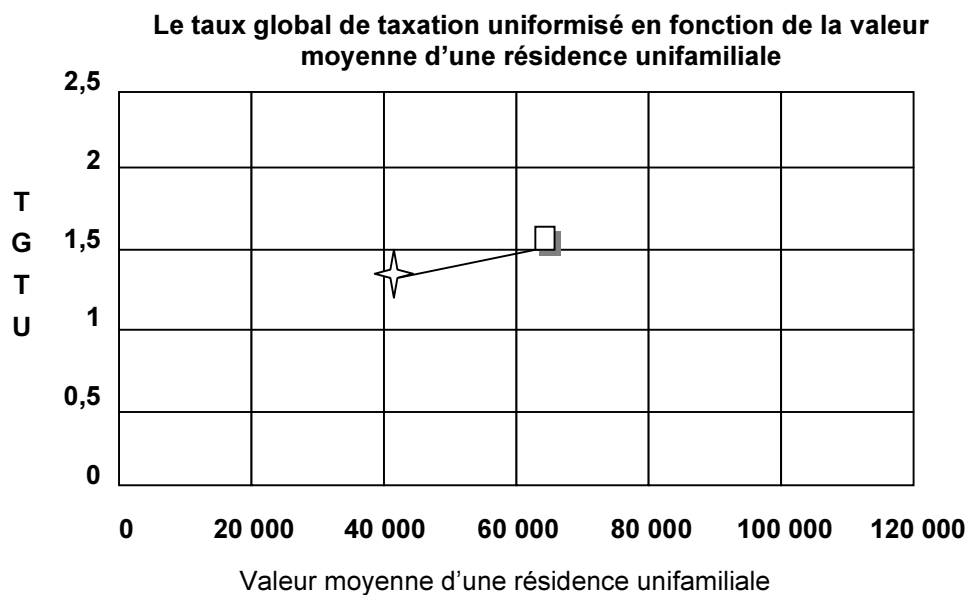
◆ La Macaza

Le taux global de taxation uniformisé en fonction du revenu
moyen par ménage (1996)



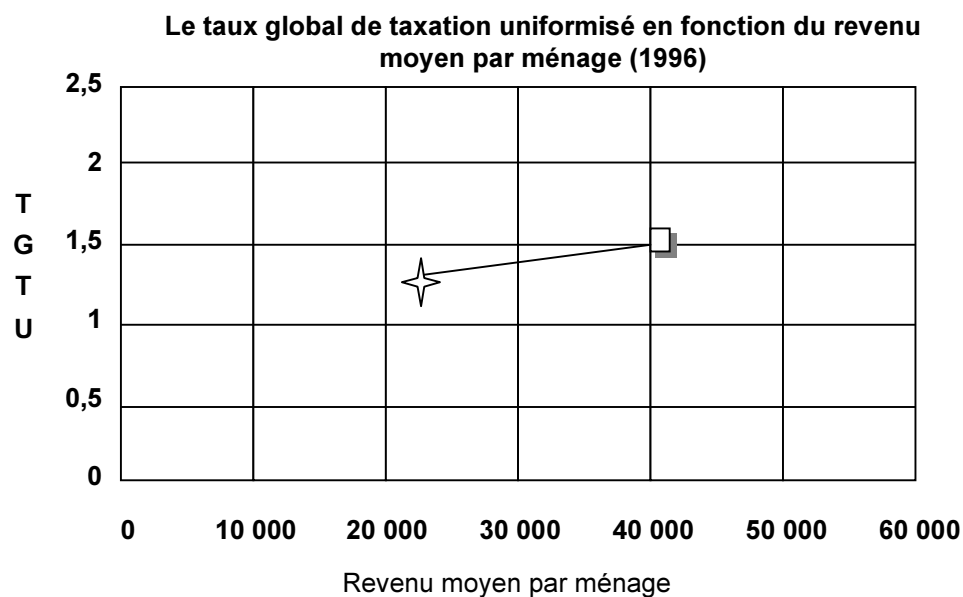
□ Nominique

◆ La Macaza



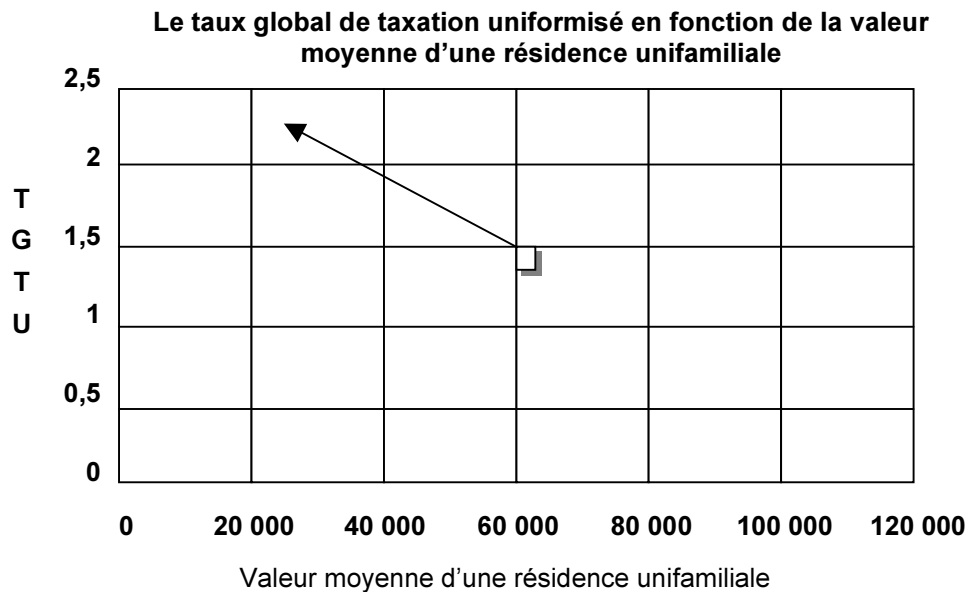
□ Nominique

★ Lac-Saguay



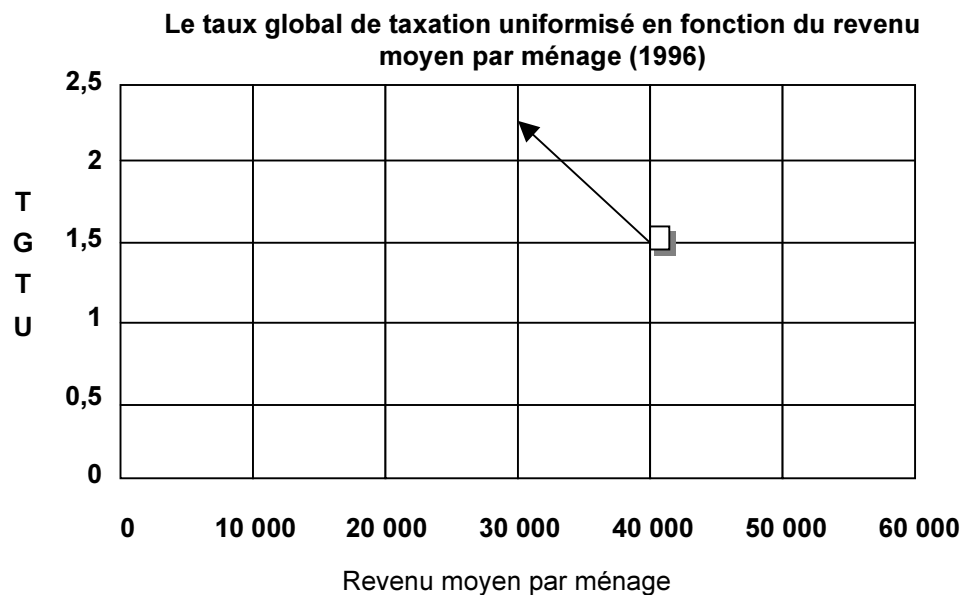
□ Nominique

★ Lac-Saguay



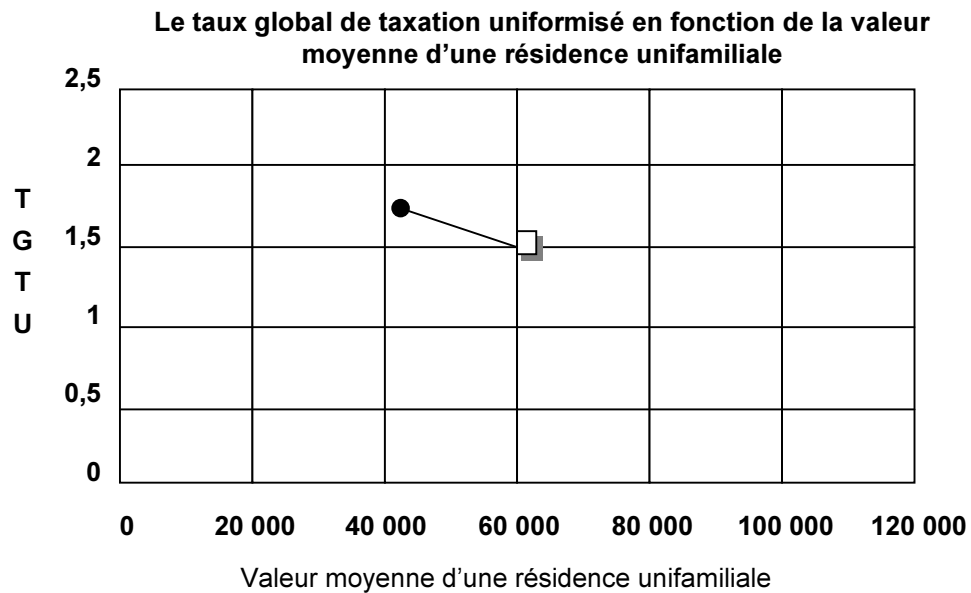
□ Nominique

► L'Annonciation



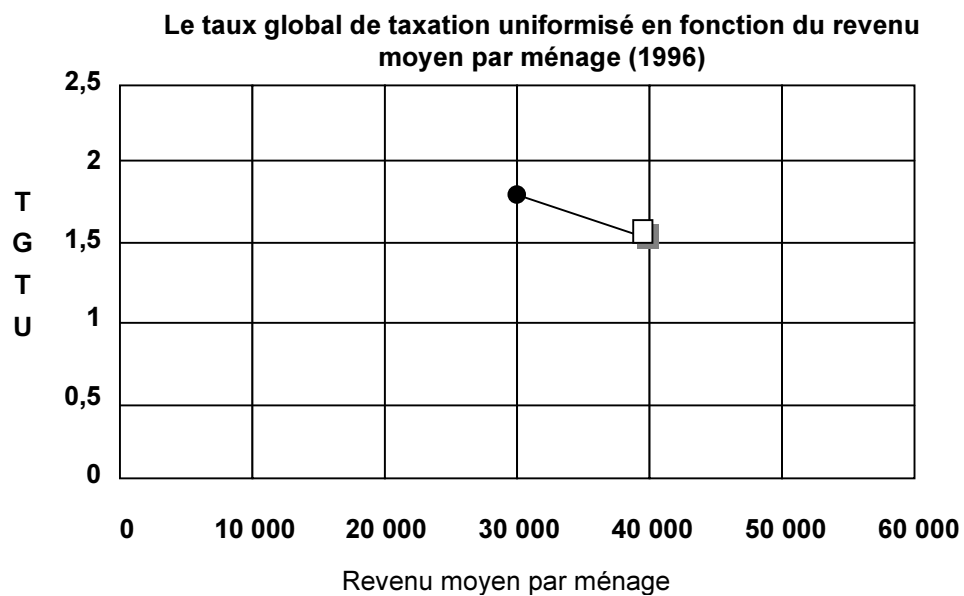
□ Nominique

► L'Annonciation



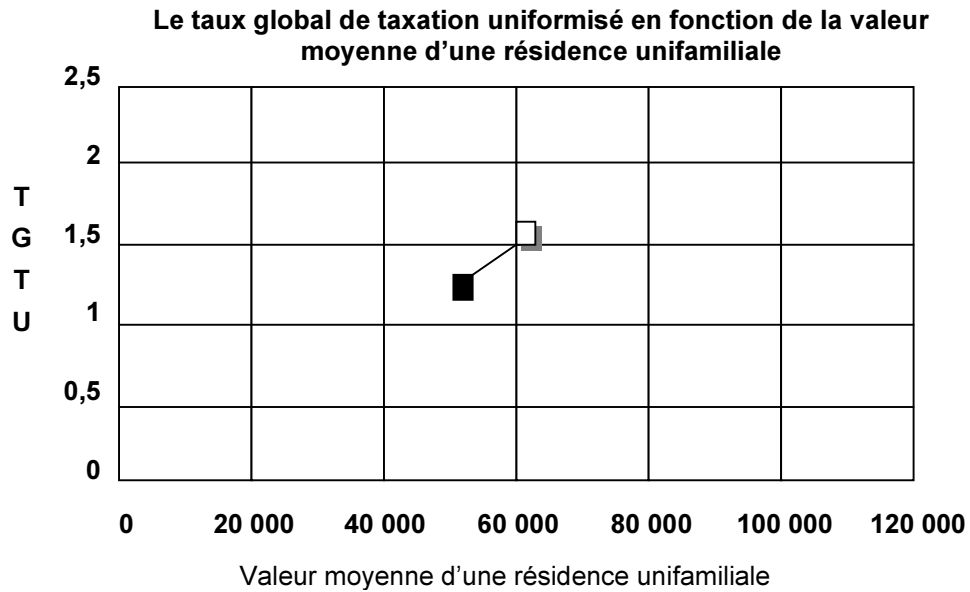
□ Nomingue

● L'Ascension



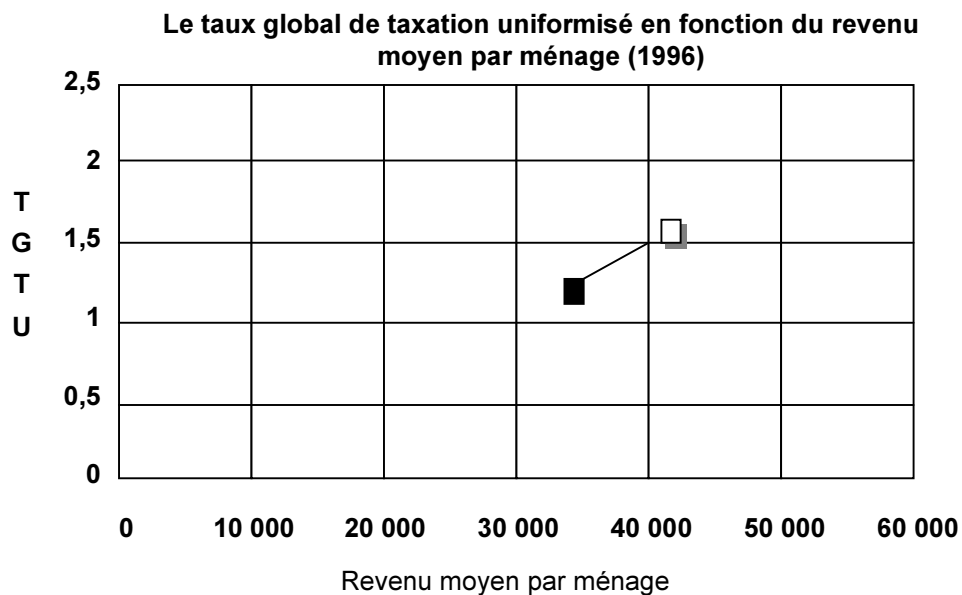
□ Nomingue

● L'Ascension



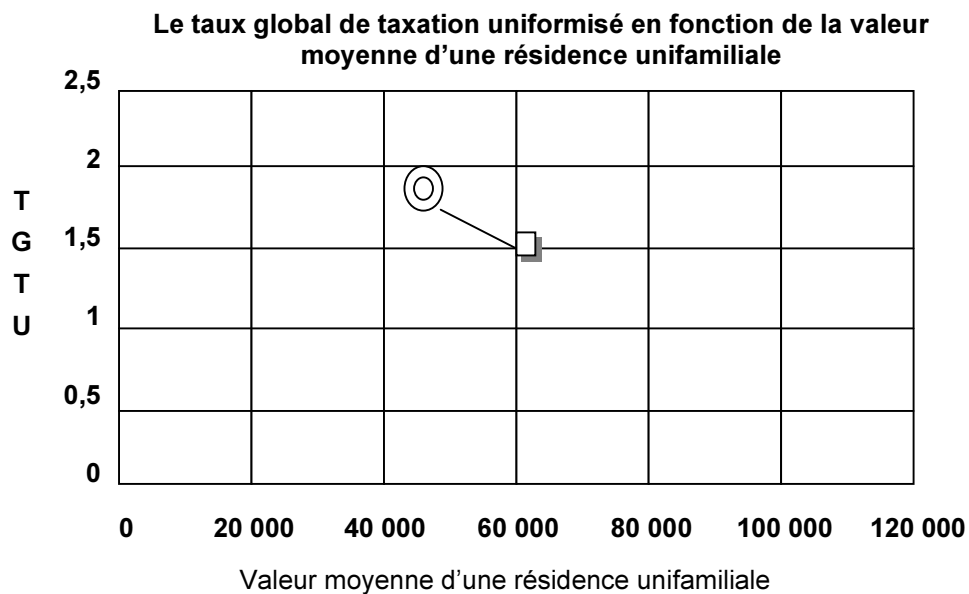
□ Nominique

■ Marchand



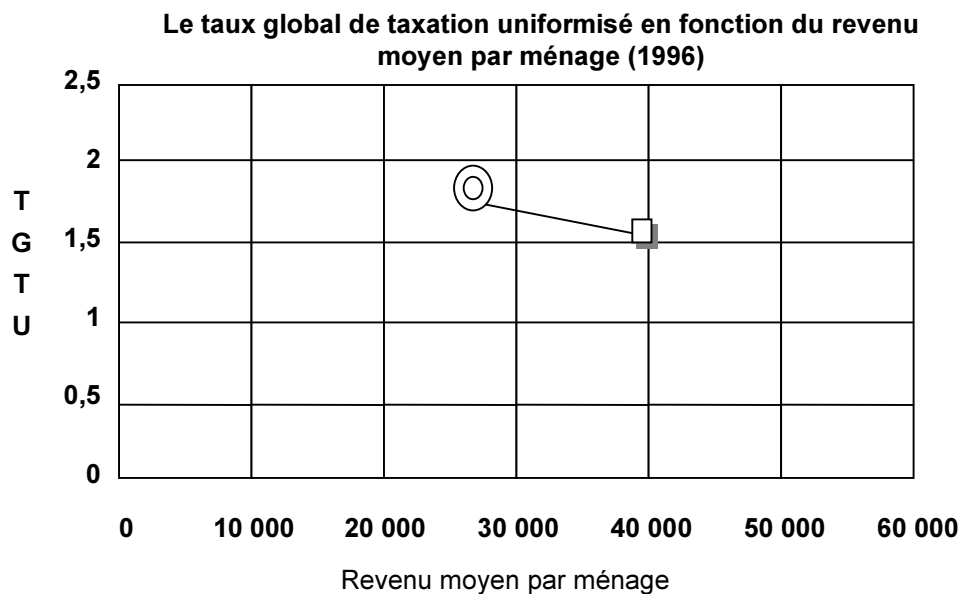
□ Nominique

■ Marchand



■ Nominique

○ Sainte-Véronique



■ Nominique

○ Sainte-Véronique

Les citoyens des municipalités de L'Ascension, L'Annonciation et Sainte-Véronique subissent l'effet d'un impôt régressif et ce doublement. La Municipalité de Lac-Saguay pourrait également faire partie de ce même groupe. Même si les citoyens de Lac-Saguay ont un taux global de taxation uniformisé quelque peu inférieur aux citoyens résidents de Nominique, leurs revenus moyens par ménage accuse un déficit de 16 000 \$ par rapport à l'autre municipalité.

On ne peut conclure à une double régressivité fiscale pour les municipalités de La Macaza et de Marchand, ces deux municipalités ayant un taux global de taxation inférieure à Nominique mais la valeur des résidences et le revenu moyen par ménage est également quelque peu inférieur à cette dernière municipalité. La Commission qualifie la situation des quatre autres municipalités de disproportionnée par rapport à Nominique, et dans une mesure moindre, si on compare ces quatre municipalités à La Macaza et à Marchand. L'existence d'une relation entre la richesse des contribuables et les taux de taxes foncières à payer est une démonstration sans équivoque de l'iniquité fiscale qui existe dans la région de la Vallée-de-la-Rouge qui ira en s'accroissant vu le développement de la région sur le plan démographique démontré précédemment. La Commission constate que plus on est riche plus l'effort fiscal est relativement moindre. C'est ainsi que les huit tableaux des municipalités de L'Annonciation, L'Ascension, Lac-Saguay et Sainte-Véronique comparées à Nominique nous démontrent qu'il existe une réalité fiscale doublement régressive et injuste pour la très grande majorité des citoyens de la Vallée-de-la-Rouge.

5.5. DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les municipalités en périphérie de L'Annonciation ont tenté chacune à leur façon de démontrer qu'elles n'étaient pas dans une situation classique et particulière d'une « ville centre et/ou sous-centre », c'est-à-dire avec une population qui décroît, un revenu moyen annuel par ménage inférieur, une fiscalité inéquitable par rapport aux villes parfois plus petites et en périphérie ou affectées par un problème de pauvreté les obligeant à offrir plus de services aux gens démunis.

Même si la Commission est obligée d'admettre que la population de la Municipalité de L'Annonciation va continuer à décroître de façon accélérée dans le futur et que le développement axé sur la villégiature va permettre un accroissement important de la population en périphérie dans toutes les autres municipalités de la Rouge, donc un accroissement du secteur résidentiel villégiateur et prometteur et une augmentation très sensible du revenu foncier, le résultat de cette tendance sera sans aucun doute un déséquilibre plus grand, plus inéquitable et une diminution de services pour tous les citoyens de la Vallée-de-la-Rouge. L'éparpillement actuel occasionne un développement désordonné, sans stratégie d'ensemble et contraire aux impératifs de la concertation, de la planification, de l'efficacité et de l'efficience dans la gestion administrative nécessaire à la région, laquelle subit de plus en plus la concurrence du pôle majeur de « l'effet Tremblant » et l'effet de plus en plus important de l'agglomération de Mont-Laurier.

5.5.1. Étalement ou Éloignement

Lors de l'audience publique la Commission a pris bonne note de la superficie des sept municipalités à l'étude, soit 1449 kilomètres carrés. Cette étendue de territoire peut paraître immense à gérer si on n'examine pas la composition de ce territoire. Il faut reconnaître que 96 % de cette superficie est à teneur publique et privée, c'est-à-dire, forêts publiques et privées, et avec les lacs et les rivières il n'y a que 4 % de la superficie qui est occupée. Il est inévitable que la fragmentation excessive du secteur municipal de cette région est le résultat en grande partie des politiques de soutien aux municipalités de petites tailles, vu l'éloignement relatif entre chacune de ces municipalités. Madame Louise Harel, alors ministre titulaire du ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'exprimait en ces termes :

« Quand on totalise toutes les aides accordées aux municipalités de moins de 1000 habitants, on constate qu'elles représentent en moyenne plus de la moitié de leur budget. Pour les municipalités de moins de 5000 habitants, c'est plus du tiers. Par contre, seul 11 % du budget des municipalités de plus de 5000 habitants provient du gouvernement du Québec.⁵ »

Ce n'est pas l'étendue du territoire de la Vallée-de-la-Rouge qui préoccupe la Commission mais plutôt l'étalement en de petites entités urbaines causant inévitablement une concurrence improductive entre municipalité voisines. Les représentations de chacun des conseils municipaux en sont le meilleur exemple. L'unité d'action et l'efficacité de la gestion de la Vallée-de-la-Rouge dans son ensemble ne fait pas partie de

⁵ Le 30 mai 2001. Mme Louise Harel « Québec : inventer et construire la ville Nouvelle », page 4, à l'occasion du colloque de l'école d'administration publique.

leurs priorités, mais l'étalement urbain (le *statu quo*) a été défendu par la très grande majorité. C'est ainsi que pour une population d'un peu plus de 9000 résidents permanents on y trouve pour l'année 1999-2000.⁶

- 52 véhicules (camions, machines diverses);
- 13 véhicules au service d'incendie et de protection civile;
- près de 50 infrastructures servant pour les loisirs et la culture;
- 5 firmes différentes pour les services juridiques;
- 5 firmes d'ingénieurs, d'arpenteurs ou d'urbanistes.

Nous pourrions continuer l'énumération de ces exemples qui rendent plus complexe et plus coûteux la gestion de la Vallée-de-la-Rouge. Cette concurrence improductive engendre également un dédoublement de la participation des gestionnaires de plusieurs de ces petites municipalités à différents organismes dont :

- l'organisation touristique des Laurentides;
- les loisirs et sports des Laurentides;
- le Conseil de la culture des Laurentides;

⁶ Document : Informations diverses sur les Municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, juin 2000.

- l'Association québécoise d'urbanisme;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- la Fédération canadienne des municipalités.

De plus pour l'année 1999, la Commission a comptabilisé pour l'entretien des chemins d'été, pour le déneigement et le sablage des sept municipalités plus de 11 contrats donnés au privé et plus de 12 services exécutés à l'interne par les employés des différentes municipalités. Mais les événements et les activités auxquels les municipalités collaborent financièrement auraient intérêt à être regroupés ou repensés non pas en fonction des priorités individuelles de chacune mais plutôt dans un esprit d'unité d'action pour mieux élaborer et imposer une stratégie d'ensemble planifiée pour répondre aux défis de plus en plus lourds des autres agglomérations à proximité de la Vallée beaucoup plus structurée et agressive grâce à leur unité d'action. Seulement à titre de référence, l'ancienne ville de Saint-Jérôme avec une population de 24 000 résidents permanents possédait 60 véhicules (camions, machineries diverses), 6 véhicules servant au service d'incendie et protection civile et 16 infrastructures dédiées aux loisirs et à la culture. La nouvelle agglomération de Saint-Jérôme une fois regroupée et comptant une population de 60 000 résidents permanents n'a que 130 véhicules ou machineries diverses, 15 véhicules pour le service d'incendie et la protection civile et 46 infrastructures servant aux loisirs et à la culture.

5.5.2. Endettement, recettes et dépenses par habitant?

Monsieur Richard Radermaker, maire de la municipalité du Village de Sainte-Véronique débuta son intervention devant la Commission en ces termes :

« La grande question à laquelle toutes les municipalités actuelles devaient réfléchir et répondre est la suivante : ***Face aux changements, aux nouvelles responsabilités, à la mise à niveau des responsabilités actuelles et aux défis des prochaines années, quelle est la structure municipale optimale qui permettra à la Vallée-de-la-Rouge d'avoir la capacité et les moyens de se développer?*** »

L'histoire de tout groupe et de toute nation a largement démontré que la réponse à cette question passe inévitablement par l'équité et la solidarité qui ont pour pire ennemi l'injustice et la division. »

Après avoir pris connaissance des données statistiques fournies par le MAMM dans le « *Profil financier* » Édition 2000, il est évident que non seulement plusieurs municipalités subissent l'effet de la double régressivité fiscale tel que démontré précédemment mais plusieurs de ces municipalités profitent de différentes façons de leur situation, soit d'une zone de villégiature ou des infrastructures installées sur leur territoire, tel La Macaza pour le pénitencier fédéral, et la plupart des autres municipalités profitent de l'impact de la conversion de chalets en résidences permanentes et par le fait même de l'augmentation des revenus fiscaux de façon significative.

Les citoyens de L'Annonciation sont les plus endettés et les recettes fiscales « *per capita* » sont de 548 \$ seulement, le montant le plus faible des sept municipalités de la Rouge et seule la Municipalité de Marchand dépense moins « *per capita* » que L'Annonciation.

On ne peut qualifier les gestionnaires de L'Annonciation de mauvais gestionnaires mais l'endettement plus élevé de cette municipalité sur une base « *per capita* » va continuer à augmenter par l'exode de sa population et la baisse de ces revenus au cours des années futures.

Tous reconnaissent que L'Annonciation (municipalité sous-centre) offre des services essentiels à toute la population de la région. La Commission ne peut s'empêcher de souligner les écarts inacceptables de l'endettement et des recettes « *per capita* » entre les municipalités limitrophes.

PIÈCE 59 - ENDETTEMENT/RECETTES

	RECETTES \$	ENDETTEMENT \$	DÉPENSES \$
L'Ascension	769	530	1 252
Lac-Saguay	704	54	1 293
Sainte-Véronique	748	481	1 069
Nominique	918	411	1 180
Marchand	668	373	886
L'Annonciation	548	1 187	929
La Macaza	652	185	990

Cette situation ne peut perdurer, l'iniquité fiscale sera source d'affaiblissement pour toute la région et il est inacceptable qu'un contribuable de L'Annonciation assume un endettement « *per capita* » 20 fois plus élevé qu'un contribuable de Lac-Saguay. Il est tout aussi inacceptable que la municipalité de Nominique avec des recettes « *per capita* » de 918 \$ presque 40 % plus élevé que celle de L'Annonciation, supporte une dette « *per capita* » 60 % moins significative.

À L'Annonciation, la taxe générale est de 1,47 \$ du 100 \$ d'évaluation, alors que les contribuables du Lac-Saguay payent 1,23 \$ du 100 \$ d'évaluation et ce pour l'année fiscale 2001. Malgré ces déséquilibres, ces iniquités, personne n'a convaincu la Commission que ce n'est pas vers L'Annonciation que les gens de la Vallée-de-la-Rouge vont pour leurs affaires. Dans la région immédiate, L'Annonciation est la seule municipalité qui peut offrir des services complets dont l'hôpital, le C.L.S.C., la pharmacie, les notaires et avocats, les comptables, les optométristes, les dentistes, les chiropraticiens, l'audio-prothésiste, les agents d'immeubles, les épiceries, les restaurants, les boutiques de vêtements et de chaussures, les quincailleries, les concessionnaires d'automobiles, les garages, les services bancaires complets, les salons de coiffure, le centre d'esthétique, les agences de voyage, le club d'âge d'or, le centre sportif et culturel, les boulangeries-pâtisseries, les centres d'électronique, etc. C'est pourquoi la Commission considère L'Annonciation comme le seul sous-centre de la Vallée-de-la-Rouge.

6. PROPOSITIONS DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE NOMINIQUE ET DE LA MACAZA

6.1. NOMINIQUE

« Cependant, dire non à un regroupement forcé, ce n'est pas dire que rien ne doit changer et que le "*statu quo*" doit s'imposer. »⁷

La Commission apprécie grandement la contribution des représentants de la municipalité qui suggèrent la création de deux entités juridiques, politiques et administratives autonomes. L'administration de Nominique considère comme hautement questionnable d'isoler les deux entités de Lac-Saguay et L'Ascension, c'est pourquoi elle suggère à la Commission la proposition suivante : les territoires de Lac-Saguay, Sainte-Véronique et Nominique seraient regroupés, d'une part et le territoire des autres municipalités, L'Annonciation, Marchand, La Macaza et L'Ascension formeraient la deuxième entité.

Les propositions de Nominique cherchent avant tout à assurer la viabilité de deux pôles de service et à régler le problème démographique qui se perpétue dans la Vallée-de-la-Rouge :

- en respectant le patrimoine historique des collectivités;
- par la création de communautés sociales, culturelles et économiques viables;

⁷ Mémoire de la Municipalité de Nominique, page 9

- par la recherche d'un équilibre géopolitique régional;
- et par la structuration d'une vision stratégique à long terme.

Selon les élus de Nominique, il était nécessaire de vérifier tous les aspects de la mise en place de ces deux regroupements proposés. C'est pourquoi, la municipalité a vérifié la faisabilité de leur implantation, tant au niveau des ressources humaines et matérielles que financières. Elle a de plus analysé à cet égard trois aspects pour mieux répondre aux critères fixés par Nominique, c'est-à-dire l'organisation des ressources humaines, l'autonomie en matière de services et équipements et l'équité fiscale. L'organigramme proposé par la municipalité de Nominique pourrait très bien servir aux deux entités municipales.⁸

L'inventaire des équipements et machineries présenté dans le document de la MRC⁹ en juin 2000, est une démonstration très nette que les municipalités de Nominique et de L'Annonciation, ont du point de vue organisationnelle, le « know how » et la capacité d'optimiser non seulement les équipements et les infrastructures toutes catégories confondues, mais également d'offrir de meilleurs services plus uniformes et certainement à un meilleur prix de revient.

Enfin, selon la proposition de Nominique, les « deux agglomérations proposées bénéficieront d'une répartition équitable de la richesse foncière et profiteront d'une meilleure diversification de celle-ci. »¹⁰

⁸ Tableau en page 46 du Mémoire de Nominique

⁹ Informations diverses sur les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle

¹⁰ Mémoire de Nominique, page 51

La Commission partage totalement la vision et l'interprétation de l'impact fiscal d'un tel regroupement, c'est-à-dire l'équité fiscale. Pour atteindre cette équité, il faut rechercher un équilibre en matière de dépenses, une diversification de la base fiscale, un rééquilibrage des indices fiscaux et une diminution de la charge fiscale. La Commission a pris connaissance des prévisions budgétaires des municipalités pour l'année 2001, et les deux tableaux suivants, au seul item « dépenses », démontrent des effets bénéfiques pour chacune des municipalités regroupées selon la proposition, de Nominique :

PIÈCE 60 - DÉPENSES PAR 100 \$ DE RFU (2001)

	L'ANNON- CIATION	MARCHAND	LA MACAZA	L'ASCENSION	REGROUPÉES
	68 854 446 \$	73 833 257 \$	75 354 899 \$	59 981 320	278 023 922 \$
ADMINIST. GÉNÉRALE	.565	.452	.343	.475	.453
SÉCURITÉ PUBLIQUE	.287	.239	.226	.234	.247
TRANSPORT	.433	.563	.543	.945	.58
HYGIÈNE DU MILIEU	.375	.158	.141	.198	.217
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	.028	—	—	.02	.01
AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT	.18	.12	.102	.095	.127
LOISIRS ET CULTURE	.581	.15	.08	.11	.238
FRAIS DE FINANCEMENT	.23	.047	.009	.08	.09

SOURCE : Prévisions budgétaires des municipalités (2001) Document de la MRC Antoine-Labelle
Le calcul de la Richesse foncière uniformisée pour l'année 2001

PIÈCE 61 - DÉPENSES PAR 100 \$ DE RFU (2001)

	NOMINIQUE	SAINTÉ- VÉRONIQUE	LAC- SAGUAY	REGROUPÉES
	132 427 370 \$	43 440 308 \$	23 470 520	199 338 198 \$
ADMINIST. GÉNÉRALE	.35	.592	.677	.45
SÉCURITÉ PUBLIQUE	.239	.229	.175	.227
TRANSPORT	.484	.63	.50	.518
HYGIÈNE DU MILIEU	.205	.28	.162	.217
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	—	—	—	—
AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT	.215	.105	.09	.177
LOISIRS ET CULTURE	.139	.44	.158	.21
FRAIS DE FINANCEMENT	.02	.061	.013	.028

SOURCE : Prévisions budgétaires des municipalités (2001) Document de la MRC Antoine-Labelle
Le calcul de la Richesse foncière uniformisée pour l'année 2001

À simple titre de rappel, la Commission a fait l'inventaire de certains équipements ou infrastructures des sept municipalités de la Vallée-de-la-Rouge et voici le résultat de ces inventaires comparés à l'ancienne Ville de Saint-Jérôme et la nouvelle ville regroupée de Saint-Jérôme.

PIÈCE 62 - INVENTAIRE

ÉQUIPEMENTS INFRASTRUCTURES OU VÉHICULES	ANCIEN SAINT- JÉRÔME	NOUVEAU SAINT- JÉRÔME	VALLÉE-DE-LA-ROUGE (- DE 9000 HABITANTS) (7 MUNICIPALITÉS)
INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET DE LOISIRS	16	46	50
SERVICES D'INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	6	15	13
VÉHICULES OU MACHINERIES DIVERS IMMATRICULÉS (VOIRIE ET AUTRES)	60	130	52

La Commission croit inutile de commenter plus abondamment ces chiffres et s'en tient aux scénarios de structures de taxation présentées par la municipalité de Nomingue à la page 59 de son mémoire.

6.2. LA MACAZA

« Dans la pire des situations, si la municipalité n'a pas d'autres choix que de se regrouper, et à cause de l'étendue du territoire des cinq municipalités visées par le regroupement, la Municipalité de La Macaza propose à la Commission municipale un regroupement comprenant trois municipalités seulement soit :

- La municipalité du Village de L'Annonciation
- La municipalité de Marchand
- La municipalité de La Macaza »

M. Richard Therrien s'exprimait en ces termes lors de sa comparution devant la Commission en audience publique. La Commission a examiné les considérations au soutien du projet de regroupement à trois de la Municipalité de La Macaza et constate que plusieurs de ces considérations sont des avantages marqués répondant aux objectifs prévus dans la loi citée précédemment (L.O.T.M.). Les représentants de La Macaza ont également reconnu lors de l'audience publique qu'ils considéraient leur projet comme une alternative à la requête initiale à cinq municipalités.

La municipalité de La Macaza rejoint celle de Nominigue lorsqu'elle exprime que ses citoyens sont contraints de sortir de leur territoire pour se procurer biens et services, étant donné la superficie du territoire convert pour une population restreinte et parfois concentrée dans les zones de villégiature. Nominigue se préoccupe elle aussi du territoire peu peuplé et de l'étalement de sa population, et c'est pourquoi ses représentants reconnaissaient que l'étendue de tous les territoires résultant d'un regroupement, devraient permettre d'assurer une qualité et une accessibilité des services.

Tout en insistant sur la représentativité de la Vallée-de-la-Rouge à l'intérieur de la MRC Antoine-Labelle, La Macaza croit à la possibilité de créer deux municipalités fortes qui s'uniraient au niveau des décisions. La Macaza ne croit pas qu'« une méga municipalité » à sept, soit souhaitable et serait à l'avantage des contribuables de la Vallée-de-la-Rouge.

Selon les représentants de La Macaza, le but poursuivi est que tous se reconnaissent dans la nouvelle municipalité et que les gens y adhèrent avec fierté. Les citoyens pourraient s'identifier à cette façon de fonctionner, pouvant devenir une assurance de succès pour les nouvelles municipalités. C'est pourquoi, selon La Macaza, il faut uniformiser les services mais aussi opter pour une décentralisation de certains services tels :

- Les travaux publics
- Les activités culturelles
- L'urbanisme
- La protection contre les incendies

Ces derniers services devraient occuper les locaux actuels et des Hôtels de Ville comme centre de services, pendant les premières années.

Monsieur le maire Therrien reconnaît que peu importe le scénario retenu par la Commission, ses citoyens auront à subir une augmentation de leur compte de taxes étant donné que sa municipalité possède un des plus bas taux d'endettement et le plus bas taux de taxation.

6.3. PROPOSITION DES MUNICIPALITÉS DE L'ANNONCIATION ET DE MARCHAND

Dans son mémoire sur l'opportunité de regrouper les cinq municipalités, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a proposé une stratégie fiscale basée sur l'assiette fiscale unifiée des cinq municipalités. Cette taxe foncière générale commune servirait à soutenir les services suivants :

- L'administration
- La sécurité publique
- Les loisirs et la culture
- L'urbanisme et la mise en valeur du territoire

- Le transport

Une taxe de secteur serait également créée pour le service de la dette de chaque municipalité afin d'assumer ses dettes passées, dans l'éventualité d'un regroupement, pour certains services tels que :

- L'eau
- Les égouts
- Les matières résiduelles
- L'assainissement des eaux usées

et une tarification serait maintenue et combinée avec la taxe de secteur.

En plus d'instaurer une taxe sur les immeubles non résidentiels, une taxe sur un crédit transitoire serait créé dans le but d'uniformiser les taxes, tout en maintenant les mêmes niveaux de dépenses apparaissant au budget de 2001 et la même base d'évaluation foncière utilisée pour la même année.

La Commission, après analyse de cette simulation fiscale pour les cinq ou les sept municipalités de la Rouge, constate tout comme l'a fait la firme de consultants, qu'il y aura rationalisation possible de certaines dépenses et ce niveau des dépenses sera ramené dans les deux hypothèses à près de la moyenne de son nouveau groupe médian.¹¹

Déjà pour la première année, suite à un regroupement éventuel des cinq municipalités et en tenant compte de toutes les hypothèses de travail énumérées précédemment, la Commission constate qu'il y aurait une

¹¹ Mémoire de Marchand et L'Annonciation, pages 55-56

diminution des comptes de taxes résidentielles, si on compare les comptes de taxes pour des propriétés médianes, soit pour une évaluation de 50 000 \$. La Commission est d'avis qu'à cinq ou à sept municipalités, ou toute autre forme de regroupement dans la Vallée-de-la-Rouge, selon les mémoires de Nominigue, de La Macaza, de L'Annonciation et de Marchand, ces projets répondent aux objectifs de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* et devraient atteindre une meilleure équité fiscale.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, la Commission a constaté que les citoyens de la Vallée-de-la-Rouge et les représentants des conseils des différentes municipalités ont déjà tenté par le passé certains projets de regroupement de leurs municipalités. Tel que mentionné lors de l'audience publique et plus régulièrement lors des rencontres précédant cette audience, la Commission reconnaît que la population de la Vallée-de-la-Rouge s'est montrée préoccupée par l'éparpillement municipal de cette région. Non seulement une étude a été commandée et exécutée sur le projet de regroupement des municipalités de L'Annonciation et de Marchand, mais il a été admis par les maires de la Vallée-de-la-Rouge qu'un projet de regroupement à sept municipalités a été négocié récemment et ce sans succès.

Ceci explique sûrement pourquoi la Commission a reçu plus de quarante mémoires et que trente-huit intervenants se sont présentés et ont été entendus lors de l'audience publique. Il est utile de se rappeler que la présence de 250 personnes à l'audience du 18 décembre 2001, à L'Annonciation, est une démonstration sans équivoque de la préoccupation de la population suite aux nouvelles orientations gouvernementales en matière de regroupement, dont les objectifs annoncés et connus de la population sont :

- Favoriser l'équité fiscale
- Fournir aux citoyens des services à un coût moindre
- Fournir de meilleurs services à un coût égal

Même si la très grande majorité des citoyens et de leurs représentants entendus lors de cette audience publique étaient opposés au projet de regroupement à cinq municipalités, les représentants de deux autres municipalités, Nominique et La Macaza ont soumis à la Commission des études sur les impacts potentiels de certains regroupements.

Après analyse de tous les mémoires soumis à la Commission et compte tenu des objectifs de la réorganisation des institutions municipales recherchés par le gouvernement du Québec, la Commission en arrive à conclure qu'il y a un déséquilibre fiscal important entre certaines municipalités de la Vallée-de-la-Rouge, et que des économies substantielles seront réalisées peu importe la forme et l'importance de la réorganisation municipale de cette région.

Après avoir analysé les avantages et les inconvénients du regroupement proposé, la Commission ne recommande pas le regroupement des cinq municipalités concernées par la demande initiale mais fait plutôt la recommandation subsidiaire suivante au gouvernement du Québec, recommandation répondant d'une façon plus adéquate aux besoins et à la réalité du milieu qui se veut, malgré toutes ses tensions, dynamique et orienté vers l'avenir :

- ♦ Que les municipalités de Lac-Saguay, Nominique et Sainte-Véronique soient regroupées pour former une nouvelle Ville sous le nom de Nominique ;

- ◆ Que les municipalités de L'Annonciation, L'Ascension, Marchand et La Macaza soient regroupées pour former une nouvelle Ville sous le nom de L'Annonciation ;
- ◆ Que les deux nouvelles Villes soient assujetties à la « *Loi sur les cités et villes* » ;
- ◆ Que les nouvelles Villes soient créées le 3 septembre 2002 ;
- ◆ Que la première élection municipale, pour les deux nouvelles Villes, ait lieu le 7 octobre 2002 ;
- ◆ Que les territoires des deux nouvelles Villes fassent partie de la MRC d'Antoine-Labelle ;
- ◆ Que les territoires de ces deux nouvelles Villes soient ceux correspondant au regroupement de chacune des anciennes municipalités de La Macaza, de Marchand, de L'Ascension, de L'Annonciation d'une part, et de Sainte-Véronique, de Lac-Saguay et de Nominique, d'autre part ;
- ◆ Que le territoire des deux nouvelles Villes soit divisé en 6 districts électoraux ;
- ◆ Que dans la nouvelle Ville de L'Annonciation, on devra retrouver un district portant le nom de Marchand, un le nom de La Macaza et enfin un autre, le nom de L'Ascension ;
- ◆ Que dans la nouvelle Ville de Nominique, un district portera le nom de Lac-Saguay et un autre celui de Sainte-Véronique ;
- ◆ Que la greffière de l'ancienne municipalité de L'Annonciation agisse comme président d'élection pour la nouvelle Ville de L'Annonciation et que le greffier

de Nominingue agisse comme président d'élection pour la nouvelle Ville de Nominingue ;

- ◆ Que les sept conseils municipaux actuels assurent la gestion de leur municipalité respective jusqu'au 2 septembre 2002 ;
- ◆ Qu'un conseil provisoire de neuf membres soit composé pour L'Annonciation. Ce conseil provisoire se composerait des 4 maires, de 2 conseillers de L'Annonciation, d'un conseiller de La Macaza, d'un conseiller de L'Ascension et d'un conseiller de Marchand ;
- ◆ Qu'un conseil provisoire de sept membres soit composé pour Nominingue. Ce conseil provisoire se composerait des 3 maires, de 2 conseillers de Nominingue, d'un conseiller de Sainte-Véronique et d'un conseiller de Lac-Saguay ;
- ◆ Que ces conseils provisoires auront le mandat de mettre en place les nouvelles Villes de L'Annonciation et de Nominingue et de préparer la tenue des élections municipales du 7 octobre 2002 ;
- ◆ Que les municipalités et leur biens matériels constituent les actifs de chacune des deux nouvelles Villes ;
- ◆ Que les dettes actuelles des municipalités demeurent à la charge respective des contribuables des anciennes municipalités, sauf en ce qui concerne les dettes qui doivent faire l'objet d'une mise en commun à l'ensemble de chacun des deux territoires des deux nouvelles Villes ou à une partie de ceux-ci ;
- ◆ Que les nouvelles Villes succèdent aux droits, obligations et charges des anciennes municipalités et qu'elles deviennent sans reprise d'instance, en lieu et place de ces anciennes municipalités ;

- ◆ Que les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des anciennes municipalités demeurent en vigueur, dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés et dans la mesure où ils sont compatibles avec les décrets du regroupement des municipalités, ainsi qu'avec les règlements relatifs à la paix et au bon ordre existants pour les anciennes municipalités, lesquels s'appliqueront pour l'ensemble du territoire des nouvelles Villes ;
- ◆ Que tout surplus accumulé, au nom d'une ancienne municipalité à la fin de l'exercice financier 2001 soit utilisé au bénéfice des contribuables du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité, soit aux fins du remboursement d'emprunts contractés par cette ancienne municipalité, de l'exécution de travaux dans ce secteur, de réduction de taxes applicables à l'ensemble des immeubles imposables qui y sont situés ou au règlement de toute dette de l'ancienne municipalité ;
- ◆ Que tout déficit accumulé au nom d'une ancienne municipalité, à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001, sera à la charge de l'ensemble des immeubles imposables du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité ;
- ◆ Que l'Hôtel de Ville de Nominingue devienne l'Hôtel de Ville de la nouvelle Ville de Nominingue et que l'Hôtel de Ville de L'Annonciation devienne celui de la nouvelle Ville de L'Annonciation, et ce, jusqu'à ce que les nouvelles Villes en décident autrement ;
- ◆ Que les programmes de neutralité financière applicables lors d'un regroupement, notamment celui relatif aux services policiers de la Sûreté du Québec s'appliquent aux présents regroupements ;

- ◆ Que soit constitué, pour la nouvelle Ville de L'Annonciation, un fonds de roulement de 400 000 \$ financé de la façon suivante :
- ◆ Que L'Annonciation y contribuera pour 112 000 \$, Marchand 114 000 \$, La Macaza 112 000 \$ et L'Ascension 62 000 \$, la part de chacune étant établie en fonction de la RFU relative à chacune ;
- ◆ Que L'Annonciation sera constituée à même le capital engagé au 31 août 2002, les montants empruntés étant remboursés conformément aux dispositions de l'article 1094 du *Code municipal du Québec* et ce jusqu'à concurrence de 112 000 \$. Si les sommes engagées devaient être moindres que ce montant, la différence sera comblée à même le surplus accumulé de L'Annonciation. La partie non empruntée au fonds de roulement de L'Annonciation est ajoutée au surplus accumulé au nom de cette municipalité ;
- ◆ Que la part de Marchand sera constituée à même le capital engagé au 31 août 2002, les montants empruntés étant remboursés conformément aux dispositions de l'article 1094 du *Code municipal du Québec*. La partie non empruntée au fonds de roulement de Marchand est ajoutée au surplus accumulé de la municipalité ; pour compléter la part de Marchand, on puisera à même les surplus accumulés de celle-ci ;
- ◆ Que la part de La Macaza sera constituée à même le capital engagé au 31 août 2002, les montants empruntés étant remboursés conformément aux dispositions de l'article 1094 du *Code municipal du Québec*. La partie non empruntée au fonds de roulement de La Macaza est ajoutée au surplus accumulé de la municipalité ; pour compléter la part de La Macaza, on puisera à même les surplus accumulés de celle-ci ;

- ◆ Que la part de L'Ascension sera comblée à même les surplus accumulés de cette municipalité ;
- ◆ Que l'uniformisation de la taxe sur les immeubles non résidentiels de l'actuelle Municipalité de L'Annonciation s'applique aux immeubles non résidentiels des actuelles municipalités de Marchand, de La Macaza et de L'Ascension sur une période de cinq ans, à raison de 20 % par année ;
- ◆ Que soit constitué, pour la nouvelle Ville de Nominique, un fonds de roulement de 350 000 \$ financé de la façon suivante :
- ◆ Que Nominique y contribuera pour 232 400 \$, Sainte-Véronique 76 300 \$ et Lac-Saguay 41 300 \$, la part de chacune étant établie en fonction de la RFU relative à chacune ;
- ◆ Que la part de Nominique sera constituée à même le capital engagé au 31 août 2002, les montants empruntés étant remboursés conformément aux dispositions de l'article 1094 du *Code municipal du Québec* jusqu'à concurrence de 232 400 \$. Si les sommes engagées étaient moindres que ce montant, la différence sera comblée à même le surplus accumulé de Nominique. La partie non empruntée au fonds de roulement de Nominique est ajoutée au surplus accumulé de cette municipalité ;
- ◆ Que la part de Lac-Saguay sera constituée à partir d'un emprunt fait au nom des immeubles de l'actuelle municipalité qui constituera une taxe de secteur remboursable sur 10 ans ;
- ◆ Que la part de Sainte-Véronique sera constituée à même le capital engagé au 31 août 2002, les montants empruntés étant remboursés conformément aux dispositions de l'article 1094 du *Code municipal du Québec* jusqu'à concurrence de 73 150 \$. Si les sommes engagées devaient être moindres

que ce montant, la différence sera comblée à même le surplus accumulé de Sainte-Véronique. La partie non empruntée est ajoutée au surplus accumulé au nom de cette municipalité ;

- ◆ Que l'uniformisation de la taxe foncière générale, pour les deux nouvelles municipalités, soit étalée sur une période de cinq années à compter de l'exercice financier 2003 ;
- ◆ Que la somme versée pour la première année du regroupement, en vertu du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM), constitue une réserve qui est versée au fonds général des nouvelles municipalités pour le premier exercice financier pour lequel elles adoptent un budget à l'égard de l'ensemble de leur territoire. Pour la nouvelle Ville de L'Annonciation, il s'agit d'un montant approximatif de 104 000 \$ et pour la nouvelle Ville de Nomingue, un montant approximatif de 73 000 \$. Ces montants devraient servir à assumer les coûts de transition.

8. REMERCIEMENTS

La Commission tient à faire part au ministre des Affaires municipales et de la Métropole de la collaboration des maires des municipalités de La Macaza, de Marchand, de Nominique, de L'Ascension, de L'Annonciation, de Sainte-Véronique et de Lac-Saguay ainsi que de leurs directeurs généraux et autres collaborateurs.

La Commission remercie également tous les autres intervenants qui ont participé à l'audience publique du 18 décembre 2001.

Nous tenons à souligner le sérieux, la franchise et la compétence démontrés par tous les intervenants lors de cette audience ainsi que la pertinence des informations fournies par tous et chacun.

Pierre Lorrain, avocat
Commissaire

Montréal, le 2 août 2002

ANNEXE 1 – LISTE DES PIÈCES

PIÈCE 1 - SCHÉMA & AMÉNAGEMENT	14
PIÈCE 2 - MRC D'ANTOINE-LABELLE	15
PIÈCE 3 - RÉGION DES LAURENTIDES.....	16
PIÈCE 4 - TERRITOIRE DE LA VALLÉE-DE-LA-ROUGE.....	17
PIÈCE 5 - TABLEAU 4 POPULATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE	18
PIÈCE 6 - POPULATION MRC ANTOINE-LABELLE PAR GROUPE D'ÂGE....	19
PIÈCE 7 - TABLEAU 1.2 FISCALITÉ MUNICIPALE INDICES FINANCIERS....	21
PIÈCE 8 - TABLEAU 1.4 FISCALITÉ MUNICIPALE	22
PIÈCE 9 - TABLEAU 1.6 FISCALITÉ MUNICIPALE - VALEURS DES ACTIFS	23
PIÈCE 10 - TABLEAU 1.9 SIMULATION FISCALE – PROFIL DE DÉPENSES	24
PIÈCE 11 - TABLEAU 1.9 SUITE SIMULATION FISCALE.....	25
PIÈCE 12 - PROFIL FINANCIER ÉDITION 2001.....	26
PIÈCE 13 - HABITATIONS SOCIALES DANS LA ROUGE	27
PIÈCE 14 - ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES ET POLITIQUES.....	31
PIÈCE 15 - TABLEAU 2.6.1.1	33
PIÈCE 16 - TABLEAU 2.6 - POPULATION ET DÉMOGRAPHIE	35
PIÈCE 17 - TABLEAU 2.9 ASSIETTE FISCALE.....	36
PIÈCE 18 - TABLEAU 3.1 ORGANIGRAMME DE FONCTIONS PROPOSÉ	38
PIÈCE 19 - EFFECTIFS TOTAUX EN PERSONNES/ANNÉE PAR MUNICIPALITÉ	39
PIÈCE 20 - IMPACTS FINANCIERS SUR LA MASSE SALARIALE.....	40
PIÈCE 21 - RÉGIME DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX.....	41
PIÈCE 22 - SURPLUS, DÉFICITS ET RÉSERVES.....	43
PIÈCE 23 - TABLEAU PARC RÉSIDENTIEL DE L'ASCENSION.....	53
PIÈCE 24 - UTILISATION DU SOL (1996)	53
PIÈCE 25 - ÉQUIPEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION	54

PIÈCE 26 - DONNÉES COMPARATIVES DU TERRITOIRE	55
PIÈCE 27 - REVENUS DES MUNICIPALITÉS	58
PIÈCE 28 - DESCRIPTION DES TERRITOIRES	59
PIÈCE 29 - TABLEAU ENTREPRISES LOCALES	60
PIÈCE 30 - TABLEAU LIEU DE TRAVAIL	61
PIÈCE 31 - REVENU FAMILIAL	61
PIÈCE 32 - IMMEUBLES RÉSIDENTIELS	62
PIÈCE 33 - RÉPARTITION RICHESSE FONCIÈRE	62
PIÈCE 34 - TAUX DE TAXATION.....	68
PIÈCE 35 - TAUX D'ENDETTEMENT	69
PIÈCE 36 - INVENTAIRE DE L'UTILISATION DU SOL.....	71
PIÈCE 37 - CLASSES D'ÂGE REGROUPÉES.....	72
PIÈCE 38 - CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES (1996).....	73
PIÈCE 39 - VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE.....	74
PIÈCE 40 - LIEU DE TRAVAIL DE LA POPULATION EN EMPLOI.....	74
PIÈCE 41 - VARIATION DU NOMBRE D'UNITÉS DE LOGEMENTS (1988-1998)	75
PIÈCE 42 - RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE TAXABLE (1999)..	76
PIÈCE 43 - ÉVOLUTION DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE.....	77
PIÈCE 44 - ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À L'USAGE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE	79
PIÈCE 45 - ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À L'USAGE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE	80
PIÈCE 46 - SUPERFICIES ET POPULATIONS (VASTES TERRITOIRES)	86
PIÈCE 47 - SUPERFICIE ET POPULATION (LAURENTIDES).....	87
PIÈCE 48 - NOUVELLE VILLE DE NOMINIGUE	92
PIÈCE 49 - DÉPENSES PAR 100 \$/RFU	94
PIÈCE 50 - TABLEAU 1	95
PIÈCE 51 - TABLEAU 2.....	96

PIÈCE 52 - INDICES FISCAUX/REGROUPEMENT DE NOMINIQUE	97
PIÈCE 53 - COMPARAISON STRUCTURES DE TAXATION	97
PIÈCE 54 - IMPACT DU REGROUPEMENT DE NOMINIQUE.....	98
PIÈCE 55 - GRAPHIQUE 9.....	126
PIÈCE 56 - DISTRIBUTION DE POPULATION.....	128
PIÈCE 57 - BASE DE DONNÉES DES TABLEAUX SUIVANTS	131
PIÈCE 58 - GRAPHIQUES	133
PIÈCE 59 - ENDETTEMENT/RECETTES	145
PIÈCE 60 - DÉPENSES PAR 100 \$ DE RFU (2001).....	149
PIÈCE 61 - DÉPENSES PAR 100 \$ DE RFU (2001).....	150
PIÈCE 62 - INVENTAIRE.....	151

ANNEXE 2 – LISTE DES INTERVENANTS

MUNICIPALITÉS, REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES, ASSOCIATIONS AINSI QUE LES CITOYENS DES MUNICIPALITÉS QUI ÉTAIENT PRÉSENTS ET/OU ONT DÉPOSÉ DES MÉMOIRES.

Village de L'Annonciation

Municipalité de Marchand

Municipalité de L'Ascension

Municipalité de La Macaza

Village de Lac-Saguay

Municipalité de Nominique

Village de Sainte-Véronique

- Maire de Sainte-Véronique (M. Richard Radermaker)
- L'Association pour la protection de l'environnement du petit lac Nominique (Mme Suzanne Lepage)
- L'Association des résidents du grand lac Nominique inc. (M. Guy Lalande)
- Le comité des Gares de Nominique (mme Rita Croisetière)
- L'Association des propriétaires du lac Lynch (M. Jean-Claude Tremblay)
- Le club de golf Nominique inc. (M. Réal Croisetière)
- La Caisse populaire Desjardins de Nominique (M. Jean-Paul Desjardins)
- L'Association des aubergistes de Nominique (M. Ignace Denutte)
- Le Club de l'Age d'Or de Nominique (M. Gilles Larose)
- Le SFCF, section locale 2907, Nominique (M. Donald Guénette)

- La Société du patrimoine de Nominique (M. Jean-Jacques Rodier)
- L'Association des pompiers volontaires de Nominique (M. Michel Paquin)
- M. Claude Champagne (La Macaza)
- M^e Danièle Lalande et M. Clément Lalande
- M. Henri Bellemare (Nominique)
- M. Jean-Louis Ouellette (L'Ascension)
- M. Jean Beaubien (Nominique)
- M. Jacques Chaput (Nominique)
- M. Pierre Leclair (Sainte-Véronique)
- M. Ross Gunn (Nominique)
- M. Alfred Baril (Nominique)
- Mme Ginette Généreux (Nominique)
- M. Georges Leclerc (Nominique)
- M. Claude Laliberté (Nominique)
- M. Jean-Paul Tétreault (Chambly)
- M. Robert Ardouin (Nominique)
- M. Daniel Perrault (Nominique)
- M. Léo Doucet (Nominique)
- M. Émile Nault (Nominique)
- Mme Marie Gordon (La Macaza)
- M. Jean-Roch Gagnon (Nominique)
- M. François Hamelin (Nominique)
- Mme Carole Béland (Nominique)
- MM. Jean-Pierre Gravel, Pierre-André Deguire, Normand Varennes, Denis Lacroix et Pierre Charbonneau
- Mmes Denise Morin, Danielle Jorg et Dolorès Gauthier
- M. Charles Coache